

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 27^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 26 Octobre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JOSEPH FRANCESCHI

1. — **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de la République démocratique d'Allemagne** (p. 6638).

M. le président.

2. — **Questions au Gouvernement** (p. 6638).

MESURES CONCERNANT LES INONDATIONS DANS LE SUD-OUEST (p. 6638).

MM. Schloesing, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

CINQUIÈME SEMAINE DE CONGÉS PAYÉS (p. 6638).

MM. Debré, Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

ATTENTAT CONTRE UN RELAIS DE TÉLÉVISION (p. 6639).

MM. Rohel, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

AVANCE REMBOURSABLE RELATIVE AU CHAUFFAGE A L'ÉLECTRICITÉ (p. 6639).

MM. La Combe, Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

EXONÉRATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE POUR LES PERSONNES AGÉES (p. 6640).

MM. Fanton, Segard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

REMISE DES DOSSIERS D'EXAMENS AUX MALADES PAR LES HÔPITAUX (p. 6640).

M. Destremau, Mme Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (p. 6641).

MM. Gaussin, Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.

DESTRUCTION D'EXCÉDENTS AGRICOLES (p. 6641).

MM. Villa, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

FERMETURE DE LA MINE MARCHANDE DE SAINT-PIERREMONT (p. 6642).

MM. Gilbert Schwartz, Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

U. E. R. d'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (p. 6642).

MM. Hage, Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

MODE DE SCRUTIN DES PROCHAINES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (p. 6643).

MM. Lagorce, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

TRANSPORTS URBAINS ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (p. 6643).

MM. Defferre, Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

SITUATION DE L'ÉLEVAGE OVIN (p. 6643).

MM. Massot, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

RAPPORTS D'E. D. F. AVEC UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE (p. 6644).

MM. Maurice Blanc, Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

FAMILLES DE TRAVAILLEURS IMMIGRÉS (p. 6644).

MM. Forni, Bcullac, ministre du travail.

Suspension et reprise de la séance (p. 6644).

3. — **Loi de finances pour 1978 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6644).

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).

M. Hausherr, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'organisation des marchés agricoles.

M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

MM. Brochard,

Mayoud,

Fontaine,

d'Harcourt,

Rohel,

Corrèze,

Beck,

Dusanlis,

Girard,

Boudon.

Pierre Charles,

M^{me} Conslans,

MM. Hardy,

Marc Masson,

Duroure,

le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — **Ordre du jour** (p. 6664).

**PRESIDENCE DE M. JOSEPH FRANCESCHI,
vice-président.**

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**SOUHAITS DE BIENVENUE
A UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE D'ALLEMAGNE**

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de députés de la Chambre du peuple de la République démocratique allemande, conduite par M. Seigwasser.

Je suis heureux, en votre nom, mesdames, messieurs, de souhaiter la bienvenue à nos collègues. (Applaudissements.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

MESURES CONCERNANT LES INONDATIONS DANS LE SUD-OUEST

M. le président. La parole est à M. Schloesing.

M. Edouard Schloesing. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, pouvez-vous dresser le bilan de l'action entreprise par votre département ministériel à la suite des inondations qui sont survenues dans le Sud-Ouest, dans les départements du Gers et de Lot-et-Garonne notamment, au mois de juillet dernier.

Les diverses mesures annoncées par M. le Premier ministre ont-elles été mises en vigueur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, tous les engagements pris ont été tenus, et avec rapidité.

En premier lieu, en matière de crédit, quelques jours après le sinistre, cent millions de francs de prêts à court terme ont été placés hors encadrement pour résoudre les problèmes de trésorerie les plus urgents.

En deuxième lieu, le 11 août, un décret publié au *Journal officiel* a allongé à sept ans la durée des prêts « calamités » aux agriculteurs ayant subi plus de 50 p. 100 de perte.

En troisième lieu, en matière d'indemnisation, le 22 août, 483 dossiers de détresse ont été réglés. Le taux d'indemnité a été fixé à 50 p. 100, ce qui est exceptionnel. Pour les autres dossiers, dont 19 000 pour le seul département du Gers, la procédure a été simplifiée et accélérée. Ils seront étudiés à partir du 1^{er} décembre, et nous pensons pouvoir indemniser les agriculteurs en décembre ou janvier.

Par ailleurs, un décret du 15 octobre vient de permettre la prise en charge des intérêts des prêts « calamités » réalisés en 1975 et en 1976 dans les quatre départements du Sud-Ouest.

En quatrième lieu, enfin, pour les stations fruitières, un crédit de soixante millions de francs a été mis dans l'immédiat hors encadrement afin de faire face aux besoins de trésorerie. A la fin de la campagne, une commission présidée par le directeur du F.O.R.M.A. étudiera la situation de chaque organisme. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

CINQUIÈME SEMAINE DE CONGÉS PAYÉS

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Il s'agit d'une affaire sérieuse et qui engage l'avenir : que pense le Gouvernement de la cinquième semaine de congés payés ?

La discussion du budget a été pour vous, monsieur le Premier ministre, l'occasion de parler de l'effort nécessaire pour surmonter nos difficultés. Or nous sommes le seul grand pays industriel où la production s'arrête pratiquement pendant un mois. En période de guerre économique, est-ce raisonnable ?

La discussion du budget vous a également donné l'occasion d'insister sur le caractère nécessairement compétitif de notre industrie. Or la cinquième semaine de congés payés représente une augmentation de 2 p. 100 de la masse salariale, sans compter les primes de vacances et les primes de retour, qui sont d'autant plus demandées que la hausse des prix rend les congés plus coûteux. En période de guerre économique, est-ce raisonnable ?

A ces deux réflexions, j'ajouterai les deux observations suivantes.

La première est d'ordre interne. Nous nous sommes endettés à l'égard de l'étranger. La hausse du prix du pétrole va absorber une part croissante de l'augmentation de notre production. La raison nous commande d'opérer un prélèvement sur le revenu national pour favoriser la recherche et l'emploi des énergies nouvelles.

L'autre observation est d'ordre externe. On nous parle, vous avez récemment parlé de l'Europe. Or l'Allemagne fédérale épargne et investit. Sa relance, avant tout orientée vers l'investissement, augmentera son potentiel industriel plus qu'elle n'aidera notre économie. Allons-nous, à l'inverse de notre voisin, mettre l'accent sur la dépense et vivre au-dessus de nos moyens ?

A n'en pas douter, monsieur le Premier ministre, un problème des congés se pose.

Mais il s'agit d'abord d'un problème non pas de durée mais d'organisation. Il ne faut pas fermer les usines pendant la durée totale des congés.

Il s'agit ensuite d'un problème de qualité. Que l'Etat et les entreprises fassent l'effort nécessaire pour améliorer la qualité des loisirs.

Quant à la durée, à l'image de ce qui se passe dans tous les pays étrangers, quand les conditions nationales le permettront, elle pourra être allongée, mais en fonction de l'âge, en fonction de l'ancienneté, en fonction du temps de travail dans l'entreprise.

Voilà qui justifierait un examen d'ensemble à partir de vues économiques, sociales, culturelles et au prix d'un effort d'information qui me paraît d'une importance insoupçonnée.

On ne peut en ce domaine, monsieur le Premier ministre, s'abriter derrière la politique contractuelle. Vous l'avez affirmé l'autre jour, la politique contractuelle doit d'abord respecter les équilibres fondamentaux, et, dans les temps présents de guerre économique, le Gouvernement ne peut renoncer à être le Gouvernement.

Vous mettez l'accent sur l'emploi : vous mettez l'accent sur le pouvoir d'achat. Voilà qui impose de ne pas suivre des politiques qui se retournent contre l'emploi et contre le pouvoir d'achat.

Dussé-je être très isolé, mes chers collègues, il fallait que je dise cela aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le Premier ministre, vous n'êtes pas isolé sur ce sujet : il y aura au moins quelqu'un pour dire qu'il est d'accord avec vous. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

Dans les circonstances que nous vivons et qui, comme je l'ai indiqué à la tribune de l'Assemblée, s'expliquent par la conjoncture politique, des propositions fusent de toutes parts.

Je crois avoir pris une position très claire sur le fait que, dans les mois à venir, et tant que je serai responsable de la politique du Gouvernement, rien ne sera fait dans le sens de la facilité.

Or parler, à l'heure actuelle, et à très brève échéance, d'une cinquième semaine de congés payés, c'est ne pas tenir compte des exigences de l'effort individuel et collectif qui s'impose à notre pays.

Nous continuons un peu trop souvent à vivre, peut-être à cause des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, comme si la France n'avait pas à payer la facture pétrolière, n'avait pas à investir, n'avait pas à mener une politique spécifique en matière d'emploi.

Vous le savez, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions qui ne vont pas dans le sens de la facilité.

De plus, dans les années à venir, notre économie sera-t-elle en mesure de supporter des superstructures sociales souvent beaucoup plus généreuses que celles que l'on trouve chez nos principaux rivaux ?

C'est donc dans un esprit d'effort et de courage que nous devons envisager les années à venir.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, regretté naguère que j'assigne à l'effort national une durée de trois ans au moins. Je suis heureux de vous entendre aujourd'hui parler, comme moi, d'un effort à long terme pour le pays. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

ATTENTAT CONTRE UN RELAIS DE TÉLÉVISION

M. le président. La parole est à M. Rohel.

M. Jean-Claude Rohel. Monsieur le Premier ministre, moins qu'une question, c'est l'expression de la lassitude et de l'amertume de toute une population que je tiens à traduire ici au travers de la procédure des questions au Gouvernement.

Une fois de plus, en effet, après de multiples attentats et agressions, une poignée de marginaux irresponsables, saisis d'une frénésie de violence, a pu, sans difficulté, détruire des installations techniques de télévision, celles du relais de Pré-en-Pail, dans le département de la Mayenne, privant ainsi la Bretagne, de même qu'une partie du Maine et de la basse Normandie...

M. Alexandre Bolo. Et la Loire-Atlantique !

M. Jean-Claude Rohel. ... des émissions de radiodiffusion et de télévision, même si les capacités extraordinaires et le courage des techniciens de T. D. F. permettent maintenant une diffusion partielle de ces émissions.

Une telle situation est insupportable pour les usagers en général, mais plus encore pour les personnes âgées et les malades. Or il semble — c'est le sentiment de tous les Bretons que nous avons rencontrés — que les forces de police ne puissent, faute de moyens, prévenir de nouvelles destructions.

C'est pourquoi, en accord avec mon collègue M. Bertrand Denis, qui a déjà protesté par la voie de la presse et de la radio contre ces violences inadmissibles et ces gaspillages scandaleux, je demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour éviter le renouvellement de tels attentats.

Par ailleurs, les populations de nos régions ne peuvent comprendre que, lorsqu'un terroriste a été pris en flagrant délit au moment où il déposait une bombe sur le palier du domicile d'un de nos collègues parlementaires, il soit dans un premier temps condamné à trois ans d'emprisonnement puis relâché au bout de quelques mois, sans explication...

M. Antoine Gissinger. C'est un scandale !

M. Jean-Claude Rohel. ... libre à nouveau de renouveler sans grand risque les mêmes opérations.

Vous le comprendrez, monsieur le Premier ministre, une telle situation est choquante. On a beaucoup entendu dire récemment que les démocraties occidentales devaient trouver les moyens de se défendre contre toutes les formes de terrorisme. Nous attendons que le Gouvernement de notre pays entende l'appel du peuple français, inquiet, lui aussi, pour sa démocratie. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. Antoine Gissinger. Justice d'exception !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. D'abord, monsieur Rohel, s'agissant de certaine décision de justice, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs sur lequel se fonde notre démocratie, il n'appartient pas au ministre de l'intérieur de l'évoquer.

M. Jean Fontaine. Décision rendue au nom du peuple français !

M. le ministre de l'intérieur. Ensuite, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous parlez d'un manque de fermeté du Gouvernement.

De cette fermeté, je pense que nous avons eu l'occasion de donner, suivant les directives du Président de la République et sous l'impulsion du Premier ministre, un certain nombre de témoignages concrets depuis quelques semaines, et je puis vous assurer que d'autres suivront. *(Applaudissements sur les bancs du groupe républicain.)*

Cela dit, dans la nuit de samedi à dimanche dernier, des saboteurs « nocturnes » dont le courage me paraît dès lors n'être pas la qualité dominante, ont fait sauter un relais de télévision, privant pendant quelques jours plusieurs millions de Français de la possibilité de recevoir les émissions des trois chaînes nationales.

Grâce aux prouesses techniques des agents de T. D. F., que vous avez vous-même évoqués et auxquels le Gouvernement tient à rendre hommage, la couverture du territoire a pu être rapidement rétablie. Mais l'importance des dégâts — chacun le sait — exigera de longs délais de remise en état et coûtera des sommes importantes à la collectivité nationale.

Le Gouvernement condamne avec la plus grande énergie ces actes de destruction stupides auxquels se livrent, au détriment du patrimoine national, une poignée d'irresponsables.

Après les premiers plasticages, ont été prises un certain nombre de mesures de surveillance autour des points qui paraissent les plus menacés. Mais il faut savoir que la mise en place d'une protection généralisée pose des problèmes considérables puisqu'il existe en France 2 000 points sensibles dont 175 ont une importance particulière dans le domaine de la télévision.

T. D. F. a déjà entrepris la mise en œuvre d'un programme de gardiennage et de sécurité de ses installations auquel cette société a décidé de consacrer 17 millions de francs en 1977 et en 1978.

En dépit de la multiplicité des tâches que doivent assumer les services de police et de gendarmerie, j'ai donné des directives aux préfets pour que soit renforcée, en liaison avec T. D. F., la surveillance extérieure des établissements susceptibles d'être menacés et qu'il importe de voir spécialement protégés.

Ces dispositions entraîneront d'ailleurs — la difficulté ne vous a pas échappé, monsieur Rohel — la mobilisation de forces nombreuses, au détriment des tâches quotidiennes qu'elles assument. Aussi est-il évident que l'amélioration à moyen terme de la sécurité des implantations relève d'abord de mesures techniques assurant une meilleure autoprotection, comme celles qui ont été prévues pour les réalisations les plus récentes et qu'il convient de généraliser.

Le Gouvernement a donc demandé au président de T. D. F. de réunir le conseil d'administration de toute urgence en séance extraordinaire pour en délibérer. Ces mesures accrues de protection devront, bien entendu, être financées au détriment des autres missions de T. D. F., dont vous connaissez pourtant l'intérêt.

Compte tenu de l'importance que cette affaire revêt pour la collectivité nationale, et dans un esprit aussi éloigné qu'on peut l'imaginer de toute dénonciation, suspicion ou chasse aux sorcières, le Gouvernement compte sur l'opinion publique pour l'aider dans les recherches auxquelles il se livre actuellement. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

AVANCE REMBOURSABLE RELATIVE AU CHAUFFAGE A L'ÉLECTRICITÉ

M. le président. La parole est à M. La Combe.

M. René La Combe. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

La publication de l'arrêté du 20 octobre 1977 instituant une avance remboursable relative aux logements neufs chauffés à l'électricité et les modifications envisagées concernant la tarification d'E. D. F. ont provoqué des réactions compréhensibles dans la population.

La taxe de raccordement prévue par l'arrêté précité correspond à un changement total de la politique préconisée jusqu'à présent par les moyens d'une intense publicité et qui était favorable au chauffage individuel électrique.

Je me permets d'insister sur ce point. Il est en effet regrettable qu'Electricité de France ait procédé pendant de nombreuses années à une publicité aussi intense en faveur du chauffage domestique à l'électricité et qu'on pénalise maintenant les personnes qui ont fait confiance à cet organisme.

Quelles raisons, monsieur le ministre, ont motivé la publication de cet arrêté : retard du nucléaire, économies d'énergie, économies de devises ou vérité des prix ?

Ne pourrait-on mettre en œuvre d'autres moyens qu'une taxe sur le consommateur. Compte tenu du prix prévisible à long terme du pétrole brut — chacun sait que, dans quelques années, le prix du pétrole aura pratiquement doublé — l'existence de cette taxe de raccordement ne risque-t-elle pas d'orienter le consommateur vers des solutions plus coûteuses à la longue, pour lui-même et pour la collectivité ? *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le président. La parole est à M. Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez à la fois affirmé un fait et posé une question.

Je suis obligé de nuancer votre affirmation. Vous avez, en effet, indiqué que la mesure prise par le Gouvernement représentait un changement total de politique en matière de chauffage électrique. Ce n'est pas tout à fait exact : il faut plutôt parler de « modulation » d'un programme compte tenu de l'exécution du programme énergétique.

Je vous rappelle que le raccordement électrique pour le chauffage est prévu pour un pourcentage non négligeable de logements. Il convient donc, alors, de replacer la mesure en cause dans son contexte sinon elle est incompréhensible. Or ce contexte est double : volonté du Gouvernement de mener une politique énergétique cohérente et nécessité de mener cette politique sur une longue période.

La volonté de cohérence a évidemment conduit le Gouvernement à comparer le coût des divers raccordements énergétiques, puis à examiner les conditions de concurrence entre le prix des divers modes de chauffage.

Lors du débat qui s'est déroulé dans cet hémicycle sur les économies d'énergie, un certain nombre de parlementaires ont demandé le rétablissement de conditions de concurrence plus normales. L'arrêté pris par le Gouvernement en comité interministériel vient donc en application des dispositions sur les économies d'énergie, débattues et approuvées par le Parlement.

Il est destiné à reporter sur le maître d'ouvrage le coût d'une partie des investissements publics exigés par l'installation du chauffage électrique intégré, et qui sont supportés actuellement par toute la collectivité.

La seconde raison de l'instauration de cette taxe découle de l'exécution du programme énergétique. Il est, en effet, nécessaire d'ajuster les actions au déroulement de ce programme.

Or il se révèle à cet égard qu'on ne peut pas continuer à encourager un développement massif des raccordements de chauffage électrique.

La mesure prise a donc pour objet non de suspendre les raccordements « tout électrique », mais de les autoriser dans la clarté, selon la vérité des coûts et dans une saine concurrence, compte tenu de l'état d'avancement du programme nucléaire.

Ces raisons, me semble-t-il, justifiaient largement la mesure prise.

M. Alain Bonnet. Et voilà pourquoi votre fille est muette !

EXONÉRATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à M. Fanton.

M. André Fanton. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Le Président de la République, dans sa récente allocution de Lyon, a annoncé que les personnes âgées remplissant certaines conditions pourraient bénéficier d'un raccordement gratuit au réseau téléphonique.

Les personnes âgées se sont réjouies de cette mesure et l'ont bien accueillie. Malheureusement, la réalisation n'a pas immédiatement suivi le discours du Président de la République ; c'est peut-être normal administrativement, mais il est difficile de l'expliquer aux intéressés qui considèrent en effet que la mesure doit être immédiatement appliquée puisque le Président de la République l'a annoncée.

Monsieur le ministre, la question que je vous pose comporte trois parties.

Premièrement, à partir de quand le raccordement gratuit au réseau téléphonique sera-t-il effectif pour les personnes âgées, comme le Président de la République l'a annoncé à Lyon ?

Deuxièmement, quelles mesures comptez-vous prendre pour permettre aux personnes âgées de bénéficier d'une réelle priorité, car la gratuité de l'installation téléphonique serait un leurre en cas d'inexistence de ligne téléphonique ?

Troisièmement, les personnes âgées ont pu voir récemment à la télévision que vous aviez présidé au premier des raccordements prévus...

Nombreuses voix sur les bancs des communistes. Dans le Nord !

M. André Fanton. ...dans le Nord, en effet.

Comment comptez-vous faire pour que toutes ces personnes âgées puissent obtenir rapidement le téléphone et surtout pour dispenser celles qui ont obtenu récemment le téléphone du paiement de cette lourde taxe ? *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat. La première installation a eu lieu à Paris. C'est d'ailleurs M. le Président de la République qui a été mis en contact avec la personne bénéficiant de ce raccordement, lequel a d'ailleurs précédé de quelques jours l'annonce de la décision par M. le Président de la République. Et, je vous indique que l'exonération de la taxe de raccordement pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et relevant du fonds national de solidarité — c'est-à-dire environ un million de personnes — s'applique à toutes les demandes satisfaites depuis le 10 octobre.

La taxe de raccordement, dont le montant est aujourd'hui de 800 francs, est payable à raison de 500 francs lors de la première facture, c'est-à-dire deux mois après la réalisation de la ligne, et de 30 francs tous les deux mois pendant l'année qui suit.

D'ici au 10 décembre 1977, le décret réglementant cette mesure aura été publié. Lorsqu'ils recevront leur facture, les bénéficiaires de cette exonération pourront donc constater qu'ils ont effectivement été exemptés de la taxe de raccordement.

Je voudrais insister sur le coût de cette décision : il sera de 40 millions de francs en 1977, 160 millions en 1978, 160 millions en 1979, puis de 80 millions les années suivantes.

J'en viens à la deuxième partie de votre question.

Je vous rappelle que c'est à compter du 1^{er} novembre qu'entrera en vigueur un nouveau régime de priorités applicable aux demandes déposées par les personnes âgées. Ce régime sera le suivant :

D'une part, les personnes âgées de plus de quatre-vingts ans et vivant seules bénéficieront de la priorité A : les demandes relevant de cette priorité seront satisfaites immédiatement et dans tous les cas. A cette fin, les installations qui entrent dans cette catégorie seront réalisées par tous les moyens disponibles, y compris la pose de câbles provisoires ou le raccordement provisoire sur un centre distant de la même circonscription.

D'autre part, les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans et de moins de quatre-vingts ans bénéficieront de la priorité B : leurs demandes seront satisfaites avant les autres, dans la mesure où il existe une possibilité matérielle de raccordement normal.

Si nous pouvons consentir cet effort, monsieur le député, c'est grâce à la mise en œuvre de moyens techniques qui nous permettront le raccordement avant la fin de cette année du dix-millionième abonné et du douze-millionième avant la fin de 1978.

Nous devrions tous nous réjouir, sur tous les bancs de cette assemblée, du fait que l'heureuse conjonction d'une volonté politique déterminée et d'un travail scientifique, technique et industriel considérable aboutisse à la résolution de problèmes sociaux particulièrement importants puisqu'ils intéressent au premier chef les personnes âgées, quelles que soient leurs opinions politiques. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)*

M. Henry Canacos. Mais qui paiera le prix de l'abonnement ?

REMISE DES DOSSIERS D'EXAMENS AUX MALADES PAR LES HÔPITAUX

M. le président. La parole est à M. Destremau.

M. Bernard Destremau. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Lorsqu'un malade se présente dans un établissement hospitalier pour une affection déjà traitée dans un autre hôpital, il est tenu de se soumettre à divers examens, qu'il a généralement déjà subis. Pourquoi le dossier dans lequel ont été consignés les résultats des examens antérieurs ne peut-il lui être remis, afin d'éviter de nouveaux examens coûteux et souvent inutiles ?

M. Antoine Gissinger. Ce serait trop simple !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale. Pour la constitution d'archives. *(Exclamations sur divers bancs.)*, qui permettront ensuite des recherches et des enquêtes, il est souhaitable que les dossiers originaux restent conservés dans les hôpitaux. Mais la réglementation impose à ces hôpitaux de remettre au malade, dès lors qu'il le demande, copie de toutes les pièces de son dossier, y compris les radiographies.

Lorsque le malade est hospitalisé, il lui est d'ailleurs remis — du moins en principe, et j'espère qu'il en est ainsi dans la plupart des cas — un document, la charte du malade hospitalisé, lui précisant qu'il a le droit de demander ce dossier médical.

Il arrive pourtant fréquemment que les hôpitaux souhaitent ne pas remettre ce dossier directement au malade, qui risque soit de l'égarer soit de mal l'interpréter et de se croire plus atteint qu'il ne l'est. Dans ce cas, le dossier doit pouvoir être adressé à un médecin praticien, à l'hôpital ou à l'établissement hospitalier dans lequel le malade se rendra par la suite.

Il m'est cependant signalé que, très souvent, en dépit de ces instructions, certains hôpitaux ne satisfont pas à cette obligation, notamment pour des raisons techniques. J'en ai récemment eu plusieurs exemples, et sans doute votre question, monsieur le député, a-t-elle été elle-même suscitée par des exemples précis.

Je me propose donc de rappeler ces instructions aux hôpitaux car il est souhaitable, outre les raisons que vous avez invoquées, que les malades — tout au moins leur médecin — puissent prendre connaissance de tous les renseignements dont dispose l'hôpital.

Si ce dossier permet, dans certains cas, d'éviter de nouvelles investigations, de refaire certains examens, on ne peut cependant exclure que des médecins ne fassent confiance qu'au radiologue de l'établissement où ils exercent eux-mêmes et ne prescrivirent de nouveaux examens.

Une information des intéressés constituerait toutefois un certain progrès. Il convient, en effet de rendre attentifs aussi bien les malades que les médecins à la nécessité d'éviter autant que possible les doubles emplois. Je m'y applique, croyez-le bien ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Gaussin.

M. Pierre-Roger Gaussin. Ma question, qui s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, peut sembler technique et secondaire. Elle ne l'est cependant pas, car elle touche au problème de la jeunesse et de l'emploi.

Un nombre appréciable d'étudiants sortent sans qualification de notre système éducatif : par exemple, les recalés aux concours des grandes écoles, les titulaires du D. E. U. G. ne trouvant pas d'emploi. Pour eux, quelques I. U. T. organisent des stages intensifs qui leur permettent d'obtenir en un an le diplôme universitaire de technologie, ce qui les replace dans le circuit de l'emploi.

Certains comités régionaux de formation continue, en accord avec les établissements publics régionaux, notamment Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, ont décidé de financer ces actions qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la politique arrêtée par le Gouvernement et approuvée par le Parlement. Mais il semblerait, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos services aient donné des instructions pour que ces actions ne soient pas financées ? Qu'en est-il exactement ?

S'agit-il d'un problème de présentation ? Il apparaîtrait que certains I. U. T. soient financés, mais auraient oublié de mentionner que ces stages conduisaient à un diplôme national.

Faut-il que les I. U. T. concernés, ceux de Lyon, Saint-Etienne et Toulouse — et il y en a peut-être d'autres — pour bénéficier d'un financement, conseillent à leurs stagiaires de s'inscrire à l'Agence nationale pour l'emploi ?

M. le président. La parole est à M. Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat. Votre question, monsieur Gaussin, est celle du financement des années spéciales d'I. U. T., décrites comme un stage intensif organisé par certains I. U. T. en faveur des étudiants sortis sans qualification de notre système éducatif, question sur laquelle j'ai eu personnellement l'occasion de me pencher.

Le financement de ces formations était assuré jusqu'à présent par le secrétariat d'Etat aux universités, qui a été conduit à décider, au cours de cet été, qu'il ne subventionnerait plus les universités pour le fonctionnement des années spéciales d'I. U. T. du secteur secondaire.

Devant le problème ainsi posé, les responsables de ces années spéciales se sont tournés vers la formation professionnelle.

Les années spéciales d'I. U. T. sont des formations prévues par l'alinéa 2 de l'article 5 du décret portant création des I. U. T., modifié par le décret du 23 août 1968 qui dispose :

« Cependant, des candidats ayant obtenu un diplôme sanctionnant les deux premières années d'enseignement supérieur d'un établissement public autre que ceux préparant au diplôme universitaire de technologie pourront être admis à suivre un enseignement spécial. »

Il ressort clairement de la lecture du décret précité que ces années spéciales ne constituent pas des actions de formation continue, puisque c'est un autre alinéa du même article qui indique que des formations spécifiques seront organisées à temps plein, partiel ou mixte, à l'intention des personnes engagées dans l'activité professionnelle.

Devant le problème de financement auquel ils étaient confrontés, les responsables de ces formations ont été amenés à présenter devant les comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, des demandes de financement, en s'appuyant sur les argumentations suivantes :

Les années spéciales pouvaient, selon eux, être considérées comme des stages d'insertion professionnelle au bénéfice de jeunes sans emploi âgés de seize à vingt-cinq ans couverts par la loi du 5 juillet 1977 portant diverses mesures relatives à l'emploi des jeunes.

Il est clair que financer à ce titre, c'est-à-dire avec des ressources de caractère exceptionnel, des actions qui constituent en réalité une filière permanente des formations supérieures technologiques courtes est tout à fait impossible.

L'autre présentation est d'indiquer que ces formations constituent une adaptation à l'emploi, au bénéfice de jeunes, sortis sans qualification du système éducatif, et sont donc susceptibles d'être financées par les entreprises au titre de l'adaptation.

Je note tout d'abord qu'il est assez difficile de considérer des jeunes titulaires d'un diplôme supérieur acquis deux années après le baccalauréat comme sortant sans qualification du système éducatif. A ce niveau de connaissance, la formation générale constitue déjà une base solide pour l'exercice d'activités professionnelles.

Je rappellerai de plus, que l'article L. 940-2 du code du travail définit les actions d'adaptation comme ayant pour objet de faciliter l'accès à un premier emploi ou à un nouvel emploi de travailleurs titulaires d'un contrat de travail et rémunérés par leur entreprise, notamment de jeunes pourvus d'un diplôme professionnel, ce qui ne correspond évidemment pas au statut des jeunes se trouvant dans les années spéciales d'I. U. T. (Murmures sur les bancs de l'opposition.)

M. Alain Bonnet. Au fait !

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat. Je m'excuse de la longueur de ma réponse, mais la question pose un problème technique assez compliqué.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat. Il ressort de ces diverses considérations que le financement de telles actions ne peut être effectué compte tenu de la législation et de la réglementation, sur les fonds de la formation professionnelle. (Interruptions sur les bancs de l'opposition.)

Je ne m'en tiens pas à une réponse de caractère purement juridique. (Mêmes mouvements.)

Il est évident qu'il y a là un problème humain et professionnel. Les comités régionaux avaient proposé une solution. Mais elle a rencontré de vives réticences de la part de la délégation permanente du conseil national de la formation professionnelle qui s'est réunie le 21 septembre. Dès lors, il m'est apparu impossible de cautionner une position qui se révélerait dangereuse pour la formation continue. Nous étudions toutefois la possibilité d'enseignements en alternance qui répondront peut-être mieux aux vœux des intéressés.

DESTRUCTION D'EXCÉDENTS AGRICOLFS

M. le président. La parole est à M. Villa.

M. Lucien Villa. Monsieur le ministre de l'agriculture, la viande, les fruits, les légumes verts sont un luxe pour des millions de familles, et voilà que la presse, la radio, la télévision nous apprennent qu'au cours du dernier week-end, 500 000 têtes de choux-fleurs ont été détruites en Bretagne et qu'hier, cinquante tonnes ont été jetées à la décharge à Château-renard. Au total, et depuis le début de la récolte, c'est deux millions de têtes qui ont été rendues impropres à la consommation.

Alors que votre politique contraint les cultivateurs à détruire une grande partie de leur récolte pour obtenir une subvention de soixante-dix centimes, au lieu de 1,87 francs l'an dernier, le chou-fleur est vendu entre trois et quatre francs pièce sur les marchés parisiens, ce qui est fort cher pour le porte-monnaie de la ménagère.

M. Marcel Rigout. C'est un scandale !

M. Lucien Villa. Ces gaspillages scandaleux, fruit de votre politique, sont non seulement un défi au bon sens, mais une insulte à ceux qui vivent dans la pauvreté et la misère.

Dans ces conditions, quelles mesures allez-vous prendre pour mettre fin à ce gâchis, pour assurer aux cultivateurs un revenu correspondant à leur travail ?

Allez-vous prendre des dispositions immédiates pour que ces légumes prétendus « excédents » soient distribués gratuitement aux personnes âgées, aux familles, aux hôpitaux et aux cantines scolaires, comme les municipalités communistes du Val-de-Marne viennent de le décider ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur Villa, l'examen des différentes politiques agricoles dans le monde révèle que la meilleure planification, c'est celle qui assure la sécurité des approvisionnements 365 jours par an. (Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité.)

J'attends donc que vous me montriez un pays au monde qui puisse assurer cette sécurité d'approvisionnement sans excédents conjoncturels !

M. Lucien Villa. A quel prix !

M. le ministre de l'agriculture. Ceux-ci ne représentent que la face sombre de la sécurité d'approvisionnement.

Et il faut cesser de les exploiter comme une sorte de malédiction alors que celle-ci se caractérise encore par la file d'attente, le marché noir ou la pénurie dans de nombreux pays. (Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

M. Guy Ducloné. Il y a tout de même un gâchis !

M. le ministre de l'agriculture. Enfin, je conclurai, monsieur Villa, en rappelant que nous distribuons gratuitement à toutes les collectivités et aux hôpitaux qui en font la demande ces produits que les conditions climatiques font venir brutalement sur le marché.

M. Jean-Jacques Barthe. Les choux-fleurs, par exemple !

M. le ministre de l'agriculture. Non seulement nous n'avons jamais refusé ces distributions gratuites mais encore nous prenons parfois en charge le coût du transport.

M. Guy Ducloné. Citez des exemples !

M. le ministre de l'agriculture. Alors je demande qu'on en termine avec l'exploitation de ce qui n'est que la contrepartie de la sécurité d'approvisionnement, et qui présente au moins le mérite de répondre, dans ce pays comme en Europe, à un objectif prioritaire pour les populations. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

FERMETURE DE LA MINE MARCHANDE DE SAINT-PIERREMONT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Schwartz.

M. Gilbert Schwartz. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

La décision de fermer la mine marchande de Saint-Pierremont à Mancieulles, en Meurthe-et-Moselle, a plongé toute la population de cette cité minière et du pays haut-lorrain dans la plus profonde consternation.

Au début de l'année 1977, 128 licenciements avaient déjà été prononcés. Avec la fermeture, en mars 1978, de la mine de Saint-Pierremont, il y en aura de nouveau 137. Pourtant cette mine qui a une teneur de 32 à 36 p. 100 de minerai de fer a encore plus de vingt ans d'existence si on l'exploite rationnellement.

Hier, la presse annonçait l'arrêt prochain du haut fourneau de Thionville — l'un des plus modernes d'Europe. Demain ce sera le tour des aciéries de Pompey.

Par ces fermetures, Gouvernement et patronat portent un nouveau coup à la vaillante corporation minière, à la sidérurgie et à l'intérêt national.

Le vendredi 21 octobre, lors de leur marche de Trieux à Mancieulles et à Briey, les mineurs, les sidérurgistes, leurs familles et la population tout entière m'ont demandé d'être

leur porte-parole pour élever une vive protestation contre la liquidation du bassin ferrifère lorrain et pour exiger, avec eux, la nationalisation des mines de fer et de la sidérurgie.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour mettre fin à un tel gaspillage de notre richesse nationale, le minerai de fer, alors que l'on en a importé plus de 14 millions de tonnes l'an dernier ; quelles sont, aussi, les mesures envisagées pour empêcher la poursuite d'une telle situation, pour maintenir en activité les mines de fer et, par voie de conséquence, la sidérurgie lorraine. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Guy Ducloné. Il faut nationaliser !

M. le président. La parole est à M. Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous assistez au déjeuner chez M. le Président de la République... (Murmures et rires sur certains bancs de la majorité.)

Plusieurs députés de la majorité. A la soupe !

M. Robert-André Vivien. C'est ça, la politique alimentaire.

M. Marcel Rigout. Nous n'y sommes pas allés clandestinement, comme certains. (Mouvements divers.)

M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat. ... et ce jour-là vous avez eu comme moi connaissance, avant qu'elles ne soient rendues publiques, de l'ensemble des mesures que le Gouvernement avait décidé d'arrêter, aussi bien en ce qui concerne la sidérurgie que les mines de fer. Ces mesures, vous le savez, sont financières et sociales, et s'inscrivent dans un programme d'ensemble cohérent.

La dégradation de la conjoncture et une contraction de la production d'acier supérieure aux prévisions n'ont facilité la tâche ni de la profession, ni du Gouvernement. Cependant, toutes les mesures qui avaient été annoncées au Parlement au mois d'avril, lors du débat sur la sidérurgie, ont été intégralement mises en application.

M. Guy Ducloné. Et la fermeture de Thionville ?

M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat. Tel est, monsieur le député, le contexte dans lequel il convient de situer votre question.

Pour Thionville, le Gouvernement a demandé à la profession une solution qui n'a pas encore été trouvée. Elle doit l'être maintenant dans le cadre de la convention sociale et toutes garanties à cet égard seront données.

C'est dans ce même contexte de solidarité professionnelle que le Gouvernement entend chercher une solution aux problèmes des mines de fer, et telle sera sa ligne d'action dans les mois qui viennent. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Guy Ducloné. La solidarité dont vous parlez est la solidarité des profits !

U. E. R. D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports et à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Ce matin, M. Dijoud exposait aux parlementaires sportifs...

M. Jacques Piot. Nous sommes tous sportifs. (Sourires.)

M. Georges Hage. ... les orientations nouvelles qu'il entend donner à la politique de la jeunesse et à la politique sportive, et ses ambitions dans ce domaine.

A la même heure, les présidents d'universités, les présidents et directeurs d'U.E.R. d'éducation physique et sportive tenaient une conférence de presse à Paris V, place du Panthéon. Ils déplorait l'insuffisance des moyens mis à la disposition de ces U.E.R.

A Paris, par exemple, le nombre de professeurs, trente et un, et les crédits de fonctionnement — 343 000 francs — sont exactement les mêmes aujourd'hui pour 630 étudiants, qu'en 1975 pour 450 étudiants.

L'entraînement a lieu à Charlety, à Vanves, à Anthony et dans d'autres lieux encore, faute d'équipements sportifs.

Mais les présidents d'université et d'U.E.R. comme les directeurs et les étudiants regrettent, notamment, que l'enseignement des sciences dites fondamentales soit assuré de façon précaire et instable par un système de vacances.

Ils se demandent comment poursuivre, à la rentrée, l'intégration des activités physiques et sportives, et aussi la création de maîtrises diversifiées concernant l'école, le sport de performance, les loisirs, la rééducation, la gestion administrative. Ils se demandent, en d'autres termes, comment poursuivre la recherche dans ce domaine.

Ces U. E. R. d'éducation physique peuvent, conformément à l'article premier de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, répondre justement aux besoins en cadres qualifiés que révèle le sondage récent effectué par le secrétariat d'Etat et qui inspire les mesures de M. Dijoud. Encore faut-il qu'on leur en donne les moyens.

Et ce problème qui conditionne toute politique efficace dans le domaine de la jeunesse et des sports, n'a pas trouvé sa place dans les cinquante-huit mesures qu'il a présentées.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que vous entendez faire pour répondre aux préoccupations exprimées par les responsables d'U. E. R. d'éducation physique et sportive. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Vos préoccupations, monsieur le député, rejoignent parfaitement, une fois n'est pas coutume, celles du Gouvernement. (*Sourires sur les bancs de l'opposition.*)

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a déjà eu l'occasion d'exprimer la priorité absolue qu'il accorde à l'éducation physique à l'école, suivant en cela les instructions les plus précises de M. le Premier ministre.

Le projet de budget pour 1978 concrétise, vous le verrez, cette priorité, par la création d'un nombre de postes relativement important.

La mise en place du nouveau dispositif de préparation aux fonctions de professeur d'éducation physique est de création récente — un an — et elle exige un minimum de temps et de moyens.

A cet égard, comme vous l'avez vous-même rappelé, se posent trois sortes de problèmes. Les premiers sont liés au personnel enseignant.

Mon département ministériel a pu dégager un nombre suffisant d'enseignants d'éducation physique, et Mme le secrétaire d'Etat aux universités fait de même pour certains professeurs.

En attendant, nous assurons par des vacances le complément indispensable pour compenser le déficit.

Le deuxième problème concerne les équipements eux-mêmes. Indiscutablement, nous souffrons d'un manque d'équipements. Nous le compensons peu à peu. Depuis trois ans, cinq U.E.R. ont été construites à Cersay, à Lille, à Dijon, à Clermont-Ferrand et à Bordeaux. Nous nous efforçons maintenant de combler rapidement les dernières lacunes.

Enfin, le dernier problème concerne le fonctionnement dans les meilleures conditions des installations universitaires mises à la disposition de ces U.E.R. Vous y avez fait allusion à l'occasion de la réunion des présidents d'université de ce matin.

Les universités, vous le savez, sont autonomes. Elles doivent s'efforcer de gérer leurs installations dans de bonnes conditions financières. Quoi qu'il en soit, et compte tenu des difficultés qu'elles rencontrent, nous recherchons actuellement une formule de participation contractuelle du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour permettre le meilleur fonctionnement de ces équipements.

Je vous signale, monsieur le député, que ces équipements sportifs universitaires sont très importants et que notre pays est l'un des mieux équipés sur ce point.

Encore faut-il en assurer le fonctionnement dans de bonnes conditions. Nos préoccupations rejoignent, à cet égard, les vôtres et une solution doit être très prochainement trouvée. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

MODE DE SCRUTIN DES PROCHAINES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. le président. La parole est à M. Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Plusieurs journaux se sont faits l'écho de rumeurs selon lesquelles au cours d'une session surprise — tel est le terme employé — tenue au mois de janvier, serait proposée au Parlement une modification du mode de scrutin tendant à instituer la représentation proportionnelle pour les prochaines élections législatives.

Qu'en est-il, monsieur le ministre, de ces rumeurs et pouvez-vous nous faire connaître la position du Gouvernement sur cette question dont vous comprendrez, à cinq mois d'une consultation électorale, qualifiée de particulièrement importante, qu'elle intéresse toutes les Françaises et tous les Français? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Monsieur Lagorce, je comprends que vous vous intéressiez, en orfèvre, aux problèmes des modes de scrutin.

Mais de même qu'il y a eu une rumeur d'Orléans, il me semble y avoir une rumeur de la Gironde. (*Sourires.*)

Ce que je puis vous dire, c'est que votre question ne s'inscrit pas dans le cadre des questions d'actualité. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

TRANSPORTS URBAINS ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

Nous avons tous constaté que dans les grandes villes la pollution était due, en partie, au gaz d'échappement des autobus et des taxis. Or, sur les aéroports, les véhicules qui circulent, fonctionnent avec du gaz — je ne sais pas s'il s'agit de propane ou de butane — qui, renseignement pris, a l'avantage de ne pas polluer et de permettre une économie d'énergie.

J'ai demandé l'adoption de ce système pour les véhicules de transport en commun. Il faut pour cela, m'a-t-on répondu, une autorisation du Gouvernement, très difficile à obtenir pour des raisons fiscales.

Je demande donc à M. le Premier ministre s'il est décidé à autoriser l'utilisation de ce gaz. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Monsieur Defferre, je suis vraiment embarrassé car votre question, certes intéressante, s'adresse en fait à l'ensemble du Gouvernement et pas seulement à moi-même.

Des études sont en cours concernant les économies d'énergie pour les transports collectifs. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en parler très prochainement, lors de la discussion, les 16 et 17 novembre, de mon projet de budget.

Peut-être d'ici là aurons-nous eu le temps de réfléchir à votre question et d'y apporter une réponse. Mais ce n'est pas certain. C'est la seule assurance que je puisse vous donner. (*Rires et applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

SITUATION DE L'ÉLEVAGE OVIN

M. le président. La parole est à M. Massot.

M. Marcel Massot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et porte sur la situation de l'élevage ovin.

L'an dernier, le Gouvernement s'est engagé à supprimer toute entrave aux échanges intracommunautaires concernant les ovins, à dater du 1^{er} janvier 1978. En réplique, la Communauté économique européenne a mis sur pied un projet de règlement intérimaire que l'Irlande n'a pas accepté.

Depuis, aucune décision ne paraît être intervenue et l'échéance approche.

Quelle sera donc, monsieur le ministre, la situation des importations de moutons à partir du 1^{er} janvier 1978 et quelles

mesures comptez-vous prendre pour défendre sans faiblesse à Bruxelles une activité qui fait vivre plus de cent mille familles, notamment dans les régions arides de moyenne et haute montagne où il n'existe aucune autre solution de remplacement ?

En un mot, êtes-vous en mesure de dissiper les légitimes inquiétudes des éleveurs d'ovins dont la situation, s'il n'y est porté rapidement remède, risque de devenir catastrophique ? En effet, en France, l'agneau est produit à sept ou huit francs le kilo, contre quatre francs en Irlande. Ces chiffres suffisent à faire comprendre le danger que courent actuellement nos éleveurs.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Les intérêts profondément divergents des pays de la C. E. E. n'ont pas permis, jusqu'à présent, d'aboutir à une proposition acceptable...

M. Alain Bonnet. C'est fâcheux !

M. le ministre de l'agriculture. ... de règlement communautaire en matière de viande ovine.

La France reste favorable à un tel règlement, mais elle n'acceptera pas un texte qui remettrait en question l'avenir de la production ovine française et de nos cent mille éleveurs.

Monsieur le député, j'aurai l'occasion de revenir sur cette question ce soir, dans le cadre de la discussion du budget de mon département.

RAPPORTS D'E. D. F. AVEC UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE

M. le président. La parole est à M. Maurice Blanc.

M. Maurice Blanc. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le conseil d'administration d'E. D. F. a récemment donné son accord à la création de la société française d'ingénierie électro-nucléaire et d'assistance pour l'exportation, la Sofinel.

La participation d'E. D. F. à cette société se traduirait par la mise à la disposition d'un groupement de constructeurs des études réalisées par E. D. F. pour la construction de centrales nucléaires. E. D. F. était, est et serait pourtant tout à fait en mesure de passer directement des contrats d'ingénierie avec des sociétés de production d'électricité françaises et étrangères. Elle l'a prouvé et pourrait encore le démontrer largement, notamment dans le domaine hydroélectrique.

Je vous poserai donc, monsieur le Premier ministre, une question très simple et très précise. Vous paraît-il admissible qu'une entreprise nationalisée mette à la disposition d'un groupement de constructeurs dominé par des intérêts privés à la fois ses connaissances et son savoir-faire technologique ?

M. le président. La parole est à M. Coulais, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

M. Claude Coulais, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai découvert votre question au fur et à mesure que vous l'énonciez.

Je ferai procéder à une enquête et vous donnerai par écrit une réponse complète sur le cas de la société Sofinel.

Je tiens à souligner d'ores et déjà la parfaite indépendance d'E. D. F. et son ouverture aux conditions de la concurrence qui permettent de réaliser les programmes au meilleur coût.

Pour la mise en œuvre de ses programmes nucléaires, Electricité de France ne peut évidemment agir en autarcie. Je ne comprends donc pas votre question, la preuve ayant été faite qu'E. D. F. favorise le développement de l'ingénierie et des sociétés françaises. Je ferai examiner si le cas de la Sofinel constitue une exception.

FAMILLES DE TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

M. le président. La parole est à M. Forni.

M. Raymond Forni. Monsieur le Premier ministre, votre gouvernement a annoncé le 27 septembre des mesures de restriction de l'immigration, notamment des familles. Nous avons appris que de nombreux préfets, suivant vraisemblablement les instructions que vous leur avez données, avaient mis ces dispositions en application bien que les textes réglementaires n'aient pas encore été publiés.

Ma question sera donc double.

Sur quelles bases — je n'ose pas dire « légales » — agissent vos préfets ?

Quelle suite le Gouvernement compte-t-il réserver à l'avis défavorable émis par le Conseil d'Etat, selon une procédure solennelle très rarement employée, à propos des projets de textes réglementaires qui lui ont été soumis ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Christian Beullac, ministre du travail. Il serait inopportun, monsieur le député, de présenter sous des aspects passionnels des problèmes qui appellent des solutions de simple bon sens.

Compte tenu du nombre de demandeurs d'emploi que nous connaissons, il est dans la logique des choses d'éviter l'arrivée de nouveaux travailleurs qui viendraient peser sur le marché de l'emploi. Le Gouvernement n'est pas assez masochiste pour importer des chômeurs.

Cela dit, vous savez que la politique suivie veille au bien-être des immigrés à l'égard desquels nous avons des devoirs. C'est pour cette raison que les mesures qui ont été prises respectent la liberté des hommes et des femmes.

Il y a quinze jours, devant la commission des affaires sociales de votre assemblée — j'espère que les communications à l'intérieur de votre formation politique, monsieur Forni, sont suffisantes pour que vous en ayez connaissance — le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et des travailleurs immigrés a précisé que l'immigration familiale posait un problème de bon sens.

Ce sont les femmes françaises qui sont les plus touchées par les difficultés économiques actuelles puisqu'elles représentent 60 p. 100 des demandeurs d'emploi. Il serait donc inconvenant de faire entrer chez nous de futures chômeuses. En revanche, il n'est pas interdit aux femmes qui le souhaitent de venir rejoindre leur mari vivant en France, mais alors sans possibilité pour elles d'obtenir la carte de travail.

Telles sont les dispositions qui ont été adoptées par le Gouvernement. Elles seront mises en application dès la publication des textes réglementaires. Jusque-là, la situation restera en l'état. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1978 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978. (N^{os} 3120, 3131.)

AGRICULTURE, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Hausherr, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'organisation des marchés agricoles.

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, je vous demande tout d'abord d'excuser mon absence de ce matin. La vie moderne est parfois paradoxale, et les moyens de communication censés être les plus rapides ne sont pas toujours ceux qui mènent le plus vite à destination.

En tout cas, me voilà sorti du brouillard et vous allez pouvoir profiter de ma présence ! (Sourires.)

Les crédits du fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles — F. O. R. M. A. — et de l'office national interprofessionnel du bétail et des viandes — O. N. I. B. E. V. — n'ont guère évolué depuis 1976.

Les dotations inscrites dans la loi de finances au chapitre 44-93 ne représentent toujours qu'une faible partie des dépenses, dont l'essentiel est pris en charge par le F. E. O. G. A.

La répartition des compétences entre le F.O.R.M.A. et l'O.N.I.B.E.V. est toujours quelque peu mystérieuse. Aucune réorganisation n'est intervenue depuis l'année dernière.

Enfin, les crédits d'orientation restent obstinément fixés au chiffre de 295 millions de francs, dont on sait qu'il donne une idée imprécise de ce que seront les dotations effectivement utilisées en cours d'année. Cette pratique rend le contrôle parlementaire quelque peu symbolique en la matière.

Les marchés agricoles, après trois années difficiles, se retrouvent dans une situation à peu près normale. Certains ne nous causent guère de soucis, et je ne m'y attarderai pas. D'autres posent chaque année des problèmes difficiles pour les agriculteurs, le Gouvernement et nous-mêmes.

S'agissant des produits animaux, la production de viande de gros bovins a tendance à se tasser après les ventes consécutives à la sécheresse de 1976. La production de 1977 pourrait être d'environ 4 600 000 têtes, c'est-à-dire inférieure de 10 p. 100 à celle de 1976. Cette diminution de la production affecte le commerce extérieur de la viande de bœuf, dont les résultats sont nettement inférieurs à ceux de l'année dernière.

Pour la viande de veau, la situation est bonne. En août dernier son prix a même atteint 136 p. 100 du prix d'orientation. Il n'en est pas de même de la viande ovine dont le déficit s'est encore aggravé de 15 p. 100 par rapport à 1976. Les ovins ne sont pas soumis à la réglementation communautaire, mais la France n'en a jamais rejeté l'idée. Encore faut-il que cette réglementation apporte aux producteurs, au moins, les mêmes avantages que ceux dont ils bénéficient jusqu'à présent dans le cadre de la réglementation française.

Le problème n'est pas simple car cette viande est dans certains pays la viande du pauvre, alors qu'en France elle est devenue la viande du riche.

Le problème de la viande porcine est irritant; la France supporte un déficit de 2 milliards de francs alors qu'elle devrait exporter. Jusqu'en 1960, notre pays était excédentaire. Le déficit ne s'est manifesté qu'en 1960 pour atteindre 200 000 tonnes en 1970. A cette époque, le Gouvernement a mis en œuvre un plan de rationalisation de la production porcine dont la responsabilité était confiée au directeur du F.O.R.M.A. Ce plan a permis de freiner l'augmentation du déficit jusqu'en 1975, année où il s'est accentué, surtout en Belgique et en Hollande, pour atteindre aujourd'hui 250 000 tonnes.

Devant cette situation, le ministre de l'agriculture a demandé au directeur du F.O.R.M.A. de prévoir une nouvelle relance de la politique de rationalisation qui devra concerner tous les secteurs: la génétique, les problèmes sanitaires, les bâtiments d'élevage, les actions régionalisées et en tout premier lieu la simplification des modalités.

Il convient surtout de simplifier les formalités administratives que requiert la construction des porcheries. En effet, la loi sur l'architecture et la réglementation relative aux établissements classés ont introduit de nouvelles complications qui ont découragé certains producteurs. Il est temps de porter remède à cette situation si nous ne voulons pas que notre déficit en viande porcine augmente encore.

Cela dit, le marché de la viande est actuellement satisfaisant pour les éleveurs, puisque les prix augmentent à peu près de 1 p. 100 par mois et que les aliments du bétail ont diminué de 20 p. 100, principalement du fait de l'augmentation de 30 p. 100 de la récolte de soja.

Le lait et les produits laitiers posent sans doute les problèmes les plus ardues au Marché commun. La production a augmenté de 2,8 p. 100 par rapport à 1976, année où elle n'avait même pas diminué en dépit de la sécheresse.

Pourtant, il faut noter un progrès: le stock de beurre français est à peu près résorbé, tandis que les stocks de lait écrémé en poudre ne sont plus que de 183 000 tonnes contre 338 600 tonnes en 1975. Malheureusement, le rapport est inversé en Allemagne fédérale: 314 000 tonnes de lait en poudre en 1975 contre 659 000 tonnes actuellement et 152 460 tonnes de beurre.

La situation de l'exportation est relativement bonne puisque le solde du commerce extérieur des produits laitiers est de 3 milliards 434 millions de francs, soit 43 p. 100 de plus qu'en 1976. Ce secteur reste toutefois très coûteux pour la Communauté économique européenne, surtout du fait des très bas prix de vente des surplus de beurre et de poudre de lait écrémé.

Pour la France, le coût du soutien sera de 16 centimes par kilogramme de lait collecté en 1977 contre 14,5 centimes en 1976.

Il faut freiner par tous les moyens une production pour laquelle il n'existe actuellement aucun marché.

Le prélèvement de coresponsabilité était indispensable pour lutter contre l'aggravation des excédents. C'est la marque d'une politique courageuse qui a heureusement reçu l'accord des producteurs sous certaines conditions.

Dans le domaine des fruits et légumes, 1977 se présente comme l'image en négatif de 1976; la production de fruits a considérablement diminué, mais celle des légumes a augmenté. La récolte de pommes de terre a doublé, ce qui a provoqué l'effondrement des cours; par ailleurs, l'exportation est plus difficile car nous avons perdu certains marchés en 1976.

J'en viens au problème du vin. Il trouvera un début de solution, la récolte étant évaluée à 56 millions d'hectolitres, soit 24 p. 100 de moins qu'en 1976.

De toute façon, il n'existe aucun problème pour les vins d'appellation d'origine contrôlée et les vins délimités de qualité supérieure. Pour les vins de consommation courante, la demande fléchit et continuera à fléchir car la vente des vins de qualité augmente.

Il faut dire la vérité: il n'y a rien à faire. Le stockage et la distillation sont des palliatifs mais non des solutions. Je ne pense pas, comme certains, que le vin puisse devenir une matière première industrielle et que l'alcool puisse fournir une énergie de substitution puisque sa fabrication même nécessite de l'énergie en quantité considérable.

La véritable solution ne peut être, à terme, que la diminution de la production par hectare, l'augmentation de la qualité et, par suite, la découverte de nouveaux marchés.

Il nous manque, comme M. Bertrand Denis l'a déjà fait remarquer, de grandes marques de vins moyens, de qualité constante, pour lesquelles existerait sans aucun doute un excellent marché dans certains pays étrangers. Mais, en attendant, il s'agit de faire vivre nos viticulteurs et d'obtenir une amélioration des mécanismes communautaires de soutien, avant même l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne.

Parallèlement à cette activité de régularisation des marchés, le F.O.R.M.A. et l'O.N.I.B.E.V. sont aussi les instruments nationaux de mise en œuvre des actions décidées par la Communauté et confiées au F.E.G.O.A.

Dans le budget du F.E.O.G.A., le soutien des produits laitiers et les montants compensatoires monétaires représentent un poids écrasant. Avec 3 900 millions d'unités de compte en 1977 ces deux postes devraient représenter 55 p. 100 des dépenses de la section garantie du F.E.O.G.A. et près de 43 p. 100 de l'ensemble du budget de la C.E.E. En 1974, les dépenses totales de la section garantie du F.E.O.G.A. atteignaient 2 900 millions d'unités de compte; en 1978, elles s'élèveront à 6 200 millions.

Pour la section orientation, le total des dépenses est de 7,7 millions de francs, dont 3,6 millions pour la viande et 3,6 millions pour les fruits et légumes.

M. Bertrand Denis a bien montré que les montants compensatoires représentent une grande partie de ces crédits, je n'y reviendrai pas. Je rappelle simplement que ce sont les Français qui les ont inventés; je pense que nous serons de nouveau assez intelligents pour trouver une solution à cet irritant problème.

Les achats de viande de l'O.N.I.B.E.V., de janvier à juin, ont été de 6 600 tonnes par mois, mais de juin à août 44 000 tonnes ont été acquises. Nous avons assisté ensuite à un arrêt spontané de l'intervention, ce qui est un excellent signe. Le problème des achats publics n'est plus à l'ordre du jour.

La charge des montants compensatoires s'est alourdi considérablement, passant de 51,9 millions de francs en 1976 à 485 millions de francs en 1977.

Dans le secteur de la viande bovine, le F.E.O.G.A. section orientation est également intervenu. Dans le cadre des mesures d'amélioration des structures de commercialisation, 5,34 millions d'unités de compte ont été versées à la France. Au titre de l'encouragement au développement de la production bovine, le montant des remboursements à la France a atteint 3 millions d'unités de compte.

Mais le F.O.R.M.A. et l'O.N.I.B.E.V. ne sont pas simplement les délégués du F.E.O.G.A. en France, ils ont une action nationale d'orientation des productions qui leur est propre.

A ce titre, en 1972, les dépenses du F.O.R.M.A. ont été de 2 089 millions de francs, dont 242 millions de francs pour l'orientation et, en 1976, de 5 329 millions de francs, dont 546 millions de francs pour l'orientation.

Dans le secteur de l'élevage bovin, l'action du F.O.R.M.A. se manifeste surtout par des conventions régionales à la gestion desquelles participe l'A.N.D.A.

Dans le domaine de l'équipement laitier, le F.O.R.M.A. continue à participer à des actions de modernisation par ses aides au refroidissement du lait à la ferme. Environ 60 p. 100 du lait collecté est refroidi.

Au titre du plan de rationalisation porcine, la dotation initiale était en 1977 de 35 millions de francs.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Justin Hausherr, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président.

Le F.O.R.M.A. favorise aussi la constitution de groupements de producteurs. On peut toutefois regretter que cette aide soit limitée à cinq années car, dans certains cas, une action de longue durée serait nécessaire.

En conclusion, je voudrais féliciter le F.O.R.M.A. et l'O.N.I.B.E.V. d'avoir créé des comités de gestion pour les différents marchés.

Je terminerai sur deux recommandations. D'abord, il me semblerait souhaitable de faire siéger des représentants des consommateurs au sein de ces structures et, ensuite, de transposer ces dernières à l'échelle de l'Europe.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons eu qu'à nous louer des directions du F.O.R.M.A. et de l'O.N.I.B.E.V. qui ont donné toutes facilités à la délégation parlementaire pour que celle-ci puisse exercer son contrôle sur ces organismes. C'est pourquoi je vous recommande, mes chers collègues, de voter le projet de budget qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'agriculture française, l'agriculture européenne et le monde rural se trouvent confrontés à un triple défi : faire face aux conditions nouvelles de la croissance économique, plus lente, plus malaisée, plus sensible à l'inflation ; développer notre capacité exportatrice sur des marchés internationaux difficiles, capacité exportatrice essentielle dans un pays qui possède 35 p. 100 des terres agricoles de l'Europe des neuf ; enfin, répondre à une aspiration de plus en plus nette des Français, et notamment des jeunes, à rester dans le monde rural, en y trouvant de bonnes conditions de vie et d'activité grâce à un revenu agricole qui retrouve sa progression.

Notre responsabilité commune est de nous préparer et de nous adapter à ces évolutions, à ces nouveaux défis.

Telle est l'ambition de la politique agricole dont je souhaite vous présenter les lignes de force, après avoir défini les orientations principales du projet de budget pour 1978 et répondu aux principales questions de vos rapporteurs.

Ceux-ci ont présenté avec une grande précision et une grande clarté ce projet de budget. Je tiens à rendre hommage au travail considérable qu'ils ont accompli et à les en remercier au nom du Gouvernement, en précisant que le ministre de l'agriculture a lu la totalité des dix rapports.

Les observations qu'ils ont présentées au nom des commissions constituent un apport de très grande qualité à la définition de notre politique agricole, à la préparation de ce budget et à l'adaptation de notre politique agricole. Je m'attacherai à apporter réponse à toutes leurs questions.

Mais qu'il me soit permis de faire une mention particulière de M. Bertrand Denis.

Sans que cela diminue ce qu'il peut y avoir, dans mon propos de personnel et d'amical, je traduirai certainement, à l'égard de M. Bertrand Denis, le sentiment unanime de mes prédécesseurs et de ses collègues : il aura été, une dernière fois cette année, comme il l'a été depuis quinze ans, un rapporteur compétent, lucide, sans complaisance ni faiblesse, auquel je rends témoignage de notre estime et de notre reconnaissance. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

En ce qui concerne le budget de 1978, je n'entrerai pas dans le détail des chiffres, mais j'en indiquerai seulement les grandes masses.

L'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture et au monde rural s'élève à 47,3 milliards de francs.

J'indique tout de suite, pour tenir compte des observations de certains rapporteurs, que le budget de l'agriculture ne sera pas uniquement à l'agriculture, mais finance également certaines fonctions assumées par le ministère de l'agriculture. Nous nous

efforcerons donc d'améliorer l'année prochaine la présentation fonctionnelle de ce budget, de façon à éviter toute interprétation erronée de la part du public.

Ces 47,3 milliards de francs se décomposent ainsi : pour le budget du ministère de l'agriculture proprement dit, 19,6 milliards ; pour le budget annexe des prestations sociales agricoles, 27,6 milliards, dont 5 proviennent du ministère de l'agriculture et 4,4 des cotisations sociales payées par les agriculteurs ; enfin, au titre de la contribution de la France à la politique agricole commune et donc à la sécurité d'approvisionnement des 260 millions de consommateurs européens, 8,7 milliards.

Ce budget est dominé par deux idées maîtresses : approfondir la solidarité et préparer l'avenir de l'agriculture française.

D'abord, approfondir la solidarité.

Les rapporteurs et les orateurs qui sont déjà intervenus s'interrogent sur le poids des dépenses sociales dans le budget de l'agriculture, et nombreux sont ceux qui ont manifesté quelque inquiétude à cet égard.

Personne, cependant, n'a nié l'importance de l'action de solidarité engagée ni contesté l'effort entrepris par les pouvoirs publics pour atteindre l'une des parités vivement réclamées par les agriculteurs au cours des années 1950-1960, à savoir la parité en matière de protection sociale.

De fait, en 1978, le B. A. P. S. A. augmentera de près de 23 p. 100 et représentera près du tiers de la valeur ajoutée de la branche « agriculture ». Il faut y voir non seulement le résultat d'une évolution subie, mais aussi celui d'un choix politique délibéré.

L'évolution subie est celle de la démographie agricole. Dans le régime général des salariés, en effet, quatre actifs supportent un retraité alors que, dans le régime agricole, ces quatre actifs supportent trois retraités.

Quant à la volonté politique, c'est la priorité accordée par le Président de la République et le Gouvernement à la revalorisation des revenus des personnes âgées les plus modestes, qu'elles aient été salariées, travailleurs indépendants ou agriculteurs.

C'est ainsi que le minimum vieillesse a été porté à 20 000 francs par an pour un ménage de retraités le 1^{er} juillet, et sera relevé à 22 000 francs le 1^{er} décembre, ce qui est essentiel dans un régime où près de la moitié des assurés bénéficient du fonds national de solidarité.

En deux ans, les dépenses vieillesse auront progressé de plus de 40 p. 100. C'est ainsi que nous progressons constamment vers la parité souhaitée ce matin par le docteur Pons et M. Briane, même si, en matière de retraite vieillesse, cette harmonisation est encore insuffisante. Mais dois-je rappeler que la loi de 1974 sur l'harmonisation des prestations prévoyait aussi celle de l'effort contributif ?

Or dans le régime vieillesse de l'agriculture le rapport cotisations sur prestations est de 8 p. 100, alors que si l'on s'en tenait à la situation démographique, la contribution devrait être de 45 à 50 p. 100.

Contrairement à ce que l'on entend dire trop souvent, le financement des prestations sociales agricoles fait aussi appel de façon très importante à la solidarité professionnelle des agriculteurs. J'en donnerai deux exemples : entre un petit exploitant d'un département de montagne sur quinze hectares et un agriculteur mettant en valeur 200 hectares dans le bassin parisien, l'écart des cotisations sociales est de 1 à 16. Et, si l'on tient compte des taxes sur les produits, cet écart passe de 1 à 30.

M. Maurice Blanc. Ce n'est pas comparable !

M. le ministre de l'agriculture. Par le système de protection sociale, nous avons ainsi corrigé ce que pouvait avoir d'inégalitaire un système unique de soutien des marchés qui offre les mêmes prix à tous les agriculteurs quelles que soient les superficies dont ils disposent.

Ainsi, l'on constate que si les cotisations des agriculteurs couvrent près de la moitié des dépenses sociales dans un département comme l'Oise, elles en représentent moins du dixième dans une dizaine de départements français parmi les plus pauvres.

Cela montre que les agriculteurs réalisent un effort plus important que toute autre profession pour compenser les inégalités tenant aux structures et aux conditions de production. Il s'agit là aussi d'une volonté politique.

Grâce à cet effort, et aussi à l'apport de la solidarité nationale, les agriculteurs les plus modestes bénéficient d'un allègement de leurs charges sociales, ce qui renforce leur capacité d'investir pour moderniser leur exploitation.

A l'intention de M. Tissandier, mais plus encore de M. Bertrand Denis qui a fait de ce projet de budget trois lectures différentes — la première et la troisième satisfaisantes, la deuxième plus

critique — j'indique que la partie de ce budget qualifiée « d'adipéuse » et dont la progression a pu paraître trop rapide à certains, ouvre à 800 000 agriculteurs la possibilité de payer des cotisations sociales peu élevées; elle constitue donc un élément de dynamisme puisqu'elle permet à ces petits agriculteurs de conserver des ressources utiles pour moderniser leurs exploitations.

Cela démontre notre volonté politique de corriger les inégalités à l'intérieur de l'agriculture pour permettre aux petits et aux moyens agriculteurs de dégager des moyens d'autofinancement grâce à des cotisations sociales fortement réduites.

Un autre exemple de solidarité est donné par la politique menée en faveur de l'agriculture de montagne.

Il s'agit de compenser les difficultés d'exploitation tenant au climat, au relief et à l'isolement.

Le coût de l'indemnité spéciale « montagne » dépassera 400 millions de francs en 1978. Certains rapporteurs ont souhaité que soit revalorisé le montant unitaire de l'indemnité spéciale « montagne ». Il est déjà élevé puisque, avec 200 francs par unité de gros bovins, la France se situe parmi les deux premiers pays de la Communauté pour le niveau de cette aide.

En outre, je constate, lors de mes déplacements, que certaines régions classées en montagne ressemblent davantage à des plaines ou à des plateaux, alors que d'autres qui ne le sont pas subissent pourtant les handicaps de la montagne.

Il me paraît donc souhaitable de réfléchir à une meilleure modulation de l'aide en fonction des handicaps réels. A cet effet, j'ai demandé à mon ami Jacques Blanc, qui est tout naturellement un expert des problèmes de la montagne, d'animer un groupe de travail qui rendra ses conclusions à la fin de l'année. Des moyens financiers ont été réservés pour permettre la mise en œuvre des recommandations de ce groupe qui devra déposer ses conclusions pour le 15 janvier.

M. Jean Brocard. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. J'ai cependant quelques doutes sur cette politique puisque de nombreux rapporteurs s'interrogent sur l'importance de la politique des transferts par rapport aux recettes provenant de la production agricole. Quelquefois même — mais je ne soumetts pas cette suggestion au groupe « montagne » — je me demande si une partie de l'aide — je pense notamment aux indemnités « piémont » — ne pourrait pas être utilisée dans certains cas pour une politique d'équipement qui préparerait l'avenir dans de meilleures conditions, comme c'est la volonté politique de la majorité de cette assemblée.

Un très important effort de solidarité a été engagé depuis quelques années. Nous avons remédié aux disparités de revenus qui tiennent à la surface des exploitations, par la politique des structures, par le B. A. P. S. A., à celles qui tiennent à l'orientation des productions, par une meilleure hiérarchie des prix obtenue entre productions animales et végétales, à celles qui tiennent au niveau technique des agriculteurs, par un effort puissant de formation non seulement initiale, mais aussi permanente. L'an dernier, 110 000 agriculteurs ont bénéficié de la formation permanente.

Enfin, nous avons remédié aux inégalités dues aux handicaps géographiques par la politique de la montagne.

Je remercie M. Bertrand Denis d'avoir démontré que les disparités entre régions et entre l'orientation vers la grande culture et l'orientation bovins-lait avaient été assez nettement réduites au cours des dernières années.

Je précise, par ailleurs, que les statistiques relatives à l'évolution des revenus des agriculteurs français prennent en compte la totalité des exploitations de plus de un hectare. Mais, lorsqu'on étudie les disparités, il ne faut pas oublier que 400 000 à 450 000 exploitations qui peuvent apparaître comme particulièrement pauvres sont en réalité des exploitations à temps partiel ou de retraite. Les exploitants disposent donc d'autres revenus que ceux qu'ils tirent de l'agriculture.

Au-delà de la solidarité, l'autre volonté essentielle qui inspire le projet de budget pour 1978 est de préparer l'avenir de l'agriculture française. Je remercie les nombreux rapporteurs qui ont souligné que des choix avaient été faits en faveur des actions qui privilégient l'avenir. J'illustrerai ces choix dans quatre domaines: les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan, la formation et la recherche, la promotion de l'élevage, les équipements collectifs agricoles.

Les crédits consacrés aux programmes d'action prioritaires progresseront de 9,6 p. 100 en 1978, portant le taux de réalisation des P. A. P. à 56 p. 100 contre 37 p. 100 à la fin de 1977, soit un rythme de réalisation plus rapide que pour l'ensemble des programmes d'action prioritaires.

Concernant la formation et la recherche, il ne fait pas de doute — les rapporteurs l'ont d'ailleurs souligné — que nous allons, comme c'est souhaitable, vers une agriculture plus économe de moyens, qu'il s'agisse des investissements, de l'énergie ou des capitaux, et faisant de plus en plus appel, pour son développement, à la recherche, à la formation des hommes et à leur capacité de tirer le meilleur parti des ressources existantes. Je remercie M. Brocard d'avoir souligné que l'agriculture était un métier qui exigeait une formation de plus en plus poussée.

Pour réussir ce qui peut constituer un tournant de l'agriculture française, il faut une recherche active et un appareil de formation des hommes efficace.

La traduction budgétaire est nette: les crédits de fonctionnement de l'enseignement agricole public progressent de 13,5 p. 100, ceux de l'enseignement privé de 16 p. 100. Près de la moitié des créations nettes d'emploi vont à l'enseignement.

A M. Tissandier et à M. Brucard, qui ont souhaité connaître la position du Gouvernement sur une proposition de loi relative à l'enseignement agricole privé, je répondrai que je porte une attention particulière au maintien d'un enseignement agricole pluraliste, car il est la condition de la qualité de cet enseignement, de son ouverture sur la vie et de la participation des familles. (Applaudissements sur les bannes des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et du groupe républicain.)

Toutes les formes d'enseignement méritent respect et attention. C'est pourquoi, quelque mesure législative qui puisse intervenir au cours des prochains mois, je tiens à rappeler une conviction et à affirmer une volonté.

Ma conviction, c'est que le maintien du pluralisme de l'enseignement agricole est la condition de sa qualité et de son ouverture sur l'extérieur.

Ma volonté, c'est que l'an prochain soit affirmée encore plus nettement que cette année la progression des crédits destinés à l'enseignement.

M. Jean Brocard. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. En matière de financement de la recherche, je me borne à vous citer quelques chiffres simples et significatifs.

Les crédits de fonctionnement de l'I. N. R. A. vont progresser de 14,8 p. 100 pour atteindre 555 millions de francs.

Les crédits affectés au soutien des programmes progresseront de 21,8 p. 100. Cet effort prolonge celui qui avait été consenti au cours des trois années dernières à l'initiative de M. Christian Bonnet.

L'I. N. R. A. bénéficiera de la création de 144 emplois. Ainsi, l'engagement pris par le Président de la République en février 1975 aura été tenu puisque, en trois ans, 103 postes de chercheurs — je le souligne — auront été créés à l'I. N. R. A., soit une augmentation de 10 p. 100. De plus, l'institut disposera de moyens plus importants pour passer des contrats de recherche sur des thèmes prioritaires.

Parallèlement, l'institut de la recherche agronomique redéploie ses moyens au profit de secteurs prioritaires, comme les industries agricoles et alimentaires ou la forêt. En 1978, la construction du centre de recherche porcine de Rennes sera accélérée. De même, un effort important sera accompli pour intensifier toutes les recherches relatives aux productions méditerranéennes, conformément aux décisions de la conférence annuelle agricole.

Effort de formation, effort de recherche, mais aussi effort de promotion de l'élevage.

En 1977, les progrès ont été sensibles, grâce notamment à la taxe de production sanitaire et d'organisation du marché des viandes. Par ailleurs, depuis le début du mois, la lutte contre la tuberculose bovine a été intensifiée, grâce à un arrêté qui triple l'indemnité d'abatage et l'aligne sur celle qui est versée en cas de brucellose. Un programme de 158 millions de francs sur trois ans a été défini et financé pour la conduite de cette action.

Je vous propose de poursuivre et d'accélérer, en 1978, l'effort de prophylaxie en augmentant les crédits de plus de 27 p. 100. Par ailleurs, le projet qui vous est présenté comporte une augmentation de l'ordre de 13 p. 100 des crédits de sélection animale.

M. Pranchère a déploré le morcellement des compétences entre de multiples offices. Conscient de la nécessité de parvenir à une plus grande cohérence dans ce domaine, je préside, depuis quelques mois, un conseil supérieur d'orientation et de gestion des marchés agricoles qui doit être le lieu de coordination de la

politique agricole en matière d'élevage. Les différents offices sont des outils qui doivent être améliorés, certes, mais dont la cohérence, surtout, doit être établie.

Dernier élément, qui n'est pas le moins important à vos yeux : les équipements collectifs.

J'en arrive donc au budget d'équipement sur lequel des critiques se sont élevées et qui a fait naître des inquiétudes.

Je voudrais faire d'emblée une observation essentielle : comme l'indique M. Huguet, rapporteur pour avis pour le développement rural, nous lancerons physiquement en 1978 plus de travaux qu'en 1977.

Comment est-ce possible, direz-vous, avec des autorisations de programme qui, sur le budget propre de l'agriculture, sont en diminution de 7 p. 100 ?

Je réponds d'abord que si l'on prend en compte non seulement les autorisations de programme inscrites au budget propre du ministère mais aussi celles du fonds forestier national, du fonds national d'adduction d'eau, de la rénovation rurale, ainsi que les 100 millions de francs dont le Gouvernement vous proposera la répartition par voie d'amendement, le niveau des autorisations de programme restera sensiblement égal en 1978 à celui de 1977.

De plus, M. le Premier ministre a bien voulu accorder au ministère de l'agriculture une progression des crédits de paiement de l'ordre de 13 p. 100. J'appelle votre attention sur l'importance de cette mesure qui permettra d'instaurer un équilibre plus satisfaisant dans la conduite des opérations d'équipement trop souvent différées jusqu'ici et retardées par l'insuffisance de crédits de paiement.

Je précise, pour être complet, que l'effort d'investissement de 1978 sera nourri par une partie des autorisations de programme débloquées le mois dernier au titre du fonds d'action conjoncturelle.

Encore faudrait-il ajouter, pour rendre compte de la progression des dépenses d'investissements, le volume financier que représente la bonification des prêts du crédit agricole, même s'il est vrai qu'il représente en partie le poids du passé. Je rappelle que, au cours des cinq dernières années, les crédits destinés aux bonifications d'intérêts inscrits au budget de l'agriculture ont augmenté de 140 p. 100, et le volume des prêts bonifiés de 40 p. 100. Si, au début de cette année, une diminution des enveloppes de prêts bonifiés a été décidée, il faut savoir que les prêts bonifiés, au taux de 4 ou de 5 p. 100, accordés aux victimes de calamités agricoles, et qui ne sont pas soumis à l'encadrement du crédit, représenteront une somme supérieure à 8 milliards de francs.

Dans ce contexte, quels sont les choix que reflète ce budget d'équipements ? Certains orateurs ont noté, et je les en remercie, qu'il s'agissait de choix courageux, qui n'avaient — je vous l'assure — rien d'électoraliste.

Il s'agit d'abord de privilégier les équipements susceptibles de promouvoir une agriculture plus économe de ses moyens, c'est-à-dire les équipements collectifs. Dans cet esprit, il m'a semblé possible de reconsidérer le problème des bâtiments d'élevage sur lequel j'aurai l'occasion de revenir.

Cet effort a permis, conformément au souhait du Parlement, une augmentation substantielle de la dotation réservée à l'hydraulique agricole, que vous considérez comme prioritaire, pour les travaux de drainage et d'irrigation. Si le Parlement veut bien adopter les propositions que le Gouvernement lui fera, un crédit supplémentaire de 11 millions de francs sera ajouté à ce chapitre, lui assurant une progression de l'ordre de 10 p. 100, sans compter les 65 millions de francs provenant du fonds d'action conjoncturelle consacrés aux travaux d'hydraulique et qui seront, pour l'essentiel, dépensés en 1978.

M. Marc Masson. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Une seconde priorité a été retenue au bénéfice des travaux d'aménagement foncier : 40 millions de francs ont été ajoutés lors du redéploiement à la dotation initiale prévisionnelle des crédits des S. A. F. E. R. et du remembrement. Je vous demanderai de confirmer ce choix en affectant à ces actions 12 millions de francs supplémentaires, dans le cadre de la répartition de l'enveloppe supplémentaire de 100 millions de francs. La progression des crédits serait donc de l'ordre de 8 p. 100.

Troisième priorité : les équipements de stockage et de transformation. Les primes d'orientation agricole, qui constituent l'un des instruments essentiels de notre politique de modernisation dans ce secteur, connaissent une progression significative. Parallèlement à cet effort, une réforme de la procédure des aides sera mise en œuvre en vue de raccourcir les délais d'attribution et de simplifier les démarches des entreprises.

Enfin, un effort a été fait pour les équipements concernant la forêt, conformément aux objectifs commerciaux que nous poursuivons dans ce domaine et que les rapporteurs ont rappelés ce matin. Si vous adoptez la répartition que nous vous proposons, l'augmentation des crédits ouverts au titre de cette politique forestière sera de 20 p. 100 en 1978.

Tels sont les efforts qui sont consentis dans ce budget pour renforcer la compétitivité de l'agriculture française. Je ne me dissimule pas que des zones d'ombre subsistent, mais j'ai le sentiment que ces efforts seront d'autant mieux mis en valeur qu'ils feront appel, au niveau régional, à plus de responsabilité, d'initiative et de liberté. C'est ce qui m'a conduit à engager dans deux régions — Alsace et Poitou-Charentes — une expérience de globalisation des crédits d'équipement du ministère de l'agriculture afin de donner une plus grande liberté d'initiative aux élus locaux et aux administrations régionales. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

Le projet de budget que je vous soumetts aujourd'hui s'inscrit dans la continuité d'une politique agricole qui doit être en permanence adaptée aux nouvelles conditions économiques.

Par-delà cet « horizon 1978 », je voudrais rapidement tracer les lignes directrices de cette politique, car le débat d'aujourd'hui, à travers vos rapports et vos interventions, doit contribuer à en enrichir le contenu.

Pour ma part, j'aborderai trois orientations que j'estime essentielles : adapter l'agriculture à un environnement économique difficile ; développer notre capacité de production et d'exportation ; garantir la progression du revenu et l'amélioration des conditions de vie des hommes qui travaillent en milieu rural.

D'abord, il faut adapter l'agriculture à un environnement économique difficile. Quelle a été, en effet, l'évolution de l'agriculture au cours des trois dernières années ?

Elle a subi de plein fouet, en 1974, les conséquences de l'augmentation du coût de l'énergie et, en 1975 et 1976, les conséquences des deux plus mauvaises années que nous ayons connues depuis vingt ans du point de vue climatique.

Ce que certains ont appelé la crise de rentabilité n'est pas propre à l'agriculture, même si l'effet conjugué de la crise énergétique et de deux mauvaises années climatiques ont rendu son caractère plus aigu.

Pour l'agriculture et les agriculteurs français la maîtrise du phénomène inflationniste est une priorité absolue.

Devant ce défi, notre tâche est de réfléchir sur l'évolution des dernières années et d'asseoir le développement de l'agriculture française sur des bases moins vulnérables et moins dépendantes de l'extérieur.

A titre d'exemple, je tiens à évoquer notamment notre politique d'amélioration de nos conditions d'approvisionnement en protéines. La France dans ce domaine est trop dépendante d'un marché mondial largement dominé par les Etats-Unis et d'une source de production unique qui devra, peu à peu, être diversifiée.

Une action persévérante s'impose, même si nous ne devons en recueillir les premiers résultats que dans quatre ou cinq ans. La réunion, dans quelques jours, du conseil supérieur d'orientation et de gestion des marchés agricoles permettra de faire le point sur cette politique des protéines.

Second problème essentiel de l'agriculture d'aujourd'hui : le financement, qui est lui-même lié au foncier.

L'agriculture est devenue une industrie lourde. Ainsi, pour dégager une valeur ajoutée de cent francs, il faut dans la sidérurgie un capital de 210 francs, dans le secteur de l'énergie un capital de 550 francs et dans certains secteurs de l'agriculture un capital de 800 francs.

Cette situation n'est pas surprenante ; elle s'explique aisément par le poids de l'investissement foncier et par le fait que la substitution de la machine à la main-d'œuvre se fait plus vite en agriculture que dans tout autre secteur.

Il nous faut, mesdames et messieurs les députés, tout à la fois faire face à ces besoins de financement et rester attentifs à l'évolution des dépenses suscitées par les bonifications d'intérêt.

Face à cette évolution, deux types d'action, me semble-t-il, sont nécessaires, et d'abord mieux proportionner le niveau des investissements à leur rentabilité, comme le soulignait M. Fouchier ce matin. En effet, lorsqu'on compare des comptabilités suivies en centres de gestion, on constate que ni la course à l'agrandissement ni la course à l'investissement ne sont à privilégier outre-mesure ; nous en avons tenu compte dans la réforme des prêts fonciers et de l'aide aux bâtiments d'élevage.

Ainsi la réforme des prêts permettra un agrandissement progressif par le financement des installations pour des agriculteurs qui démarrent sur une superficie inférieure à la surface minimale d'installation.

Les pouvoirs publics n'ont pas non plus à privilégier la course à l'hectare. C'est pourquoi les acquisitions au-delà de deux fois la surface minimale d'installation ne pourront plus, désormais, bénéficier des prêts bonifiés.

Dans le même sens, ont été introduites plusieurs dispositions visant à contrôler l'augmentation du prix des terres. Il faut en effet savoir qu'aujourd'hui — M. Tissandier a abordé ce sujet dans son rapport — il y a deux fois plus de jeunes agriculteurs candidats à l'installation que de terres libres.

Le vrai problème pour quatre-vingts départements sur quatre-vingt-dix n'est pas la recherche de jeunes agriculteurs désireux de s'installer, mais bien le financement de l'installation et encore plus la maîtrise du foncier et la répartition de la terre. En effet, si l'évolution actuelle se poursuit, les jeunes qui s'installent se trouveront confrontés à des difficultés croissantes, que l'on retrouve d'ailleurs dans tous les pays européens.

La part du revenu disponible étant de plus en plus entamée au bénéfice de la part capitalisée, les agriculteurs ont fréquemment le sentiment d'avoir un niveau de vie insuffisant, par suite d'une excessive exigence d'épargne et d'un revenu qui se trouve différé à l'âge de la retraite.

Au fond, le véritable problème du revenu des agriculteurs ne réside pas tant dans la progression de celui-ci — au cours des vingt dernières années, il a augmenté pratiquement au même rythme que celui des autres catégories sociales — que dans l'écart qui sépare le revenu total du revenu disponible pour la famille. En effet, l'exigence de capitalisation s'est accrue de plus en plus, au point de devenir trop importante.

C'est pourquoi le problème foncier n'est plus seulement aujourd'hui une affaire financière. C'est un des éléments à prendre en considération pour permettre l'installation des jeunes agriculteurs. Aussi n'y a-t-il nulle part au monde de voie unique et privilégiée : il faut recourir à un arsenal de solutions qui offriront une liberté de choix plus grande.

Cette exigence nous conduit à déposer de nouveaux projets de loi. C'est dans cette perspective que s'explique le dépôt du projet sur les S. A. F. E. R., qui vous sera soumis dans les prochaines semaines.

La terre est un bien rare, non extensible. Voilà pourquoi les conditions du marché et de la concurrence ne peuvent jouer seules. A cet égard, les S. A. F. E. R. constituent un instrument indispensable, même si on critique ici et là quelques abus de leur part.

Dans cet esprit, nous voulons éviter que les S. A. F. E. R. restent impuissantes face à des mutations bénéficiant à des agriculteurs ou à des non-agriculteurs déjà bien pourvus, alors qu'elles sont sollicitées en permanence par des mutants, des jeunes ou des expropriés.

Parallèlement, il faut que puissent se développer les possibilités de choix en dehors de l'acquisition, comme la location ou les groupements fonciers agricoles, dont les possibilités d'extension ont été élargies lors de la dernière conférence annuelle.

Nous devons aussi mettre en valeur les terres en friche. Sur ce point, je souhaite que le projet de loi qui vient d'être adopté par le Sénat soit définitivement voté au cours de la présente session parlementaire.

Dans cette même perspective, celle de la maîtrise du problème foncier, la législation sur les cumuls, quelles que soient ses difficultés d'application, mérite d'être réexaminée. Est-il encore possible, en effet, compte tenu de l'abaissement de l'âge de la majorité, de laisser aujourd'hui des parents acheter des terres pour leurs enfants âgés de treize ans alors que tant de jeunes sont à la recherche d'une exploitation? Doit-on laisser des agriculteurs créer fictivement deux exploitations distinctes, l'une pour le mari et l'autre pour la femme? Je ne le crois pas.

C'est la raison pour laquelle nous étudions actuellement, en liaison avec les organisations professionnelles agricoles, une adaptation de la législation relative aux cumuls.

Grâce à cet ensemble de moyens, nous voulons améliorer l'offre de terres agricoles et parvenir à maîtriser les prix actuels. Néanmoins, à ceux qui se plaignent de l'inadaptation de notre législation en la matière, je tiens à souligner que c'est en France que le prix des terres agricoles est encore le moins élevé. Si j'en crois mes collègues ministres de l'agriculture des neuf autres pays de la Communauté, cette situation provient, pour une part importante, de la législation que nous avons mise en place dans les années 1950-1962.

Après la revalorisation des dotations aux jeunes agriculteurs et des primes de décohabitation, et une fois la priorité accordée aux prêts d'installation, je souhaite que soit amélioré, à la fin de l'année prochaine — je réponds ainsi au souhait formulé par les rapporteurs pour le B. A. P. S. A., MM. Briane, Bizet et Pons — le montant de l'indemnité viagère de départ.

Ainsi, dans le même temps, nous pourrions atteindre un double objectif, améliorer le régime social des agriculteurs âgés et favoriser l'installation des jeunes. Ce sera un nouveau pas en avant.

Il est souhaitable, en particulier, que les femmes des agriculteurs qui auront demandé l'indemnité viagère de départ entre soixante et soixante-cinq ans, puissent, dès l'âge de soixante ans, bénéficier de l'équivalence de la retraite de base. Le principe en a été acquis au cours de la dernière Conférence annuelle pour être appliqué à partir du 1^{er} janvier 1979.

Développer notre capacité de production et d'exportation, tel est le deuxième élément de la réflexion que je vous propose.

En effet, seule l'expansion de l'agriculture française nous permettra, au cours des prochaines années, d'atteindre le triple objectif de toute politique agricole : l'amélioration du revenu des producteurs, la satisfaction des aspirations des consommateurs qui veulent acheter les produits alimentaires à un prix raisonnable, et le développement de nos capacités de production et d'exportation pour équilibrer notre balance commerciale.

L'expansion de notre agriculture exige : le maintien de la politique agricole commune et sa réforme dans le secteur des produits méditerranéens ; le développement d'une stratégie des exportations et des politiques structurelles pour favoriser l'expansion de certaines productions et reconquérir certains marchés intérieurs perdus.

D'abord, s'agissant du maintien de la politique agricole commune et de sa réforme dans le secteur des produits méditerranéens, un membre britannique de la commission de Bruxelles déclarait, le 7 octobre dernier, à Londres : « Bien entendu, la commission est très profondément attachée aux principes fondamentaux de la politique agricole communautaire, qui sont les seuls à proposer une méthode pratique pour garantir des approvisionnements réguliers à des prix stables dans un monde menacé par une terrifiante explosion démographique ».

Dans sa forme actuelle, ajoutait en substance le commissaire, la politique agricole communautaire est défigurée par les excédents trop importants et coûteux et par le recours abusif aux montants compensatoires monétaires.

Je serais tenté d'approuver cette déclaration, mais amendée, car il ne saurait y avoir de sécurité d'approvisionnement pour les 260 millions de consommateurs de la Communauté sans excédents conjoncturels. Ces excédents représentent pour la Communauté une sécurité d'approvisionnement mais aussi un coût. Si nous voulons maintenir, défendre et améliorer la politique agricole commune, il faut avoir le courage et la lucidité d'examiner la situation de certains marchés agricoles, par exemple celui des produits laitiers.

J'ai écouté avec une grande attention M. Hausherr, dont j'avais déjà lu le rapport écrit, et j'ai pris honne note des questions formulées par le président de la commission de la production et des échanges, M. Fouchier.

Le rapport de M. Hausherr, dont je souhaite que chacun prenne connaissance, a le mérite de replacer la taxe de coresponsabilité, dont le vous parlerai certainement ce soir, dans l'ensemble de l'économie laitière, compte tenu de toute la série de dispositifs déjà mis en place.

Je prie moi-même l'Assemblée de bien vouloir considérer globalement la politique agricole commune et la politique laitière. Son ambition ne doit pas se limiter aux quatre prochains mois. Il faut voir au-delà.

En effet, la France possède 35 p. 100 de terres agricoles de l'Europe des Neuf. Elle doit défendre des intérêts généraux. Ce n'est pas au ministre de l'agriculture qu'il appartient de les brader. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

M. Roger Corrèze. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. De fait, nous continuerons, bien entendu, à préserver les mécanismes fondamentaux de la politique agricole commune, dont le commissaire anglais soulignait le grand mérite, c'est-à-dire tout le système des prélèvements, de l'exportation et de l'intervention qui assure à nos producteurs une sécurité irremplaçable.

C'est la raison pour laquelle la délégation française est déterminée à maintenir ce système raisonnable au cours des prochaines négociations sur les prix agricoles et à éviter toute prétendue réforme de l'organisation du marché de la viande bovine qui constituerait en fait une régression de la politique agricole commune.

M. Roger Corrèze. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Tout à l'heure, M. Hugué, que je remercie pour son excellent rapport, a souligné les limites des aides directes et mis en évidence les problèmes de la rentabilité de l'agriculture. Aussi m'a-t-il imploré de ne pas conduire l'agriculture vers un tel système d'aides directes et d'assistance.

A mon tour, puis-je l'implorer de convaincre ses partenaires du groupe européen, auquel il appartient, de ne pas s'orienter vers la politique des aides directes ? En effet, ce serait tourner en dérision si j'ose dire, la politique agricole commune et nous risquerions d'entrer dans un système bureaucratique dont je ne sais pas ce qu'il pourrait apporter aux agriculteurs — je sais, au contraire, qu'ils y perdraient fort, ainsi que toute notre agriculture ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

Mais l'action de la France en faveur de l'expansion de l'agriculture ne se borne pas à défendre l'acquis communautaire. Elle vise également à combler les lacunes actuelles de la politique agricole communautaire.

Il serait absurde, en effet, de favoriser l'élargissement de la Communauté si celui-ci ne reposait sur des bases solides et s'il devait entraîner dans la Communauté actuelle des perturbations graves. C'est pourquoi la France demande une refonte des règlements communautaires relatifs aux produits agricoles méditerranéens.

A cet égard, je crois utile de signaler à l'Assemblée combien l'application des décisions prises lors de la modification du règlement viticole l'année dernière a été bénéfique. Elle a permis la distillation préventive, le paiement d'une prime de qualité, la garantie de bonne fin et l'octroi d'une aide à l'enrichissement par les moûts concentrés dans les régions où la chaptalisation était, et demeure, interdite.

Mais après avoir obtenu ainsi quelques aménagements pour la viticulture, la France continuera à réclamer encore l'amélioration des règlements relatifs aux produits méditerranéens. Je souhaite que la commission de Bruxelles puisse avancer rapidement des propositions précises, au mois de novembre par exemple.

L'expansion de notre agriculture exige ensuite le développement d'une stratégie des exportations.

Le déficit actuel de notre balance commerciale agricole est conjoncturel, je puis vous l'assurer. Il résulte essentiellement de la sécheresse, dont l'incidence financière se chiffre à 7 milliards de francs, et de l'augmentation rapide de certaines matières premières agricoles importées, comme le café.

Néanmoins, ce déficit ne remet pas en cause la vocation exportatrice de notre agriculture et, en particulier, de nos industries agro-alimentaires, mais il nous faut poursuivre une vigoureuse politique d'exportation au plan européen. C'est pour quoi nous maintenons et maintiendrons notre pression pour que soient démantelés les montants compensatoires monétaires.

A M. Bertrand Denis et à M. Hausserr, ainsi qu'aux autres rapporteurs qui ont abordé le difficile sujet des montants compensatoires monétaires — provoquant des distorsions dans la concurrence — j'annonce que, lors de la prochaine fixation des prix, la France accordera la priorité absolue au retour à l'unité des prix et des marchés et donc, au mois d'avril prochain, à un premier démantèlement progressif et simultané des montants compensatoires monétaires dans les différents pays de la Communauté. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

Quels que soient les progrès de la politique agricole communautaire, nous devons rechercher de nouveaux débouchés dans les pays tiers, d'autant plus que certains de nos partenaires, naguère importateurs de produits agricoles, tendent à devenir autosuffisants, voire exportateurs.

Nous nous sommes faits, à Bruxelles, les défenseurs d'une véritable politique d'exportation qui passerait, notamment, par des contrats à moyen terme avec des pays tiers.

C'est la raison pour laquelle, en dépit de tous les problèmes qu'elle pose, nous estimons que la taxe de coresponsabilité peut nous servir à franchir une nouvelle étape de la politique agricole commune. Grâce à ce prélèvement, nous souhaitons obtenir

de la part de nos partenaires la possibilité de passer enfin des contrats à moyen et à long terme avec les pays tiers pour la vente de nos produits agricoles et alimentaires.

La politique d'exportation, au plan national, a été étudiée au cours de la dernière Conférence annuelle.

Création d'une assurance contre le risque de variation des montants compensatoires : dégagement de 30 millions de francs de crédits supplémentaires pour la promotion de nos produits agricoles à l'étranger ; octroi de crédits bonifiés pour le financement des stocks de vieillissement des vins et alcools d'appellation ; installation d'un conseil supérieur des exportations agricoles : jamais un tel ensemble de mesures concrètes n'avait été pris en une seule année en faveur de l'exportation.

En particulier, le conseil supérieur des exportations agricoles aura pour tâche de conduire une réflexion globale et continue sur les exportations agricoles françaises.

L'effort engagé dans ce domaine doit s'appuyer, d'une part, sur des secteurs très compétitifs — je songe à ces points forts de nos exportations que sont les céréales, le sucre, les vins et les liqueurs ou les produits laitiers — et, d'autre part, au cours des prochaines années, sur la reconquête du marché intérieur ; il est donc nécessaire de mettre en œuvre des politiques structurelles pour la viande porcine, les protéines, la forêt et les industries agricoles et alimentaires.

De 1969 à 1976, la production de viande porcine, grâce au programme de rationalisation porcine, mis en place en 1969 par M. Jacques Duhamel, s'est accrue de 40 p. 100. L'effort demandé aux agriculteurs a été capital, car nous étions entrés dans le Marché commun, il convient de le rappeler, avec un retard de productivité important dans ce domaine.

Néanmoins, en dépit de l'accroissement de la production, de l'effort des éleveurs et d'un programme qui a consacré près de 500 millions de francs au développement des bâtiments d'élevage et à l'amélioration génétique, un nouvel effort est nécessaire. En effet, il subsiste un déficit de production porcine en France d'environ 200 000 à 250 000 tonnes. Il faut donc aller plus loin.

C'est pourquoi je proposerai prochainement une adaptation du programme de rationalisation de notre production porcine. Il portera essentiellement sur les prêts aux bâtiments d'élevage, sur la simplification des procédures de permis de construire, sur la formation professionnelle et technique et sur la politique sanitaire.

En ce qui concerne la deuxième politique structurelle, les industries agricoles et alimentaires, je ne reviendrai pas sur l'excellent rapport de M. Schloesing, qui a rappelé qu'il s'agissait de la seconde branche industrielle française — elle emploie plus de 500 000 salariés.

Ce secteur, décisif pour notre économie, et pas seulement pour notre agriculture, présente un certain nombre de faiblesses qui ont conduit le Gouvernement à lui accorder une priorité marquée. C'est ainsi, notamment, qu'a été nommé un délégué aux industries agricoles et alimentaires, dont la responsabilité est de proposer au Gouvernement les actions sectorielles de restructuration et de modernisation de l'industrie agricole et alimentaire et de favoriser l'effort de promotion commerciale à l'étranger.

Je ne rappellerai pas l'effort consenti dans ce projet de budget au titre de la prime d'orientation agricole.

A M. Schloesing, qui a insisté sur la nécessité d'un effort en matière de recherche agronomique, j'indique qu'au cours des sept dernières années, les crédits affectés aux industries agricoles et alimentaires pour la recherche ont triplé et que les effectifs de chercheurs ont été augmentés de 40 p. 100. En 1973, les crédits pour ce secteur augmenteront encore de 25 p. 100.

M. Schloesing, enfin, a rappelé la nécessité de l'information et de la transparence. Je retiens la suggestion qu'il a faite, au nom de la commission, d'assurer la publicité des primes d'orientation agricole.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial suppléant. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. J'en arrive à la forêt.

Notre déficit extérieur en bois, et surtout en produits dérivés, c'est-à-dire dans les secteurs industriels de la pâte à papier ou du meuble, a atteint près de huit milliards de francs en 1976. C'est le second poste déficitaire, après les importations de pétrole.

Et pourtant, la forêt française couvre le quart du territoire métropolitain et représente la moitié des forêts européennes. Elle donne un emploi à près de 650 000 personnes. Ce patrimoine forestier est donc une richesse que nous devons valoriser,

aussi bien pour des motifs économiques que pour des raisons liées à la protection de l'environnement dans ce milieu naturel privilégié.

A cet effet, une première série de décisions ont été prises en matière de politique industrielle et de financement de l'encadrement technique pour la forêt privée — vous avez d'ailleurs adopté un amendement dans ce sens il y a quelques jours.

Des moyens financiers supplémentaires ont été dégagés dans le cadre du fonds d'action conjoncturelle. De plus, le Gouvernement a chargé M. Bertrand de Jouvenel d'engager une réflexion sur l'avenir de la forêt française. Il remettra son rapport dans les prochains jours.

Je conclurai ces propos en abordant le problème de la progression du revenu des agriculteurs et de l'amélioration des conditions de vie du monde rural.

La première aspiration des hommes qui vivent de l'agriculture est évidemment celle de la sécurité du revenu. A cet égard, les trois dernières années n'ont pas été favorables.

Nous devons la vérité à la collectivité nationale, aux consommateurs comme aux producteurs. Je demande donc à chacun d'apprécier l'évolution du revenu, non pas depuis 1973, mais sur un cycle de production.

Si l'on examine cette évolution en partant du début du VI^e Plan, en 1970, on constate, en reprenant les statistiques des organisations professionnelles, que la progression du revenu a été de 2,5 p. 100 par an, en francs constants, grâce aux bonnes récoltes des trois premières années du VI^e Plan et aux aides directes attribuées les trois dernières années, les difficultés rencontrées pendant cette dernière période étant imputables à la crise de l'énergie et à ses conséquences sur les prix d'achat des facteurs de production ainsi qu'aux mauvaises conditions climatiques.

Pour 1977, tout me porte à penser que la progression du revenu retrouvera un rythme moyen de 2,5 et 3 p. 100 par an, en francs constants bien entendu.

En tout état de cause, nous avons accepté, au mois de mars, d'organiser une rencontre, qui aura lieu à la fin du mois de novembre, pour étudier avec les dirigeants des grandes organisations nationales l'évolution des coûts de production, des prix et des revenus agricoles en 1977.

Au-delà des revenus, nous devons répondre à une autre aspiration fondamentale, celle d'un meilleur mode de vie dans le monde rural. M. Jacques Blanc aura l'occasion d'aborder cette question dans les réponses qu'il apportera aux orateurs. Pour ma part, j'estime qu'en matière d'aménagement rural notre politique doit, plus loin et, pour cela, être davantage coordonnée avec la politique des autres ministères.

C'est pourquoi, à l'occasion de la dernière conférence annuelle, il a été décidé que serait désormais établi annuellement un bilan de l'action engagée par chaque ministère en matière de développement rural : mieux concertée, la politique d'ensemble sera alors plus efficace.

Mesdames, messieurs les députés, je crains d'avoir été un peu long mais, comme je l'indiquais au début de ce propos, le débat budgétaire doit être un moyen privilégié de faire avancer la politique agricole grâce à la contribution du Parlement. C'est pourquoi j'ai tenu à vous exposer notre action de façon détaillée, espérant par là vous avoir convaincus que les lignes de marche de la politique agricole sont clairement définies et que les moyens de les appliquer ont été dégagés.

Le rapport de M. Bertrand Denis nous invite à une réflexion sur l'évolution de l'agriculture au cours des vingt dernières années.

D'abord, sachons que ceux qui, à l'extérieur de notre pays, portent un jugement non dénaturé par des soucis électoraux sur l'évolution de l'agriculture française, soulignent avec netteté les zones de lumière. Quant aux zones d'ombre, qu'il ne faut pas ignorer, elles ne sont souvent que la contrepartie des progrès que nous avons accomplis au cours des vingt dernières années. Je voudrais réconforter ainsi ceux qui s'interrogent quelquefois sur la ligne de marche de notre politique agricole.

En effet, le bond réalisé par l'agriculture française depuis vingt ans est prodigieux. Aujourd'hui, l'apport de l'agriculture à la collectivité est déterminant. Comment ne pas rappeler ici que l'objectif de la sécurité de nos approvisionnements a été atteint ?

En 1950, les consommateurs consacraient 45 p. 100 de leur budget à des dépenses alimentaires. Aujourd'hui ils n'en consacrent plus que 27 p. 100 mais achètent des produits plus élaborés et dépensent davantage pour se procurer certains fruits, par exemple.

Dans le même temps, et puisqu'il ne faut pas cacher les zones d'ombre, je constate que l'agriculture française est devenue beaucoup plus sensible, plus dépendante et plus vulnérable à l'évolution des coûts de production ou des marchés étrangers.

C'est pourquoi j'ai noté avec satisfaction le souhait de voir se développer des modèles d'exploitation qui soient moins dépendants des consommations intermédiaires, plus économes de facteurs de production importés ou de capitaux. Il s'agit là d'une évolution nécessaire que la conjoncture internationale nous impose.

L'aspiration à la parité, si ardemment exprimée dans les années 60, s'est en grande partie concrétisée, qu'il s'agisse de la parité du savoir, de la parité du pouvoir économique, pour briser l'isolement dont étaient victimes les agriculteurs, ou de la parité de la protection sociale. Certains rapporteurs, et je souligne au passage l'excellent rapport de M. Bizet, en ont rappelé le poids et les limites.

Quant au revenu, malgré l'évolution des deux ou trois dernières années, j'ai la conviction que nous allons reprendre la courbe de progression moyenne que nous avons connue au cours des quinze dernières années.

Mesdames, messieurs, la France et les agriculteurs peuvent avoir confiance dans l'agriculture française, si du moins nous savons repousser en permanence les tentations du repli sur soi, de l'illusion, des chimères et, comme le disait M. Bizet, ne pas nous laisser prendre aux slogans ou aux clichés encore trop fréquents en matière agricole.

Nous devons préparer cet avenir par un effort tenace, en rappelant qu'il n'y a pas de grande nation agricole dans le monde qui ne soit en même temps une nation à haut niveau de compétence, de technicité et d'efficacité.

J'ai entendu avec plaisir l'un de vos rapporteurs affirmer que l'efficacité ne devait pas être un mot tabou. L'absence de rigueur et de compétitivité prônée par certains, soit par ignorance, soit par romantisme, soit par mépris, parce que leur langage est souvent double, serait suicidaire pour l'agriculture française. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Le budget de l'agriculture pour 1978 essaie, malgré les rigueurs de la conjoncture, de concilier deux objectifs également essentiels : la rigueur et l'effort de compétitivité pour insérer l'agriculture dans une économie ouverte à la compétition européenne, mais aussi, dans le même temps, la marche vers plus d'équité et plus de solidarité, pour éviter l'écueil d'une agriculture élitiste, alors que nous avons fait, en 1960, le choix de construire une agriculture pour des hommes libres, responsables et solidaires. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Brochard.

M. Albert Brochard. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt le très brillant exposé que vous venez de faire à cette tribune.

Nul n'ignore, dans cet hémicycle, votre compétence et, pour ma part, je connais votre souci et votre détermination de mener à bien notre politique agricole et je vous fais confiance pour la défendre sur le plan communautaire.

Je ne reprendrai pas, dans le cadre de cette brève intervention, les analyses qui ont été déjà largement développées par nos rapporteurs et par différents orateurs. Je limiterai mon propos à quelques remarques spécifiques, d'ordre économique et social.

Votre budget, monsieur le ministre, connaît une croissance satisfaisante, surtout si l'on tient compte de l'effort privilégié consenti en matière sociale. Je me permettrai simplement d'en souligner quelques insuffisances en ce qui concerne les équipements agricoles, comme l'ont fait avant moi certains rapporteurs.

On peut regretter, en effet, une certaine austérité du budget de l'équipement. Certes, le crédit supplémentaire du fonds d'action conjoncturelle a permis, en ce domaine, de compenser la diminution du crédit qui avait été inscrite dans le budget de 1977.

Il est vrai, par ailleurs, que certains postes, concernant par exemple l'hydraulique ou le remembrement, sont relativement épargnés. Il est vrai aussi que les seuls crédits ne suffisent pas à mesurer l'effort de l'Etat en ce domaine et qu'il convient de tenir compte de la place essentielle qu'occupent les prêts bonifiés dans la modernisation de l'agriculture.

Il n'en reste pas moins vrai que le financement des équipements agricoles demeure préoccupant et qu'une réorientation s'impose pour ne pas compromettre la modernisation de l'appareil productif agricole.

Les problèmes plus immédiats de soutien du revenu et de réorganisation des circuits de production et de distribution peuvent conduire à considérer comme secondaires les questions d'adduction d'eau, d'assainissement, de traitement des ordures ménagères ou d'électrification rurale.

Il serait cependant regrettable de sacrifier ces problèmes dont la solution conditionne l'amélioration du cadre de vie des agriculteurs et, par là même, le développement de notre appareil productif.

A titre d'exemple, je regrette la diminution des crédits affectés à l'électrification rurale. Des progrès sensibles ont été accomplis au cours des dernières années, mais l'effort doit se poursuivre. Les travaux entrepris permettent, certes, d'équiper les constructions nouvelles, toutefois ils n'assurent pas toujours le renouvellement, ni surtout le renforcement des équipements existants.

En effet, la vétusté de certaines installations empêche, dans certains cas, d'assurer une alimentation satisfaisante, ce qui entraîne parfois une détérioration du matériel utilisé par les usagers.

Dans le département des Deux-Sèvres que je représente, un grand nombre de lignes électriques — j'en prends à témoin mon ami Jacques Fouchier, président de la commission de la production — devraient être renforcées pour satisfaire les besoins des exploitants qui ont, au cours des dernières années, consenti un important effort d'équipement, tant pour leurs besoins familiaux que pour leurs exploitations.

Permettez-moi, à ce propos, de vous faire une suggestion, monsieur le ministre. Ne serait-il pas possible que, dans le cadre d'une négociation globale, E. D. F. consente aux régions et syndicats intercommunaux des tarifs privilégiés qui leur permettraient de dégager des marges d'intervention pour réaliser les investissements indispensables ?

Quoique les télécommunications ne relèvent pas de votre ministère, il convient cependant d'en parler et de reconnaître qu'un effort considérable a été engagé pour le téléphone au cours des dernières années. Les télécommunications ont fait l'objet de l'un des premiers programmes d'action prioritaires du VII^e Plan et ont bénéficié à ce titre de 130 millions de crédits.

Cet effort doit se poursuivre afin de permettre le plus rapidement possible l'installation d'un réseau suffisamment dense, le téléphone n'étant plus, de nos jours, un gadget pour l'agriculteur, mais un véritable outil de travail.

Il m'apparaît indispensable que, dans les prochaines années, une réorientation des masses budgétaires favorise une meilleure prise en compte des besoins croissants du monde agricole en équipements collectifs.

Ne serait-il en outre pas possible — eu égard à l'importance des charges financières nécessaires — que soit mis à l'étude le lancement d'un emprunt qui permettrait de dépasser le cadre étroit de l'annualité budgétaire et d'étaler ces charges sur plusieurs années ?

Je reprends là une suggestion que j'avais déjà présentée à l'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, et qui me semble mériter de retenir votre attention.

A travers ces problèmes d'équipement se pose la question plus générale, mais essentielle, de l'aménagement de l'espace rural.

Le retard pris par les équipements ruraux au regard de l'amélioration constante des équipements urbains provoque un écart sensible entre les conditions de vie et de travail à la ville et à la campagne.

L'ensemble des mesures à mettre en œuvre dans ce domaine ne relève pas de notre seule compétence ; d'autres départements ministériels — notamment ceux qui sont chargés de l'équipement, du logement, de l'éducation, de l'industrie, du tourisme — sont effectivement appelés à participer à cette action globale. Il importe cependant que le ministère de l'agriculture ait en la matière un rôle privilégié d'animateur. J'allais dire de coordonnateur, mais compte tenu de ce qui s'est passé récemment, je préfère ne pas insister sur ce terme (*Sourires*).

S'agissant du logement, je suis persuadé que l'application de la réforme instituant l'aide personnalisée au logement aura des effets particulièrement bénéfiques pour le monde agricole.

Permettez-moi cependant une réflexion concernant la prime de déshabitation.

Les crédits inscrits à ce poste ont diminué, le nombre des demandes n'impliquant pas, semble-t-il, un effort budgétaire accru. Je crains cependant qu'une meilleure information quant aux possibilités offertes aux jeunes par cette prime n'entraîne un nouvel afflux de demandes, lesquelles ne pourraient alors être satisfaites.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, d'être particulièrement attentif à ce problème, en considération de l'intérêt qu'il présente aux yeux des jeunes agriculteurs.

La revitalisation du monde rural ne concerne pas les seuls agriculteurs. Il est nécessaire qu'une politique équilibrée en matière industrielle, commerciale, artisanale, ou dans le secteur tertiaire, soit développée d'une manière suffisamment attractive pour offrir aux jeunes une diversité d'emplois et les inciter à demeurer dans nos régions, luttant ainsi contre la désertification de notre milieu rural.

J'ajouterai quelques brèves remarques dont vous voudrez bien me pardonner le caractère disparate.

Sur les coopératives agricoles, tout d'abord. Elles ont contribué et contribuent effectivement au développement de notre agriculture. Cependant certains excès apparaissent aujourd'hui du fait, notamment, de distorsions entre leurs activités et celles du secteur libre. Se fait jour aussi, dans certains cas, la nécessité d'une gestion plus rigoureuse, de manière à éviter l'appel trop fréquent aux aides publiques.

En ce qui concerne les calamités agricoles, le système actuellement mis en place ne répond pas encore pleinement aux besoins, même s'il est vrai que les agriculteurs pourraient, en contractant des assurances, se garantir contre certains risques. Ne serait-il pas possible d'envisager la création d'un organisme professionnel de garantie — toutes les fois que je suis intervenu dans la discussion du budget de l'agriculture, j'ai fait cette suggestion — qui serait alimenté selon des modalités à définir et qui reposerait sur une large solidarité professionnelle ?

S'agissant de l'enseignement agricole, et plus particulièrement de l'enseignement agricole privé, dont le rôle essentiel n'est plus à démontrer, je rejoins les préoccupations qui ont déjà été exprimées relatives à la rapide inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi de M. Guerneur et à la nécessité de dégager les crédits indispensables à son application.

J'évoquerai rapidement les problèmes que connaissent les associations d'aide à domicile en milieu rural. Je parle des aides ménagères. Il existe dans ce domaine une croissance continue des besoins : le service rendu est, en effet, particulièrement bien adapté à la situation des personnes âgées en milieu rural et ce, à une époque où le maintien de celles-ci à domicile est considéré, à juste titre, comme une priorité. Toutefois, les organismes gestionnaires ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour faire face à cette demande dans de bonnes conditions. Il serait donc utile que, sous une forme ou sous une autre, soient dégagés les moyens nécessaires.

M. le président. Monsieur Brochard, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Albert Brochard. Avant de conclure, qu'il me soit permis, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur la demande initiale de subventions qui a été adressée au ministère de l'agriculture le 22 juillet 1976, concernant l'extension et la modernisation de l'abattoir de Bressuire, avec la construction d'une nouvelle chaîne d'abattage, dont le coût représente 12 millions de francs d'investissement. Je rappelle que cet abattoir est le plus important de France par le tonnage réalisé. Plusieurs échanges de lettres ont eu lieu entre votre ministère et la ville de Bressuire. Une acceptation de principe a été donnée au débit de quatre-vingts bovins à l'heure. Les dernières réserves ont été levées, compte tenu des documents qui vous ont été transmis. Dois-je rappeler aussi que la ville de Bressuire a réalisé une fusion-association avec d'autres communes, le 8 décembre 1972, et qu'il est absolument indispensable d'obtenir l'accord de subvention le plus rapidement possible pour ne pas perdre le bénéfice de la majoration de subvention prévue qui s'éleverait à 120 millions de centimes ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Brochard.

M. Albert Brochard. Monsieur le ministre, je crois que vous connaissez la question, mais je tiens à préciser que les usagers de l'abattoir ont consenti un engagement d'apport très important, garantissant 80 p. 100 du tonnage abattu actuellement, et cela pendant les cinq prochaines années.

Aussi sont-ils très attentifs à un déroulement rapide de ces travaux à l'égard desquels ils se sont engagés. Il serait infiniment regrettable d'attendre maintenant leur réalisation, faute d'un financement en temps utile.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je souhaitais vous présenter à l'occasion de ce débat budgétaire, qui est toujours le moment privilégié — vous l'avez dit tout à l'heure — de conjuguer nos efforts pour que se poursuive le développement harmonieux de notre agriculture. Nous avons tous conscience du rôle essentiel qu'elle joue dans notre économie. Je sais, monsieur le ministre, que nous pouvons compter sur votre action pour lui donner les moyens de vivre et de prospérer. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et du groupe républicain.)

M. le président. La parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'agriculture française est tout à la fois un secteur économique complexe qui échappe souvent aux intérêts et une activité soumise à des aléas climatiques. Mais les agriculteurs constituent surtout, il ne faudrait pas l'oublier, une part fondamentale de notre société.

Nous, républicains, croyons à une agriculture dynamique, puissante, instrument de l'ensemble d'une politique économique, s'insérant dans un contexte européen qui sera peut-être plus large encore demain, mais respectant — et nous y tenons plus que tout — la libre entreprise, la responsabilité personnelle et le travail commun de toute la famille.

M. Jean-Claude Rohel. Très bien !

M. Alain Mayoud. La politique agricole que le Gouvernement conduit depuis plusieurs années va dans ce sens. Mais peut-être faut-il aller plus loin et surtout plus vite.

L'agriculture est multiple et recouvre des situations fort différentes selon les régions, les productions, les structures. Qu'il me soit permis d'évoquer quelques-unes de ces situations et quelques-uns des problèmes rencontrés.

Comment se présente notre agriculture et quels sont ses traits caractéristiques ?

Tout d'abord, les hommes. Ils sont de moins en moins nombreux. Depuis les années 60, il est apparu nécessaire d'organiser une mutation profonde de l'économie agricole en favorisant le départ des agriculteurs les plus âgés et en aidant, par une formation appropriée, les jeunes qui voulaient changer de métier. C'est ainsi que naquirent l'I. V. D. et les mutations professionnelles.

Vers 1971-1972, constatant que les terres ainsi libérées étaient venues accroître des exploitations déjà existantes et n'avaient que peu servi à des installations de jeunes agriculteurs, le Gouvernement mettait en place un certain nombre de mesures.

Cela se traduisait concrètement par un renforcement du volume des prêts aux jeunes agriculteurs et par la création de ce que l'on a appelé la dotation à l'installation.

Est-ce suffisant ?

Regardons quelques chiffres.

La population active agricole qui représentait 33 p. 100 de la population active totale en 1946 n'en représentait plus que 12,5 p. 100 en 1976.

Par rapport aux pays voisins, cette population demeure donc importante. Nous pouvons nous en féliciter.

Près de 40 p. 100 des agriculteurs ont plus de cinquante ans, la moyenne d'âge de la population active étant proche de quarante-cinq ans.

C'est là une situation fort inquiétante.

Monsieur le ministre, vous le savez mieux que moi : il n'y a pas plus de 10 000 jeunes qui s'installent tous les ans. C'est peu, trop peu.

A ce rythme, nous n'aurons plus, dans trente ans, à l'issue d'une génération d'exploitants, que 300 000 agriculteurs.

Ce serait catastrophique pour l'équilibre du milieu rural et pour notre économie. Et la France ne pourrait pas tenir le rôle qu'elle s'est donné en matière agricole.

Les structures ensuite.

Nous sommes passés d'une moyenne de dix-huit hectares par exploitation en 1970 à vingt-trois hectares à peu près aujourd'hui.

Il s'agit donc maintenant de faire bénéficier des terres qui se libèrent la majeure partie des agriculteurs qui n'ont pas pu encore en être destinataires.

Mais — pardonnez-moi de vous le dire — ce n'est pas par un renforcement de la législation sur les cumuls que nous aboutirons à un tel résultat.

Plus qu'à ces dispositions appliquées avec plus ou moins de bonheur selon les départements, je crois à une meilleure sélection

l'activité dans l'octroi des prêts bonifiés sur le foncier et surtout à un plus gros effort des agriculteurs eux-mêmes sur les terres qu'ils exploitent.

On a fait croire pendant des années à l'exploitant français que son seul salut pourrait venir de l'agrandissement, parfois inconsidéré, de son exploitation.

Peut-on dès lors s'étonner que notre productivité à l'hectare soit souvent inférieure à celle de nos amis des pays voisins ?

Alors qu'en Allemagne, par exemple, un remboursement se traduit par une intensification des productions, il se réduit en France à une simple opération de réaménagement foncier et d'agrandissement avec la mise en place d'une agriculture extensive.

Nous avons donc dans ce domaine des efforts à accomplir.

En ce qui concerne le revenu, les perspectives d'évolution semblent heureusement meilleures que l'année passée.

La production agricole française devrait retrouver en 1977 son volume record de l'année 1974 et le pouvoir d'achat de nos agriculteurs devrait progresser raisonnablement.

Réjouissons-nous-en puisque, au cours des trois dernières années, et malgré des aides directes, importantes et d'ailleurs parfois contestées, le revenu des agriculteurs avait baissé de 7,8 p. 100.

Sur le plan du commerce extérieur, l'année 1977 aura été marquée par un net recul de nos exportations.

Alors qu'en dix ans nous étions devenus le deuxième exportateur mondial de produits agricoles, des calamités successives auront obéré largement nos capacités exportatrices.

En 1977, nos exportations ont atteint 41,5 milliards, progressant ainsi de 17,20 p. 100.

Après ce rapide panorama, j'évoquerai les principaux problèmes sur lesquels il convient de se pencher.

Le premier intéresse concrètement l'agriculteur, puisqu'il s'agit du revenu agricole dont je viens de dire qu'il aura progressé de 2 à 3 p. 100 en 1977.

Cette réalité n'est pourtant que le reflet d'une moyenne qui recouvre elle-même des situations fort différentes.

M. le ministre a estimé qu'il existait au moins trois sortes d'agriculture. Je ne suis pas persuadé que chacune d'entre elles voit aujourd'hui son revenu augmenter dans les mêmes proportions. N'affirmerait-on pas, il y a peu de temps encore, qu'à peine 12 p. 100 des agriculteurs bénéficiaient à eux seuls de plus de 45 p. 100 du revenu agricole ?

Dans ces conditions, n'est-il pas excessif de se réjouir trop abondamment ? Bien au contraire, il me semble que l'occasion nous est fournie de prêter une attention particulière aux aides à accorder aux différentes exploitations.

Jusqu'à présent, il était de tradition d'accorder des aides directes à l'ensemble du secteur agricole. Depuis deux ans — et c'est fort heureux — des efforts ont été accomplis, puisque ces aides sont distribuées d'une manière plus sélective.

Si effectivement le revenu agricole n'exige pas que l'on recoure à cette procédure, nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais de gros efforts sont à faire dans le domaine de l'organisation économique des producteurs, des investissements productifs et, surtout, de la conquête du marché extérieur. Vous y avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le ministre.

Il est pourtant une aide directe dont je voudrais défendre le principe et dont je suggère l'application dans les meilleurs délais.

Quoi que nous fassions et quels que soient nos efforts, une catégorie d'agriculteurs se trouve placée dans l'incapacité de se moderniser ou de changer d'activité.

Je pense à certains exploitants qui, sur de petites structures, n'ont pas de successeurs potentiels. Ni les aides à l'organisation économique, ni les aides accordées en matière de structure, ni même des prix agricoles élevés ne sont en mesure de leur apporter satisfaction. Pour eux, il faut, monsieur le ministre, instituer une indemnité complémentaire de revenu.

M. Bertrand Denis. Très bien !

M. Alain Mayoud. Où en est-on à ce sujet ? Ne peut-on envisager raisonnablement une disposition qui pourrait parfaitement s'insérer dans l'ensemble de la politique agricole ?

Il suffirait alors de situer le montant de cette aide à un niveau raisonnable et d'engager les exploitants à cesser effectivement toute activité au moment de la retraite. Ainsi éviterions-nous la situation quelque peu illogique que nous connaissons actuellement avec un montant de l'I. V. D. peu incitatif et une retraite encore insuffisante.

Autre volet important de la politique des revenus en agriculture : l'amélioration de la qualité des produits. C'est pour cela qu'a été créée la direction de la qualité.

Depuis, des efforts énormes ont été accomplis, tant en matière de protection et de contrôle sanitaire des végétaux qu'en matière de lutte contre les maladies des animaux.

Concernant précisément cette amélioration de la qualité, je souhaiterais, monsieur le ministre, que les pouvoirs publics et le Parlement étudient avec attention certaines propositions contenues dans l'excellent rapport de M. Lauga au Conseil économique et social.

Permettez-moi de vous apporter tout notre soutien dans cette action, qui ne pourra que se révéler profitable à tous les agriculteurs.

Je dirai également quelques mots des problèmes de crédit au moment où vous apprêtez à prendre des dispositions de nature réglementaire sur les prêts fonciers.

Les réflexions de vos services comme celles des organisations agricoles vous ont conduit à vous engager dans la voie d'une réforme importante, qui se traduira pour les agriculteurs par une augmentation des taux qui leur seront consentis, donc par un accroissement de leur endettement.

Une telle mesure sera bien évidemment impopulaire. Est-elle bonne, est-elle mauvaise ? Je me garderai pour l'instant de répondre à une telle question.

Ce qui me paraît évident, c'est qu'une telle mesure ne peut être prise sans contrepartie, sans multiplier, par exemple, les autres possibilités d'installation.

Les G.F.A., groupements fonciers agricoles, fournissent un de ces moyens. Est-on vraiment sûr que tout soit fait pour les développer ? Ne risque-t-on pas de les pénaliser injustement, surtout au point de vue fiscal ?

Il existe une autre solution. Mais celle-ci nécessite courage, ténacité, clairvoyance. Elle consiste à s'attaquer délibérément aux problèmes des successions.

Je ne veux pas faire preuve d'ostracisme à l'encontre des héritiers qui ne sont pas agriculteurs, mais je fais remarquer que, bien souvent, au moment de la succession, la valeur du patrimoine doit quelque chose au travail du jeune resté sur l'exploitation.

Le salaire différé devait répondre à cette objection. Dans les faits, ce n'est pas le cas.

Des propositions contraires ont été formulées, s'appuyant notamment sur des expériences similaires réalisées en Allemagne ou en Suisse.

Il serait bon, me semble-t-il, que des décisions soient prises en ce domaine.

Mais le problème foncier n'est pas la seule cause de l'endettement excessif et dangereux de nos agriculteurs.

Quand on prend l'exemple des bâtiments d'élevage, on est fondé à penser que les agriculteurs n'ont peut-être pas toujours été bien orientés.

Combien faut-il de temps, monsieur le ministre, pour amortir de tels investissements et à combien faudrait-il fixer le prix du litre de lait ou du kilogramme de viande pour les rentabiliser ?

A-t-on, pendant cette même période, fait tout ce qu'il fallait pour développer les différentes formes d'agriculture de groupe, et notamment l'utilisation en commun de matériels agricoles ?

Lorsque, dans le même temps, on limite l'augmentation des prix agricoles, on place l'agriculteur dans une situation impossible.

Un mot, monsieur le ministre, à propos de ces prix agricoles.

Nous savons tous que le niveau de ceux-ci n'est pas de votre seul ressort. Nous sommes dans une Europe, que nous avons voulue, et il convient d'en assumer les avantages et les inconvénients. Mais je dois dire que, chaque année, au moment de la fixation de ces prix, je ressens — et je ne suis pas le seul — un sentiment de malaise. On a la fâcheuse impression que le Gouvernement veut tout à la fois défendre nos agriculteurs en faisant fixer des prix élevés et aussi éviter que ces prix ne soient à un niveau tel qu'ils aient de trop grandes répercussions sur l'indice des prix français.

A quoi cela est-il dû ? Notamment au fait que le mécanisme français de calcul de cet indice ne tient pas compte du fait que la part des produits alimentaires a fortement baissé dans le budget des ménages.

Je m'arrêterai aussi quelques instants sur les insolubles problèmes que pose le B. A. P. S. A.

M. le président. Monsieur Mayoud, vous avez dépassé le temps qui vous était imparti.

M. Alain Mayoud. Monsieur le président, je parle au nom de mon groupe, et un de mes collègues inscrit dans la discussion de ce matin, m'a cédé son temps de parole.

M. le président. Je n'en ai pas été informé. Je vous demande néanmoins d'abréger.

M. Alain Mayoud. Je termine mon intervention, monsieur le président.

D'année en année, la part du B. A. P. S. A. grossit dans l'ensemble du budget agricole.

D'année en année, donc, ce que nous réservons aux investissements productifs se trouve réduit. On peut, certes, espérer que l'évolution démographique permettra dans dix à quinze ans de diminuer la plus grosse partie des dépenses aujourd'hui affectées au régime vieillesse. Mais ne faut-il pas dès aujourd'hui, monsieur le ministre, se pencher suffisamment sur cette question pour en tirer quelques enseignements ?

Nous nous sommes prononcés pour une harmonisation progressive des prestations sociales quels que soient les régimes sociaux. Nous avons peut-être l'occasion de procéder à un réaménagement du système agricole sans pour autant que soit mis en cause l'excellent travail réalisé par la mutualité sociale agricole.

Ne faut-il pas réfléchir à cette question dans une optique plus générale qui pourrait englober également la situation des commerçants et des artisans, puisque nous trouvons dans ces deux secteurs un rapport « actifs-inactifs » à peu près semblable à celui de l'agriculture ?

Il est un dernier domaine où beaucoup reste à faire, même si quelques pas ont déjà été effectués. Il s'agit de la situation des femmes d'exploitants agricoles.

Une importante mesure commence à entrer en application : je veux parler de la prestation maternité.

Il faut maintenant élaborer un statut qui permette aux intéressées de partager les responsabilités en toute connaissance de cause et de bénéficier d'une meilleure protection sociale.

J'aurais voulu pouvoir m'arrêter aussi sur bien d'autres sujets, notamment sur celui de la dotation à la décohérence dont les crédits, dans le projet de budget, sont ramenés de 50 à 40 millions. Mais, pour répondre à l'appel de M. le président, j'écourterai mon propos.

Je tiens, avant de conclure, à insister sur le contexte européen dans lequel nous évoluons. Je suis pour l'Europe — nous sommes pour l'Europe — et, malgré toutes ses difficultés, j'y crois fermement ; notre agriculture, de toute manière, en a plus que besoin. Mais j'en viens toutefois à douter de son utilité lorsque j'examine, sans indulgence, la manière dont elle est dirigée. Il semble que l'essentiel de l'activité de la commission européenne soit de mettre en équation la production et la consommation à l'intérieur des neuf pays membres. Existe-t-il d'autres pays sur le globe ? Si oui, ont-ils des besoins alimentaires ? Nous faisons-nous ravir par d'autres des marchés extérieurs ?

La récente « affaire » de la taxe sur le lait n'est-elle pas l'image exacte de cette absence d'initiative ? Ce n'est pas la taxe proprement dite que je récuse. Si elle permet effectivement une bonne gestion du marché du lait, si elle permet effectivement aux exploitants de participer à cette gestion, c'est une bonne taxe. Ce que je regrette, c'est qu'à l'origine ce n'était pas de taxe de coresponsabilité qu'il était question mais de taxe de rétorsion. On l'avait simplement débaptisée.

J'ai déjà eu l'occasion de proposer la création d'un office de vente européen. Dynamique, se comportant en vendeur, il pourrait donner à l'Europe sa chance d'être présente partout notamment par le biais de ses industries agro-alimentaires.

M. le président. Monsieur Mayoud, je vous prie instamment de conclure !

M. Alain Mayoud. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que sur tous ces points vous nous apportiez des réponses. Je suis inquiet, car qui peut croire que le carcan administratif et les offices fonciers qu'on nous annonce pour demain laisseraient subsister la responsabilité personnelle ?

Vous vous trouvez, en tout cas, monsieur le ministre, en première ligne de ce combat contre l'illusion. Soyez assuré que le groupe républicain vous aidera dans votre tâche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le ministre, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous présenter en cinq minutes une analyse exhaustive de votre budget.

Aussi me bernerai-je à quelques réflexions suscitées par les difficultés que connaît l'économie agricole de mon département.

Vous avez parlé avec passion de l'installation des jeunes agriculteurs. Cette question importante vous tient donc à cœur et elle préoccupe à juste titre le Gouvernement. En effet, l'exode rural est devenu à tel point inquiétant qu'il faut y mettre un terme.

Mais, monsieur le ministre, vous l'avez noté vous-même, pour installer les jeunes, il faut des terres. M. de La Palice n'aurait pas mieux dit.

Pour dégager les terres nécessaires, vous devez conduire une politique à trois niveaux.

D'abord, il faut penser à la restructuration des terres dans le cadre de la réforme foncière; puis il importe de libérer les terres incultes, ainsi que celles sur lesquelles vivent des agriculteurs âgés; enfin il convient de permettre aux jeunes d'accéder au crédit dans des conditions acceptables.

Vous avez annoncé une augmentation des dotations des S. A. F. E. R. C'est important. Vous avez indiqué que vous entendiez améliorer l'I. V. D. pour permettre aux agriculteurs âgés de se retirer dans des conditions honnêtes et décentes, donc de libérer des terres.

Alors, monsieur le ministre, vous presserez certainement ma question. Quand étendez-vous l'I. V. D. à mon département? Le Président de la République nous a promis cette extension et vos services, quand ils sont interrogés, nous l'annoncent pour bientôt. Mais nous sommes toujours comme sœur Anne: nous ne voyons rien venir et nous attendons!

Alors, nous nous berçons d'espoir, et nous pensons que, dans le même temps, vous ne manquerez pas non plus de nous faire bénéficier aussi de l'indemnité d'attente, prévue par un décret d'avril 1969 et de la prime d'apport structurel.

Mais il faut que, une fois les terres libérées, monsieur le ministre, les jeunes consentent à y rester. Il convient donc de créer à leur intention un cadre de vie dans lequel ils auraient plaisir à vivre et à fonder un foyer.

Tout cela suppose un aménagement de l'environnement; il faut construire des routes, installer l'électricité, l'eau; il faut aussi songer à la protection médicale et vétérinaire et même à l'animation rurale culturelle et sportive.

Il y a donc beaucoup à faire. Mais on ne peut pas, par exemple, prétendre aménager les Hauts de l'île sans créer auparavant les conditions nécessaires pour que les jeunes trouvent, dans le cadre qui sera créé pour eux, la qualité de vie qu'ils ont trop tendance à aller chercher ailleurs.

Pour trouver les crédits indispensables, il faut que nous soit ouvert l'accès au fonds de rénovation rurale et par conséquent que les Hauts du département soient préalablement classés zone de rénovation rurale.

Les conditions requises — zone de montagne, impératif de maintenir l'activité agricole — sont réunies.

En outre, pour que les jeunes puissent accéder facilement au crédit, il faut que soit étendue au département la dotation de première installation.

Avant de conclure ce bref exposé, permettez-moi, monsieur le ministre, d'appeler votre bienveillante attention sur l'imprécision qui caractérise les crédits de votre ministère en ce qui concerne le financement du plan de modernisation de l'économie sucrière. Il en est de même pour le périmètre d'irrigation des Bras de la Plaine dont l'ouvrage de tête devait être subventionné à 60 p. 100 par votre ministère. J'aimerais savoir où en est cette affaire.

Il me faut encore vous entretenir du revenu des agriculteurs, qui, cette année, compte tenu de la hausse catastrophique du coût de la vie dans nos départements, sera en régression.

Le plan de relance de l'élevage bovin est actuellement en panne et les petits planteurs qui ont été entraînés dans cette aventure un peu malgré eux se trouvent au seuil de la désespérance. Il faut les dédommager; il faut faire quelque chose pour qu'ils reprennent goût à leur métier d'éleveurs, difficile s'il en est. Je sais, monsieur le ministre, que vos services ne sont pas restés insensibles devant la situation puisque, déjà, trois ou quatre missions ont été envoyées à la Réunion. Mais le temps des paroles est terminé; le temps des décisions est venu.

Je conclurai en vous faisant part des inquiétudes que j'ai éprouvées après avoir pris connaissance du montant des crédits qui seront mis à la disposition des communes de ma circonscription en 1978. C'est la misère, monsieur le ministre. A travers les collectivités locales, c'est toute une population qui va en pâtir: manque d'eau, absence d'électricité, rareté des chemins. Vous reconnaîtrez que c'est difficilement supportable.

Dans toutes ces affaires, monsieur le ministre, c'est vous qui « portez le chapeau », mais en êtes-vous le véritable responsable? Un de vos illustres prédécesseurs, le président Edgar Faure, dans son livre *Ce que je crois*, écrit que tous les départements ministériels sont soumis au contrôle de la rue de Rivoli eu égard à leur budget, mais que le ministère de l'Agriculture connaît, lui, une vassalité supplémentaire et quotidienne.

Alors, ma dernière question sera la suivante: la politique agricole de la France, la politique d'aménagement rural de la France se fait-elle rue de Rivoli?

M. le président. La parole est à M. d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Après votre brillant exposé, monsieur le ministre, permettez-moi, au moment où nous examinons le projet de budget de l'agriculture pour 1978, de vous dire que ma préoccupation majeure est celle du maintien du revenu des agriculteurs, en regrettant d'ailleurs de ne pouvoir parler, pour la région de basse Normandie, de progression de ce revenu.

Quelle est en effet la situation exacte en 1977?

Les hypothèses les plus favorables ne se sont hélas! pas réalisées: l'augmentation prévue de 10 p. 100 de la production laitière n'a été, en fait, que de 1 p. 100; l'augmentation de 15 p. 100 à 25 p. 100 des productions végétales a été considérablement réduite. Enfin, la hausse considérable des prix des principaux produits nécessaires à l'agriculture — qu'il s'agisse de l'énergie, des engrais, des produits phytosanitaires — n'a pu être enrayée.

C'est dire que les augmentations décidées à Bruxelles au printemps dernier, compte tenu de la faible dévaluation de notre monnaie verte — 2,65 p. 100 — n'ont pas été de nature à compenser les pertes de revenu subies par les agriculteurs au cours des trois dernières années.

S'ajoute à cette situation le grave problème de la tuberculose bovine qui est en pleine progression dans nos régions d'élevage. La participation du F. E. O. G. A. ou de la caisse européenne de compensation agricole à la lutte contre la tuberculose est de 60 unités de compte pour les bovins atteints de cette maladie. Cette participation du F. E. O. G. A. est liée à une avance de l'Etat français de 118 millions de francs.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, m'assurer que cette somme est bien prévue au budget, faute de quoi la France ne recevrait rien du F. E. O. G. A.? Or, lorsque nous savons combien le problème est aigu à la hauteur des vaches latentes, nous voyons combien cette participation est indispensable.

Nous constatons qu'en basse Normandie le revenu brut par exploitation a baissé dans une proportion telle que le département du Calvados se trouve dans le classement général en soixante-quinzième position, la Manche en soixante-dixième et l'Orne en cinquante-sixième position.

Pour ces mêmes départements, et par actif familial, le Calvados est en soixante-dix-septième position et l'Orne en soixante-neuvième position. La chute des revenus est d'environ 12,5 p. 100.

Tout le problème est donc de corriger les effets de la chute du revenu brut par exploitation, en même temps que nous avons le devoir d'atténuer les effets de la taxe de coresponsabilité qui vient amputer des revenus déjà en baisse, et alors même que les éleveurs ne sont en aucune façon responsables ni coresponsables d'une situation dont ils subissent les méfaits.

La première mesure que nous souhaitons voir intervenir le plus rapidement possible est un nouveau réajustement du « franc vert » de 6 p. 100 à 8 p. 100. Les Italiens et les Irlandais n'ont pas hésité, au printemps dernier, à réévaluer leur monnaie verte de quelque 8 p. 100. Plus récemment encore, le gouvernement danois, qui avait dévalué sa monnaie nationale de 5,5 p. 100, a aussitôt dévalué sa « couronne verte » d'un pourcentage identique. Ferions-nous moins pour nos agriculteurs que nos partenaires du Marché commun?

Nous devons tout envisager pour que le revenu brut par exploitation n'enregistre plus d'écart négatif entre 1977 et les deux années passées.

En effet, malgré les augmentations du printemps dernier, les prix à la production ont été, pour l'éleveur normand, encore inférieurs à ceux qui ont été payés à l'éleveur allemand: en 1976, la différence entre le prix du lait à la production en Allemagne et celui qui était payé en France atteignait 21 p. 100.

Que pouvons-nous faire?

Premièrement, il faudrait régler une fois pour toutes cet irritant problème du revenu cadastral moyen à l'hectare.

En effet, pour les entreprises industrielles, les charges sont calculées d'après leur chiffre d'affaires, alors que, pour les entreprises agricoles, elles le sont d'après une rente théorique du sol qui s'appelle le revenu cadastral et qui, en fait, ne correspond nullement à la réalité.

C'est ainsi que le revenu cadastral moyen à l'hectare est de 162,60 dans le département du Calvados alors qu'il n'est que de 86,48 dans celui de la Marne où le revenu est environ huit fois supérieur.

Il est donc urgent de réviser le revenu départemental moyen cadastral par hectare en reclassant les départements suivant leurs richesses réelles, c'est-à-dire suivant leur revenu.

Deuxièmement, il convient d'adapter les participations au B. A. P. S. A. dans chaque département en fonction des revenus réels et non plus en fonction du revenu cadastral.

C'est ainsi que la participation du département du Calvados est de 40 p. 100 — l'Etat apportant 60 p. 100 — alors que celle d'autres départements n'est que de 15 p. 100, l'Etat apportant 85 p. 100.

Nous avons donc le sentiment que cette situation doit nous conduire à une réflexion régionale. Il nous paraît de plus en plus essentiel de tenir compte des disparités entre les régions, tant pour le revenu cadastral que pour le B. A. P. S. A. L'éventail des revenus entre les différentes régions est aujourd'hui tel qu'une véritable politique régionale doit s'imposer.

Troisièmement, il importe de poursuivre les « plans de développement », mais en les assortissant d'une garantie de prix, faute de quoi ils cesseront d'être attractifs. Certes, l'octroi de deux années de franchise a été fort bien accueilli, mais il serait souhaitable d'aboutir à quatre années car chacun sait que, pour les jeunes agriculteurs, ce sont les quatre premières années qui comptent.

Les plans de développement ne parviendront pas à susciter l'enthousiasme si aucune garantie de revenus n'y est apportée et si ces plans ne sont pas régionalisés. En effet, nous devons, hélas, considérer que, sans politique régionale, il n'y aura pas d'amélioration sensible du revenu pour les régions les plus défavorisées.

Quatrièmement, il faut remédier à l'insuffisance notoire des retraites dans le monde rural : 350 francs par mois pour certains, c'est trop peu ! Certes, un effort a été réalisé dans le cadre du B. A. P. S. A. mais, avec un franc qui se dévalue, l'agriculteur retraité reste un sacrifié. L'harmonisation des couvertures sociales est absolument indispensable.

Le problème du revenu des agriculteurs — et, bien sûr, nous ne le savons que trop — tient à une remise en cause du système monétaire européen et à un règlement des montants compensatoires ; mais nous savons, hélas ! que la marge de manœuvre dont vous disposez à Bruxelles est très étroite dans ce domaine.

Il est donc nécessaire de prendre, sur le plan national, les mesures qui peuvent être mises en œuvre et cela avant la fin de l'année : réajustement du franc vert de 5 p. 100 à 7 p. 100 au moins ; révision du revenu cadastral moyen départemental et rééquilibrage des participations départementales au B. A. P. S. A. ; mise sur pied, enfin, d'une véritable politique régionale pour venir en aide aux régions les plus défavorisées et, en particulier, aux régions d'élevage.

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, et nous comptons sur vous pour mener à bien cette politique. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Rohel.

M. Jean-Claude Rohel. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la politique de développement et de modernisation de l'agriculture a pris, au fil des périodes, des formes extrêmement diversifiées.

Aux divers types de prêts et de subventions est venu s'ajouter, il y a maintenant deux ans, le mécanisme dit « des plans de modernisation ».

Pour l'observateur extérieur, le principe d'un financement s'appuyant sur une étude économique sérieuse peut apparaître comme quelque chose de parfait.

Le nombre de plans de développement aujourd'hui en cours de réalisation doit nous obliger à nous interroger sur l'ensemble du financement de l'agriculture française.

Les études qui ont pu être menées laissent, en effet, à penser que l'agriculture connaîtra pendant la période 1975-1985 un important besoin de financement.

Plusieurs raisons vont y concourir.

En premier lieu, le poids excessif du foncier.

La rareté des terres agricoles par rapport aux besoins exprimés entraîne des tensions lorsqu'il faut constituer ou maintenir des exploitations sur une superficie suffisante. La cherté des terres à l'achat compromet, quant à elle, le développement

rapide des entreprises agricoles puisqu'elle grève les capacités de financement qui pourraient être affectées à la modernisation des exploitations.

Puis, vient le coût élevé des investissements.

De nombreuses exploitations sont aujourd'hui à un tournant de leur existence. Ou des moyens leur seront accordés et elles pourront délibérément se lancer dans une modernisation qui leur permettra d'atteindre un seuil à partir duquel elles seront en mesure de fonctionner comme n'importe quelle entreprise. Ou la contribution financière octroyée sera insuffisante et l'on peut penser qu'elles seront alors amenées un jour ou l'autre à disparaître.

Des deux solutions, je choisis évidemment la première, mais encore faut-il que le nombre d'exploitations susceptibles d'en bénéficier se situe à un niveau élevé.

Une telle option exige que tout soit fait pour que les annuités de remboursement, qu'elles soient affectées au Crédit agricole ou à d'autres banques, ne soient pas trop lourdes et ne viennent pas éroser le revenu des ménages : n'est-ce pourtant pas ce qui se produit actuellement ?

C'est à mon avis ce qui explique que trop peu d'exploitations agricoles en France se soient lancées délibérément dans la voie de la modernisation.

Des estimations circulent, monsieur le ministre. Selon celles-ci, sur les 1 100 000 exploitations existantes, 300 000 à 400 000 seraient en réalité en mesure de se moderniser et d'être aidées ; 100 000 seraient déjà à un niveau tel qu'elles seraient en mesure d'être travaillées sans soutien particulier ; quant à celles qui restent, elles serviraient surtout à venir agrandir toutes les autres.

L'exemple breton — et vous le connaissez tout aussi bien que moi — démontre que de telles orientations ne sont ni souhaitables ni conformes à la réalité. En effet, nous avons démontré que, même sur des structures moyennes, il était possible soit par une intensification des productions, soit par une spécialisation de celles-ci, soit encore par la création d'ateliers hors sol, d'aboutir à des unités économiques familiales compétitives et rentables.

L'effort déjà important des pouvoirs publics ne doit donc pas se relâcher ; bien au contraire, il doit être augmenté. Subventions et bonifications doivent rester deux moyens d'intervention privilégiés du ministère de l'agriculture en faveur du plus grand nombre d'agriculteurs.

Je conçois qu'une bonne sélectivité soit appliquée et que l'aide de l'Etat ne vienne pas renforcer des situations de privilège. Mais cette sélectivité ne doit pas faire oublier qu'un très grand nombre d'exploitants doivent être bénéficiaires des incitations financières allouées sur fonds publics. Cette sélectivité ne doit pas non plus être un frein pour les exploitations qui ont déjà atteint un certain niveau et qui, aujourd'hui encore, font partie de nos meilleurs atouts dans la compétition européenne.

Je regrette, pour ma part, de voir ce qu'on appelle communément « des files d'attente » dans les caisses de crédit agricole. Nous ne donnons pas là, me semble-t-il, l'image d'une agriculture puissante et dynamique. Je souhaiterais que, dans ce domaine, vous précisiez très exactement, monsieur le ministre, les intentions du Gouvernement.

Il est un autre point sur lequel je me permettrai d'attirer tout spécialement votre attention.

Au cours de l'avant-dernière conférence annuelle avait été évoquée la possibilité d'introduire une législation nouvelle sur la limitation des ateliers hors sol.

Quel était l'esprit de cette proposition ?

D'après les informations que j'ai pu recueillir, il serait envisagé d'appliquer, notamment à la production porcine, les dispositions actuellement en vigueur en matière de cumul d'exploitation.

Bien que cette législation soit parfois appliquée avec plus ou moins de bonheur, pourquoi son extension ne serait-elle envisagée que pour une production ? En outre, il paraît particulièrement déraisonnable que cette mesure vise une production pour laquelle nous sommes déficitaires en Europe.

Le seul résultat auquel nous risquons d'aboutir est de favoriser ainsi le développement d'ateliers importants dans des pays autres que le nôtre.

Je suis persuadé que tel n'est pas l'objectif visé par le Gouvernement français. C'est la raison pour laquelle je lui demande de surseoir au dépôt de ce projet.

Je terminerai ce bref propos sur une question qu'il est plus habituel de voir traiter par des représentants du midi de la France.

L'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne risque en effet de perturber gravement la situation du marché des légumes dans notre région.

Réalisées à un coût inférieur aux nôtres, compte tenu de frais de main-d'œuvre très faibles, quelques productions risquent d'envahir le marché français et communautaire dans des conditions de concurrence à la limite pratiquement déloyales.

Les premières discussions techniques traitant de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun semblent se focaliser plus volontiers sur les difficultés des régions Provence-Côte d'Azur Languedoc-Roussillon. J'aimerais qu'à l'avenir les problèmes de l'Ouest de la France soient intégrés dans les négociations et fassent eux aussi l'objet de préalables.

Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous apporterez dans tous ces domaines des réponses satisfaisantes aux agriculteurs bretons. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Corrèze.

M. Roger Corrèze. Mesdames, messieurs, avec 47,3 milliards de francs, le budget de l'agriculture connaît cette année une progression de 17 p. 100 dont nous ne pouvons que nous réjouir, compte tenu de l'importance de la production agricole dans l'économie nationale.

Toutefois, nos regrets nous viennent de la part faite à l'innovation et à l'avenir de notre agriculture — je veux parler des dépenses d'investissement — ne représente que 6,3 p. 100 de l'ensemble des dépenses, le Bapsa absorbant, quant à lui, près de 50 p. 100 des crédits.

Sans contester le volume des transferts sociaux réalisés par l'intermédiaire du Bapsa, je répéterai, monsieur le ministre, ce que vous devez souvent entendre : il faudra bien qu'un jour le problème de la solidarité nationale soit posé en des termes plus équitables qu'il ne l'est aujourd'hui pour donner à notre agriculture son vrai visage, celui d'un secteur dynamique qui n'attend pas de l'Etat une aide financière automatique mais qui compte avant tout sur ses forces propres pour manifester son esprit d'entreprise.

Il existe cependant des circonstances exceptionnelles ou des domaines spécifiques qui exigent une intervention de crédits publics.

Ainsi, je m'attacherai à retenir dans ce projet de budget cinq chapitres principaux sur lesquels il m'apparaît nécessaire de porter un éclairage particulier.

En premier lieu, je remarque que le volume des crédits destinés à l'hydraulique agricole s'établit à 150 millions de francs de crédits de paiement et à 148,6 millions de francs d'autorisations de programme.

La faible progression des autorisations de programme par rapport à l'an dernier, malgré les progrès effectués depuis quelques années dans ce domaine, ne laisse pas de susciter quelques inquiétudes, car plus le souvenir de la sécheresse catastrophique de l'été 1976 s'estompera moins l'intérêt de réaliser les indispensables travaux de drainage, d'irrigation, de dragage des cours d'eau se fera sentir.

La Sologne a été l'une des régions de France les plus touchées par la sécheresse ; l'eau représente pour ses productions agricoles, le maïs, par exemple, une absolue nécessité. Votre prédécesseur s'était engagé à augmenter pour l'année 1978 la dotation prévue pour ces travaux. Je vous pose donc la question, monsieur le ministre : avez-vous maintenu cette augmentation concernant — et c'est le cas de la Sologne — les zones classées comme « zones défavorisées » ? Est-il utile de vous rappeler que cette décision devrait normalement amener le F. E. O. G. A. à participer pour environ 25 p. 100 au montant de ces opérations ?

Une autre question, liée à la première, vient à l'esprit lorsqu'on évoque la sécheresse de l'an passé : celle de l'indemnisation des agriculteurs victimes de calamités d'origine climatique.

La sagesse populaire prétend que les années se suivent mais ne se ressemblent pas ; c'est vrai ! C'est vrai aussi pour les conditions atmosphériques : après la canicule, c'est en 1977 la gelée qui a causé des ravages dans les vignobles de la vallée du Cher et de la Loire.

Le bilan est malheureusement lourd pour nombre de viticulteurs qui, après les vendanges, vont se contenter d'environ 20 p. 100 de la récolte précédente.

Pour eux, il est urgent de prévoir une indemnisation rapide, car leur trésorerie ne pourra faire face aux dépenses qui, elles, sont restées au niveau de 1976 ou l'ont même dépassé. Les procédures d'instruction des dossiers d'indemnisation apparais-

sent aux yeux de beaucoup comme très tatillonnes, et l'articulation des pouvoirs respectifs du ministère, de la région et de la direction départementale de l'agriculture se révèle quelquefois fort complexe. Je suis sûr, monsieur le ministre, qu'il est possible d'accélérer ces procédures ; j'attends donc, sur ce point, des suggestions de votre part.

Toujours en liaison avec les problèmes issus des mauvaises conditions atmosphériques récentes, un autre sujet retient mon attention, celui de la survie des coopératives viticoles ou de groupements de producteurs — M. le secrétaire d'Etat connaît bien le problème — dont les ressources sont presque réduites à néant du fait des mauvaises récoltes. Certains d'entre eux sont au bord de la faillite et doivent licencier presque la totalité de leur personnel. Leur disparition ruinerait bien entendu des années d'efforts et de progrès dans les domaines de la productivité, de la compétitivité et de la commercialisation.

Ne pourrait-on pas, là aussi, envisager un assouplissement transitoire des règles de leur fonctionnement, afin de leur permettre de conserver leur statut et de passer ce cap difficile ?

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, souligné que la recherche d'un niveau de vie normal est, pour les agriculteurs, un souci permanent. Les plans de développement représentent pour eux une initiative intéressante puisqu'ils permettent à ceux dont l'exploitation est insuffisamment rentable de bénéficier d'aides à la modernisation sous forme de prêts bonifiés ou subventionnés.

Ces aides sont accordées de manière sélective, afin de les réserver à ceux qui en ont le plus besoin et dont les projets sont les plus cohérents.

Il semble toutefois que nous ayons pris un retard certain par rapport aux autres pays européens puisqu'en 1976 1 000 plans de développement ont été approuvés en France contre 8 000 en République fédérale d'Allemagne et 10 000 au Royaume-Uni.

Je me demande donc, monsieur le ministre, si l'accès à ces plans de développement a été également ouvert à tous et si une plus large information n'est pas indispensable en la matière. Voilà, selon votre souhait de tout à l'heure, une manière de préparer l'avenir de l'agriculture.

Il y a un autre point sur lequel je voudrais connaître votre position : ce sont les conséquences sur notre élevage ovin de la fin de la période transitoire accordée aux nouveaux venus dans la Communauté économique européenne.

Pour les éleveurs de moutons français, l'année 1978 sera marquée par la mise en place d'un règlement européen qui remplacera la réglementation nationale. De grandes inconnues planent sur ce futur règlement, d'autant plus que la Grande-Bretagne et l'Irlande sont très gros producteurs de viande de mouton. Ajoutons que l'Angleterre entretient des relations privilégiées avec la Nouvelle-Zélande qui fournit le marché de Londres en viande de mouton à des prix défiant toute concurrence.

On comprendra donc que nos éleveurs s'apprentent avec une attention toute particulière à la bataille qui se livrera à Bruxelles et qu'ils soient désireux de connaître la position que le Gouvernement français entend adopter.

Enfin, monsieur le ministre, je reviendrai sur un sujet qui me tient à cœur et que j'ai déjà évoqué dans cette enceinte : la compatibilité de l'agriculture et de la chasse dans des régions, comme la Sologne, où l'activité cynégétique représente une ressource importante.

Le statut du fermage conduit, dans ces régions, les propriétaires à préférer donner à bail le droit de chasse et non pas le droit d'exploiter la terre.

En effet, alors même que de nombreux agriculteurs et propriétaires souhaiteraient parvenir à un accord sur la location des terres seules, sans que les uns et les autres subissent les contraintes imposées par le statut du fermage, la législation actuelle leur interdit de le faire.

C'est ainsi que le fermier ne peut renoncer à son droit de chasse ou à son droit de préemption ; le bailleur se refuse donc à louer ses terres à un exploitant de peur de se voir opposer les clauses de durée et de préemption. J'avais d'ailleurs déposé un amendement sur ce sujet.

Je crains que, par le biais que j'ai évoqué, certains ne soient tentés de tourner les dispositions fondamentales du statut national du fermage. Il serait donc souhaitable de fixer, par décret, les régions dans lesquelles des assouplissements, conformes aux usages locaux, seraient possibles.

J'aborderai rapidement le problème de la forêt pour évoquer les inquiétudes des industriels fabriquant les panneaux de particules ; ils sont durement touchés par la concurrence étrangère et attendent une action de votre part.

Je vous prie, monsieur le ministre, de bien vouloir m'excuser d'avoir peut-être trop traité de problèmes spécifiquement régionaux : mais n'est-ce pas là une synthèse objective de tous les propos tenus aujourd'hui à cette tribune, qui vous permettra, j'en suis sûr pour ma part certain, d'éclairer un chemin difficile ?

Vous avez par avance, dans votre remarquable exposé, répondu à certaines de mes préoccupations relatives à l'installation des jeunes, à la refonte de l'indemnité viagère de départ, au revenu des agriculteurs. Ces espérances conduiront — est-il besoin de le dire — le gaulliste que je suis à voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Beck.

M. Guy Beck. Mesdames, messieurs, l'examen de ce budget nous incite à souligner que notre agriculture est foncièrement diverse, mais que la prospérité de certaines régions, en raison de leurs productions privilégiées, ne serait-ce que par la garantie des prix — je pense notamment à la betterave et aux céréales — ne doit pas faire oublier la situation de plus en plus difficile des autres : je veux parler des régions d'élevage, que leur production soit bovine, porcine ou ovine.

Chacun sait que, depuis trois années, le revenu moyen des éleveurs, en termes réels, n'a cessé de se dégrader. Cette situation traduit les défaillances de l'organisation des marchés et la hausse incontrôlée des prix des produits industriels utilisés par l'agriculture, qui ont augmenté de 86 p. 100 entre les années 1970 à 1976, alors que le prix des productions animales ne s'élevait que de 52 p. 100.

Les difficultés des éleveurs, dont les revenus sont constamment à la traîne, se sont donc encore aggravés, mettant à l'épreuve une patience dont peu de catégories professionnelles auraient sans doute témoigné en de telles circonstances.

La région limousine, particulièrement la Creuse, s'est fait une spécialité de la production de viandes de qualité, en exploitant conjointement les possibilités de nos deux premières races bovines à viande : la charolaise et la limousine.

Malheureusement, cet élevage est, malgré la supériorité de nos produits, l'une des productions agricoles les plus mal rémunérées. En plus d'un label d'origine, les risques et les charges justifieraient la garantie de véritables prix indexés tenant compte de l'évolution des coûts de production, comme les socialistes l'ont toujours proposé.

Notre situation s'aggrave dans le cadre du marché européen, et nous attendons une classification européenne des viandes bovines.

La mise en œuvre des montants compensatoires fait que les exportations allemandes vers la France, au cours des quatre premiers mois de 1977, s'élevaient à 80 000 tonnes, alors qu'elles étaient seulement de 40 000 tonnes pour la même période de 1976.

Des mesures doivent être réclamées pour que cessent les importations massives par l'Allemagne de jeunes bovins irlandais qui, stockés, viendront quelques mois plus tard se répandre sur les marchés français et italiens.

Pour les naisseurs, pourtant indispensables, et pour nos éleveurs qui se sont tournés vers la production laitière, les servitudes professionnelles sont lourdes et devraient être compensées par une authentique garantie de rentabilité.

C'est pourquoi les producteurs de ma région s'opposent avec fermeté à la taxe de coresponsabilité sur le lait. Ils jugent inadmissible de faire supporter par les producteurs les conséquences d'une situation résultant d'une mauvaise gestion des marchés.

Au surplus, une telle taxe, dite de « coresponsabilité », est profondément injuste lorsqu'elle frappe de petits producteurs, et particulièrement ceux d'un département comme la Creuse dont la production laitière est essentiellement transformée en fromage.

C'est dire que ces producteurs ne peuvent être tenus pour responsables des stocks. Il serait inadmissible de leur imposer, au travers de cette taxe, une nouvelle baisse de leurs revenus.

En outre, une telle taxe, même appliquée selon de nouveaux critères, ne serait concevable que si les producteurs étaient appelés à participer à la gestion des fonds prélevés.

Elle ne serait acceptable que s'il était mis fin aux décalages de prix qui, par le biais des montants compensatoires, pénalisent les producteurs français, c'est-à-dire si l'on renonçait, à bref délai, à la surévaluation artificielle du franc vert.

La taxe ne pourrait avoir un sens que s'il était mis un terme à la libre importation de produits de substitution à nos produits laitiers et, plus particulièrement, si nos partenaires acceptaient

la mise en place de la taxe sur les corps gras végétaux importés des pays tiers, taxe dont les socialistes français soutiennent l'instauration au Parlement européen.

Certes, notre assemblée, au cours d'une séance récente, et avec l'appui du groupe socialiste, a accepté de porter, au profit du B. A. P. S. A., le produit de notre taxe sur les corps gras d'origine végétale de 120 à 195 millions de francs. Mais il est évident que cette mesure de portée nationale ne peut rééquilibrer le marché communautaire dans lequel notre économie se trouve intégrée.

C'est dire qu'il est nécessaire qu'une mesure soit prise à l'échelon européen, mais nous disons, aujourd'hui : non à la taxe de coresponsabilité. Une même feuille de paie va donc comporter deux taxes contradictoires ; l'une destinée à l'A.N.D.A. pour financer le développement de la production laitière ; l'autre, la taxe de coresponsabilité, qui vise à le décourager.

Par ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer à cette tribune les difficultés d'existence des populations rurales en raison de l'insuffisance de leurs rémunérations, de leur habitat défectueux, de la cohabitation imposée aux jeunes et des difficultés qu'ils ont à s'installer — et j'ajouterai : les retards dans les équipements ruraux.

A trois reprises au moins, au cours de cette législature, le Gouvernement a donné l'assurance à notre Assemblée que tous les programmes de chemins ruraux, d'adduction d'eau et d'électrification seraient achevés avant 1978. Nous approchons du terme et nous sommes loin du compte.

Bien peu de communes ont été classées en zones de montagne et, malgré les promesses, nous attendons les classements en zone « piémont ». L'agriculture d'élevage se voit encore le parent pauvre de notre économie. Et ce n'est pas le budget qui nous est proposé pour l'année 1978, avec ses autorisations de programme en baisse et ses réductions sur des chapitres aussi essentiels que ceux de la voirie, l'électrification et l'assainissement, qui amènera le bilan.

Nous ne trouvons pas non plus dans ce budget de remède à l'augmentation constante des charges sociales des exploitants — qui s'élèvera à près de 20 p. 100 en 1978 — ni à l'insuffisance des retraites, qui restent inférieures de quelque 30 p. 100 à la moyenne des retraites servies par le régime général de sécurité sociale.

Ce budget n'apporte, en substance, d'améliorations réelles ni sur le plan de l'économie agricole, ni sur le plan de l'aménagement rural, ni sur le plan social.

Il ne peut répondre à l'attente des populations agricoles. Aussi, en ce qui nous concerne, ne nous est-il pas possible de le voter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Desanlis.

M. Jean Desanlis. Ce projet de budget pour 1978 comporte une dotation importante en faveur de la revalorisation de la retraite des agriculteurs.

Vous savez toutefois, monsieur le ministre, que la moitié d'entre eux ne bénéficie pas du fonds national de solidarité en raison de la reprise qui est effectuée sur la succession, après leur décès.

Or cette succession c'est souvent la maison qu'ils ont achetée avec le fruit du travail de toute leur vie et quelques hectares de terre. Elle dépasse rapidement, de nos jours, les 100 000 francs.

Il serait donc judicieux d'augmenter actuellement ce plafond, d'effectuer un abattement plus important que 30 p. 100 sur l'estimation des terres agricoles ou de rechercher toutes autres solutions qui permettraient à un plus grand nombre d'agriculteurs retraités de demander sans appréhension à bénéficier du fonds national de solidarité.

J'appelle aussi votre attention sur les difficultés qu'éprouve l'épouse d'un agriculteur lorsque celui-ci prend sa retraite.

Les différences d'âges sont parfois importantes dans les ménages d'agriculteurs, surtout chez ceux qui dépassent la cinquantaine.

Dans bien des cas, lorsque le mari prend sa retraite à soixante ou soixante-cinq ans, l'épouse est encore loin de pouvoir bénéficier du même avantage. Elle se trouve alors sans ressources personnelles et, *a fortiori*, lorsque le mari décède.

Il faudrait trouver une formule permettant d'accorder une allocation assez substantielle à ces épouses d'agriculteurs retraités et une pension de réversion en cas de décès du mari. J'ajoute qu'une telle mesure perdrait de son incidence budgétaire au fil des ans, étant donné que de nos jours les jeunes agriculteurs se marient plus tôt qu'autrefois et épousent des jeunes filles de leur âge.

Je vous ai posé, monsieur le ministre, une question écrite concernant la réversion de l'indemnité viagère de départ au taux plein, en faveur des veuves d'agriculteurs décédés avant le 1^{er} janvier 1977. Peut-être êtes-vous en mesure de m'apporter une réponse aujourd'hui.

Enfin j'appelle votre attention sur la nécessité d'élaborer un statut juridique de l'épouse d'exploitant agricole qui entre en application le plus rapidement possible.

J'insiste sur le cas des exploitantes agricoles dans les fermes d'élevage orientées en particulier vers la production laitière.

Lorsque l'exploitante qui s'occupe, plus particulièrement, des travaux à l'étable, devient invalide, une pension d'invalidité lui permettrait d'employer une personne pour la secourir.

Or, à plusieurs reprises dans ma circonscription, j'ai vu faire appel à un des enfants qui a dû alors abandonner ses études pour prendre, sur l'exploitation agricole, le relais de la mère défaillante. De nos jours, ce n'est pas tolérable.

D'autres fois, c'est le troupeau qui est sacrifié, alors qu'il constitue le rapport principal de l'exploitation dont le revenu est largement diminué.

Les exploitations agricoles doivent produire au maximum et aux moindres frais. Il vous appartient de prendre les dispositions propres à assurer le relais de l'un ou de l'autre des exploitants en cas de maladie ou d'accident.

En conclusion, je me permets de vous demander, monsieur le ministre, dans quel délai il sera possible d'assurer le financement du plan de restructuration de l'école vétérinaire d'Alfort, qui a été approuvé par vos services.

Cette école accueille, depuis l'an dernier, des promotions doubles et il convient de ce fait de lui apporter les moyens correspondant aux efforts qu'il a déployés pour accomplir la mission que vous lui avez confiée. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du rassemblement pour la République et du groupe républicain.)

M. le président. La parole est à M. Girard.

M. Gaston Girard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le temps qui m'est imparti ne me permet d'évoquer qu'un seul point du budget qui nous est soumis.

Le budget de l'agriculture est l'un de ceux qui intéressent le plus grand nombre de parlementaires. En contact direct et permanent avec des cultivateurs, ils connaissent leur métier difficile, exigeant et, par-dessus tout, plein d'aléas, climatiques ou autres, pour ce qui concerne certaines productions ou la vente des produits.

Mais qui dira le véritable calvaire enduré par ceux que le hasard a placés en terrain humide et qui se trouvent en zone sinistrée pour la quatrième année consécutive ? Quel avenir peuvent-ils envisager, alors que la charge des emprunts s'alourdit chaque année et que la nature leur refuse ce qui pourrait les sauver ? Quand verront-ils le bout du tunnel ?

Il faut connaître ces situations dramatiques, où la compétence n'est pas en cause. Ne peut-on rien faire pour les tirer du désespoir ?

Critiquée dans son application, l'indemnité « sécheresse » a permis l'an dernier d'accorder, pour la première fois, des aides directes, en faveur des agriculteurs les plus menacés, après délibération des comités départementaux. Certaines de ces victimes ont pu emprunter à nouveau, en espérant une bonne récolte. Elle a eu lieu, pour certains.

Mais notre devoir est de penser aux autres, aux plus éprouvés, car dans certaines régions, que j'évoquais tout à l'heure, cela n'a pas été le cas.

Une telle situation se répétant quatre années de suite, monsieur le ministre : cela ne s'était jamais vu ! Il faudrait donc recourir à des moyens exceptionnels ; que les comités départementaux, par exemple, en présence d'un représentant du Crédit agricole, examine les cas désespérés. Un volant de subventions permettrait, alors, non pas de verser directement une somme d'argent aux intéressés, mais, au moins, de prendre en charge certains intérêts d'emprunts. Doté en conséquence, le fonds de calamités agricoles n'appliquerait cette forme d'aide qu'en cas bien déterminés à l'exploitation qui risque de sombrer.

C'est en ce sens que concluent les chambres d'agriculture, dont vous connaissez le sérieux et la compétence, monsieur le ministre. Elles vous ont d'ailleurs remis un mémoire sur ce point. Prêtez-lui attention, car il traduit la cruelle vérité.

De tels drames ne se produisent pas dans des régions saines où le terrain est naturellement perméable. C'est pourquoi, inlassablement, je réclame des crédits d'hydraulique pour des travaux dont la réalisation assurera le sauvetage de nombreuses régions.

Vous êtes très au courant de ces problèmes, monsieur le ministre, et vous faites le maximum avec les crédits dont vous disposez. Aussi je rends hommage à votre action. Mais il reste à sensibiliser l'opinion, les sphères dirigeantes, et surtout à employer les crédits à bon escient afin d'éviter que des régions ne soient suréquipées, alors que d'autres sont mourantes.

C'est pourquoi je demande que la prochaine conférence annuelle consacre cent millions de francs aux travaux d'hydraulique et de remembrement. Ce sont autant de terrains qui seront assainis, autant d'agriculteurs qui ne seront plus les victimes de calamités agricoles. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous entendrez cet appel. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Boudon.

M. Paul Boudon. Monsieur le ministre, le budget affecté à l'agriculture française connaîtra une nouvelle fois, en 1978, un taux de croissance relativement élevé puisqu'il atteindra globalement 17 p. 100.

Cette croissance peut sembler, à première vue, surprenante, si l'on considère la diminution rapide et même, dans bien des régions, trop rapide, de l'effectif des exploitants agricoles.

Toutefois, elle est indispensable, puisqu'il nous faut faire face simultanément aux dépenses de conversion structurelle et technique d'une agriculture engagée dans un effort de productivité exceptionnel, et aux coûts humains qu'implique une telle rénovation.

C'est le mérite de cette génération, particulièrement depuis le vote des lois d'orientation de 1960 et 1962, que d'avoir poursuivi le double effort, social et économique, sans négliger ni l'avenir pour le présent, ni le présent pour l'avenir.

Aussi je vous sais gré, monsieur le ministre, d'avoir obtenu des moyens qui, sans être pléthoriques — ils ne le sont jamais — vous permettront de préserver ces deux grands axes de votre action, tout en dégagant certaines priorités en faveur de la recherche, de la formation et de l'amélioration qualitative des produits.

N'oublions pas que ce ministère n'est pas seulement celui de l'agriculture. Il est aussi celui du développement rural, dont je ne puis traiter aujourd'hui, mais qui, pour avoir été longtemps négligé, requiert un effort considérable.

L'Etat n'est pas seulement un dispensateur de crédit. C'est parfois dans son rôle extra-budgétaire qu'il affecte le plus sensiblement les intérêts de ses administrés. Cela est particulièrement vrai dans le domaine agricole, où les pouvoirs publics, par leur action directe et indirecte, mais généralement déterminante sur les prix, conditionnent, dans une large mesure, les moyens d'existence et la capacité de financement des exploitants.

Aussi voudrais-je limiter mon propos au problème, souvent débattu à l'heure actuelle dans les campagnes, de la taxe dite de coresponsabilité sur le lait.

Nous n'ignorons pas, monsieur le ministre, que vous agissez avec toute la fermeté possible auprès des instances européennes, dont les incohérences dans la gestion de ce marché jouent toujours en faveur de nos partenaires. Vous agissez pour faire respecter les légitimes intérêts de nos producteurs laitiers.

Néanmoins, étant donné que le résultat de ces négociations ne dépend pas de nous seuls, il est permis de s'interroger sur les suites qui pourront être données aux diverses conditions mises par la profession à l'acceptation de cette taxe de coresponsabilité.

Permettez-moi de rappeler que la dernière assemblée générale de la fédération des producteurs de lait a conclu à la nécessité des cinq contreparties suivantes, dont plusieurs posent, pour le moins, des questions non résolues :

Participation des producteurs à la gestion des marchés et à la définition d'une politique d'expansion commerciale ; suppression des distorsions aux frontières provoquées par les montants compensatoires ; dégageant des stocks existants ; instauration d'une taxe communautaire sur les corps gras de substitution ; enfin, fixation du prix du lait en fonction des coûts de production.

Si ces conditions essentielles ne se trouvaient pas réellement remplies, sans doute conviendrait-il, et c'est là l'objet de mon propos, que soit remis en cause, très lucidement, le principe même d'une taxe aussi controversée.

Si, en principe, la taxe vise deux objectifs, d'une part, dégager une masse financière importante destinée à faciliter la gestion du marché laitier, d'autre part, détourner certains producteurs au profit de productions moins pléthoriques, il est patent que seul le premier résultat financier a quelque chance d'être obtenu.

En ce qui concerne le second objectif — décourager la production — n'y a-t-il pas contradiction avec la volonté affichée de préserver le revenu des producteurs, au besoin par des correctifs monétaires qui sont, en tout état de cause, justifiés ?

Nous risquons donc — si l'on peut se hasarder à prophétiser — d'aboutir à un compromis médiocre ne conduisant, en fait, ni à une véritable maîtrise de la production laitière, ni à la préservation du pouvoir d'achat, déjà insuffisant, des producteurs.

Et pourtant, maîtrise de la production et garantie d'une rémunération correcte sont les deux aspects indissociables d'une politique laitière responsable.

Je ne conclurai pas, monsieur le ministre, sans suggérer une solution de remplacement qui, si toutes les garanties que j'ai rappelés n'étaient pas données, devrait être envisagée sérieusement.

Elle consisterait à distinguer les exploitations agricoles pour qui le lait est une production en quelque sorte obligatoire, essentiellement en raison de leur faible dimension, des exploitations plus importantes.

Ces dernières sont susceptibles d'opter plus librement, selon l'état du marché et les impulsions d'une politique d'orientation, entre les spéculations végétales et animales, ou entre l'élevage pour la viande et la production de lait.

Or, l'équilibre du marché du lait dépendant d'une variation de l'offre globale très faible en pourcentage, l'action d'orientation, exercée de façon sélective au niveau des seules unités capables d'adaptation et modulée selon la conjoncture, serait certainement de nature à assurer, pour autant que les aléas climatiques le permettent, la régulation constante de ce marché.

C'est donc en limitant à ce niveau le champ d'application d'une taxe d'équilibre, quelle qu'en soit l'appellation, que celle-ci échappera à la confrontation insupportable du social et de l'économique. Cette taxe réalisera ainsi vraiment son objectif régulateur, tandis que le revenu des petits producteurs pourra être efficacement garanti et progressivement amélioré.

Bien entendu, dans mon esprit, si une taxe était instituée au-delà d'un certain quantum de livraisons par producteur, les agriculteurs assujettis resteraient exonérés à concurrence de ce quantum, égal pour tous les producteurs, et qui correspondrait à la production d'une petite ferme laitière traditionnelle.

Il y aurait lieu également d'exonérer l'ensemble des producteurs de zones qui, tel le Bugeois, sont vouées sans reconversion possible à la monoproduction laitière.

L'agriculture abrite trop de disparités pour que des remèdes uniformes soient des solutions de justice.

C'est en rendant, par des mesures réalistes, l'espoir aux familles d'agriculteurs, tout en gérant avec efficacité les marchés, que l'on permettra à notre pays de jouer pleinement son rôle de grande puissance commerciale agricole.

Sous le bénéfice de ces quelques remarques, j'approuve le projet de budget qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les bannes du groupe républicain, du rassemblement pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Charles.

M. Pierre Charles. Monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, l'examen du projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1978 révèle, une fois de plus, que la politique gouvernementale en matière agricole est de vivre au jour le jour.

Rien d'ambitieux, rien d'organisé, rien qui puisse véritablement donner à nouveau de l'espoir à nos agriculteurs face à la montée considérable des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture.

Sous l'apparence d'une forte progression — 22,5 p. 100 pour l'ensemble — on veut nous faire croire qu'il s'agit d'un budget dynamique susceptible d'accroître la compétitivité de l'appareil productif.

Rappelons quelle est la situation actuelle : depuis 1973, les revenus des agriculteurs n'ont cessé de diminuer dans notre pays compte tenu de l'évolution ascendante des coûts de production agricoles, ce qui fait que l'endettement des agriculteurs s'accroît jour en jour.

Quelle différence, monsieur le ministre, entre le prix des produits agricoles français et le prix des produits agricoles venant du tiers monde ! Ces dernières années, nous avons vu le prix de l'huile d'arachide doubler en quelques mois ; puis ce fut le cas du prix du café qui a triplé ou quadruplé. Les représentants qualifiés de votre gouvernement ont expliqué aux populations françaises qu'il était nécessaire de faire un effort en faveur des pays du tiers monde producteurs, et ces explications ont porté leurs fruits.

En revanche, lorsqu'il s'agit de produits agricoles français, votre gouvernement prend des mesures draconiennes, ce qui fait que les prix à la production ne tiennent aucun compte des frais de production.

Les exemples sont nombreux.

Ne voit-on pas aujourd'hui le prix des pommes de terre à 20 centimes le kilogramme à la production, ce qui, bien évidemment, découragera les producteurs de nombreux départements, dont ceux de la Côte-d'Or ?

Ces dernières années, les marchés des petits fruits — cassis, framboise — n'ont reçu pratiquement aucune protection et souvent, par des importations abusives, les prix se sont effondrés et les producteurs eux aussi se sont découragés.

Voyons tout d'abord le budget dit d'équipement agricole.

Globalement, les autorisations de programme diminuent de 3,70 p. 100. Cette année encore, l'agriculture est délibérément sacrifiée dans le domaine essentiel des investissements.

Le total des dépenses en capital, pour l'agriculture, était en 1976 de 3 milliards de francs et en 1977 de 2,8 milliards de francs. En 1978, il atteindra 2,7 milliards de francs.

L'augmentation des crédits de paiement couvrira un peu plus la hausse des prix.

Citons, parmi les nombreux chapitres atteints par l'austérité du budget d'équipement, les crédits à la restructuration foncière, qui sont en forte régression — moins 18 p. 100 — alors que, dans votre projet de loi sur la modification du droit de préemption des S. A. F. E. R., vous avez précisé que l'augmentation des moyens financiers à mettre à la disposition des S. A. F. E. R. constituait dans l'immédiat l'une des mesures les plus indiquées pour remédier à la crise actuelle.

Il y a loin des mots à la réalité des faits !

Citons également la régression des dépenses dans le domaine des constructions rurales, moins 81 p. 100, de l'assainissement, moins 23 p. 100, de l'électrification rurale, moins 25 p. 100, de la voirie, moins 24,5 p. 100.

Tout cela aboutira au sous-équipement accru de nos zones rurales. Les collectivités locales seront dans l'obligation d'augmenter considérablement les impôts des agriculteurs et des ruraux pour faire face aux différents programmes d'assainissement et de voirie engagés souvent depuis plusieurs années. Il en résultera donc un transfert de charges.

Examinons maintenant le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles.

Il marque, c'est évident, un effort dit « de solidarité », puisqu'il connaît une progression de 19,7 p. 100 par rapport à 1977.

Cet effort, monsieur le ministre, était tout à fait indispensable, mais il convient de souligner que le budget social agricole répond surtout du passé, que la désertification des campagnes provoquée par une politique de non-rentabilité des prix agricoles entraîne bien évidemment une diminution considérable du nombre des exploitants agricoles susceptibles de verser les cotisations nécessaires aux prestations vieillesse.

A cet égard, deux questions se posent avec acuité.

Pourquoi les épouses d'exploitant bénéficiant de la retraite à soixante-cinq ans et de H. V. D., ne peuvent-elles prendre une retraite à soixante ans, ce qui éviterait une attente de leur mari et permettrait des mutations plus rapides sur le plan professionnel ?

Offrir cette possibilité dans deux ou trois ans, c'est perdre un temps précieux.

D'autre part, pourquoi les salariés agricoles, dans leur quasi-totalité, ne bénéficient-ils pas de la législation de 1973 prévoyant la retraite à soixante ans pour les travailleurs manuels ?

Comment également ne pas rappeler que l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, par une réelle égalité des chances en milieu rural, s'impose si l'on veut maintenir nos exploitations agricoles ?

Sur l'organisation des marchés, il y a bien évidemment beaucoup de choses à dire, notamment sur le mauvais fonctionnement de la politique agricole commune.

Je voudrais dénoncer les mesures prises en matière de production laitière.

A juste titre, les producteurs laitiers disent non à la taxe de « coresponsabilité » qui se traduira, à compter du 16 septembre, par un prélèvement de 1,55 franc opéré sur tous les litres de lait collectés en France. Vous savez aussi bien que nous, monsieur le ministre, que les prix à la production n'assurent déjà qu'une rentabilité très médiocre des produits laitiers.

Les producteurs ont fait une série de propositions visant à mieux gérer le marché, à renforcer la garantie au niveau des prix et du revenu des producteurs de lait.

Il y a des surplus laitiers dans la communauté européenne. Pourquoi continuer à autoriser les importations massives de matières grasses et de protéines concurrentes des produits laitiers, sans droit de douane et sans contingentement ?

On importe quatre fois plus de matières grasses d'origine végétale, comme la margarine, par exemple, qu'il n'est fabriqué de beurre dans la C. E. E. Le non-respect de la préférence communautaire permet aux Anglais d'importer chaque année 140 000 tonnes de beurre de Nouvelle-Zélande et de bénéficier de privilèges exorbitants.

Je vous pose la question, monsieur le ministre : avez-vous l'intention d'examiner les préalables mis en avant par les producteurs laitiers et d'annoncer immédiatement les mesures de compensation qui sont attendues par ces producteurs ? L'inquiétude est grande et vous laissez développer cette inquiétude sans donner de réponse précise.

C'est toute la politique agricole commune qui est à revoir monsieur le ministre, car il est profondément inadmissible, compte tenu des distorsions monétaires entre les différents pays de la Communauté, que le pouvoir d'achat procuré par la vente d'un litre de lait soit, en Allemagne, supérieur de 30 p. 100 à ce qu'il est en France.

Il est largement temps d'instaurer un franc vert. Sinon, les inégalités, par suite de la dépréciation de notre monnaie par rapport notamment à la monnaie allemande, continueront à augmenter d'année en année.

C'est une tout autre politique que le mouvement des radicaux de gauche et le parti socialiste voudraient voir instaurer dans notre pays en matière agricole.

Assurer avant tout la rentabilité des prix à la production, en tenant compte des coûts de cette production, et protéger les exploitations familiales : tels seraient les principes essentiels de notre politique qui, grâce à des mesures à long terme, permettrait à la jeunesse rurale de reprendre confiance dans son avenir.

Depuis près de vingt ans, les exploitations agricoles familiales ont disparu à grande allure dans notre pays, monsieur le ministre.

Rien dans les propositions budgétaires actuelles ne permet de penser que votre gouvernement veuille changer sa politique. Dans ces conditions, il est bien évident que les députés du mouvement des radicaux de gauche et du parti socialiste voteront contre votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Constans.

Mme Hélène Constans. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Gouvernement et les élus de la majorité se penchent beaucoup sur « le social » en ces mois préélectoraux ; ils le proclament partout.

Ce qu'ils oublient de dire aux agriculteurs, et l'on comprend pourquoi, c'est que les cotisations directes versées par eux pour le financement du B. A. P. S. A. vont augmenter de près de 20 p. 100 en 1978, soit trois fois plus que les 6 p. 100 fixés comme « norme » à la hausse des prix par le Premier ministre !

Pour un grand nombre de petits et moyens agriculteurs, une telle progression devient insupportable. Je rappellerai à ce sujet que, depuis 1973, les cotisations ont augmenté de près de 25 p. 100 en francs constants, alors que, durant cette période, le revenu brut d'exploitation a diminué.

Où est la promesse faite par M. Giscard d'Estaing en 1974 : les cotisations n'augmenteront pas plus vite que le revenu des agriculteurs ? Sans doute dans la fosse commune des nombreuses promesses électorales. Les agriculteurs sauront s'en souvenir.

Outre cette lourde augmentation, le caractère injuste du mode de calcul des cotisations demeure.

Sur le plan des mesures, le B. A. P. S. A. pour 1978 n'apporte aucune amélioration notable.

Rien n'est fait pour combler les différences existant encore entre le régime des retraites agricoles et le régime général, et cela malgré l'échéance du 1^{er} janvier 1978 fixée par la loi relative à la protection sociale commune des Français pour une harmonisation générale des différents régimes. Bien au contraire, les pensions de vieillesse *stricto sensu* prennent du retard.

Au niveau des pensions d'invalidité, les montants versés sont encore largement inférieurs à ceux du régime général.

Pour notre part, nous réclamons dans des délais rapides, car cela est urgent pour les agriculteurs : la revalorisation de la pension d'invalidité au niveau du régime général ; l'exonération

de la cotisation Amexa des retraités agricoles ; la mise en place d'un véritable système de retraite complémentaire incluant également les femmes d'exploitant ; la prise en charge intégrale des aides ménagères aux personnes âgées.

Je voudrais aussi aborder la problématique des agricultrices, dont on ne parle guère et qui sont pourtant des collaboratrices indispensables à la mise en œuvre d'une véritable agriculture.

L'avenir de notre agriculture exige — mes collègues du groupe communiste l'ont déjà souligné — une autre politique, et les cultivatrices en ressentent le besoin autant que les hommes et les femmes des autres catégories sociales, victimes de la crise et de votre politique. Nous avons d'ailleurs élaboré une série de propositions pour améliorer la vie des cultivatrices que nous appelons à agir avec nous dans ce sens.

La France compte environ 900 000 femmes qui travaillent dans l'agriculture, et les recensements effectués depuis 1962 ont fait apparaître que leur nombre diminuait plus vite que celui des actifs agricoles masculins.

Dans certaines régions, les départs majoritaires de femmes, de jeunes femmes surtout — entre 1962 et 1969, sur 524 000 femmes qui ont quitté la terre, 174 000 avaient entre vingt et trente-neuf ans — ainsi que le vieillissement, ont atteint un niveau tel que le renouvellement des générations est compromis et, par voie de conséquence, le maintien des activités agricoles, en même temps que l'entretien de l'environnement rural. Il en va ainsi dans le Limousin et l'ensemble du massif Central, dans certaines régions de l'Ouest et dans les zones de montagne. C'est là un des aspects spécifiques de la crise de l'agriculture dont l'avenir suscite beaucoup d'inquiétudes.

La médiocrité et l'incertitude des revenus, les conditions de vie — le manque de confort dans l'habitat, la cohabitation des générations, l'absence de loisirs, l'isolement — la pénibilité du travail, y compris pour les femmes, expliquent cette situation. La baisse des revenus agricoles au cours des quatre dernières années n'inversera malheureusement pas la tendance.

Et, pourtant, de plus en plus nombreuses sont les jeunes agricultrices qui voudraient pouvoir vivre et travailler au pays, comme l'on dit aujourd'hui, pouvoir y élever leurs enfants, leur assurer un avenir à la terre.

Elles ont conscience de plus en plus clairement qu'elles sont des travailleuses à part entière, qu'elles ont des droits en tant que telles et elles veulent les voir reconnus. Elles protestent contre le fait d'être considérées, sur les feuilles de recensement par exemple, comme des « sans profession », des mères au foyer, au mieux, des aides familiales — avec ce que comporte le mot « aide » — alors qu'elles participent pleinement à la marche de l'exploitation.

La non-reconnaissance de leur qualité de femme travailleuse a des conséquences dommageables pour elles-mêmes et leurs familles, notamment en ce qui concerne les droits sociaux — en matière de maternité, d'invalidité, de retraite — et les prive dans les faits de certains progrès apportés par la réforme des régimes matrimoniaux votée en 1965.

Notre groupe parlementaire a déposé une proposition de loi pour améliorer la situation et le statut des paysannes. Nous pensons que la loi doit leur reconnaître la qualité de travailleuse et s'orienter vers l'établissement d'un statut de coexploitantes. Il faut améliorer leurs droits en matière de maternité en leur accordant une période de repos de dix-huit semaines, comme nous le demandons pour les autres catégories de femmes travailleuses, avec la possibilité d'être remplacées dans leur travail grâce à une prestation maternité.

La reconnaissance de la qualité de travailleuse doit entraîner celle de retraitée à partir de cinquante-cinq ans — sur ce point aussi il y a conformilé avec nos autres propositions — avec la possibilité de constituer une retraite complémentaire. Il faut étendre le droit aux prestations d'invalidité aux femmes d'exploitantes et accorder une aide spécifique à la veuve d'exploitant, notamment dans les premiers mois ou la première année du veuvage.

La formation professionnelle initiale et continue doit être considérablement développée et organisée de telle façon que les agricultrices puissent y participer car elles se heurtent actuellement à de nombreux obstacles.

Dans le cadre d'une autre politique agricole et d'aménagement de l'espace rural, un gouvernement démocratique tel que nous le souhaitons agira pour que les équipements sociaux soient à la portée des familles agricoles et rurales, en matière de santé, d'enseignement — préélémentaire en particulier — de culture, de sports.

C'est vrai que cette politique sociale en faveur des cultivatrices et de leurs familles demandera un effort financier d'envergure — nous en sommes tout à fait conscients. Il serait beaucoup moindre si le régime actuel n'avait sacrifié autant l'agriculture, les agriculteurs et tout le monde rural depuis vingt ans.

C'est une question de justice, certes, mais c'est aussi une question d'intérêt national, car la France a besoin d'une agriculture prospère, donc de cultivateurs et de cultivatrices qui puissent vivre convenablement, au niveau des possibilités de la fin du xx^e siècle, du fruit de leur travail. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Hardy.

M. Francis Hardy. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, 19,3 p. 100 de la population active du département de la Charente travaille dans le secteur agricole, alors que pour l'ensemble de la France le pourcentage est d'environ 10 p. 100. C'est dire combien ce département est sensible aux problèmes agricoles. Bien entendu, au cours de cette brève intervention, je n'aborderai que des sujets intéressant la Charente, mais qui d'autre pourrait le faire ?

Vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, si je parle du cognac et — ce n'est pas un antidote — du lait. *(Sourires.)*

Pour stabiliser l'économie régionale du cognac en crise, les efforts des autorités responsables ont tendu à peser sur les termes du déséquilibre structurel observé entre l'offre et la demande au cours de ces dernières années en s'efforçant de limiter la production, en accompagnant la reprise des ventes et en veillant à ce que le vieillissement du stock ne pose pas des problèmes financiers insupportables tant à la viticulture qu'au commerce.

En ce qui concerne la limitation de la production, l'interprofession et les pouvoirs publics ont pris certaines mesures destinées à inciter à la reconversion volontaire du vignoble, dans le souci fort légitime de maintenir le revenu des viticulteurs qui choisissent cette solution pendant le temps nécessaire au changement d'activité agricole dans les secteurs où cette reconversion est possible.

Pour mener à bien cette politique volontariste, un système d'aides a été établi comprenant, par hectare, une prime communautaire d'arrachage de 8 500 francs, une subvention complémentaire de l'interprofession de 2 500 francs, enfin, une prime de 1 000 francs accordée par le F. O. R. M. A.

Or — et je souhaite que mes renseignements soient inexacts — il est à craindre aujourd'hui que cette dernière prime de 1 000 francs ne soit pas reconduite, ce qui porterait un coup fatal au caractère incitatif de ce système et constituerait une tromperie pour tous ceux qui, comptant fermement sur cette prime, avaient déjà pris des dispositions pour l'arrachage.

Quant à l'augmentation des ventes, je crois qu'elle ne pourra se produire que si nous poursuivons inlassablement la politique de qualité de notre produit.

Dans le cadre de cette politique, l'interprofession envisage très sérieusement de prolonger d'une année la durée minimale de vieillissement. Bien entendu, une telle décision, en raison des charges très lourdes qui en résulteront, exige un financement complémentaire correspondant à cette prolongation. Cela est normal puisque chaque fois que l'on retarde d'un an la commercialisation des eaux-de-vie, on doit financer une récolte supplémentaire avant toute vente.

Compte tenu des mesures d'encadrement du crédit actuellement appliquées, l'octroi des sommes nécessaires à cette augmentation suppose : pour les banques, la nécessité de disposer de crédits récomptables et de porter le cinq à six ans la durée des crédits à moyen terme ; pour le Crédit agricole, le relèvement, en faveur du secteur viticole, du plafond des prêts sur ressources monétaires et de celui des prêts sur crédits à moyen terme escomptables.

Par ailleurs, en raison des charges très lourdes qui en résulteront, il serait indispensable que le commerce de la région de Cognac puisse bénéficier de crédits à un taux préférentiel. Je crois que nous sommes en mesure d'obtenir, dans le cadre des dispositions prises, des crédits à 9 p. 100 ; mais encore faudrait-il que leur durée soit adaptée aux exportations de notre région.

J'aborderai maintenant le troisième aspect de ce problème : l'aide au stockage.

Le vieillissement est l'investissement essentiel et obligatoire du cognac. Il serait donc normal que des dispositions fiscales favorables, ou pour le moins appropriées, soient prises en faveur de ceux qui supportent le poids du stock.

A cet égard, monsieur le ministre, je vous demande très instamment d'intervenir auprès de votre collègue des finances afin que soient prises deux mesures : l'une intéressant le stock du négoce, l'autre le stock des viticulteurs bouilleurs de crus.

La première consisterait à intégrer, sous certaines conditions, aux capitaux propres la provision pour hausse de cours constituée précédemment en vue de son utilisation au financement des stocks ; la seconde à prévoir, dans les textes actuellement en cours d'élaboration sur le « mini-réal », des dispositions fiscales appropriées au vieillissement des eaux-de-vie à appellation d'origine contrôlée.

Vous savez que le but visé par cette réforme consiste à inciter le plus grand nombre de viticulteurs à passer du forfait au « mini-réal ». Or le projet de décret, dans son état actuel, aboutira à l'effet inverse.

Un tel système découragerait les viticulteurs de faire vieillir les eaux-de-vie, ce qui est un non-sens, dans une région où la qualité est en grande partie fonction de la durée du vieillissement.

D'autre part, compte tenu de la surproduction de ces dernières années, il n'est pas possible de pénaliser ceux qui, en constituant un stock, empêchent de mettre sur le marché de trop grandes quantités d'eau-de-vie.

Il ne me semble pas possible dans le temps qui m'est imparti, et compte tenu de l'importance du sujet qui nécessiterait un long développement, de vous parler du problème que soulève dans notre région les prestations viniques. J'ai préparé à ce sujet une lettre que je vais vous adresser et je vous demande, monsieur le ministre, si votre emploi du temps vous le permet, de me recevoir d'ici quelque temps afin que je puisse aborder avec vous cet important problème.

Comme la plupart de mes collègues, je ne peux que me féliciter de l'adoption par l'Assemblée de l'article 28 amendé du projet de loi de finances pour 1978 qui institue un mécanisme national de taxation des matières grasses végétales importées. Mais il ne s'agit là que d'un premier effort qui doit être poursuivi.

Il faut d'abord insister auprès des autorités de la Communauté pour étendre à ce niveau la taxation des matières grasses. Mais il faut aussi et surtout que le Gouvernement fasse preuve de la plus grande fermeté à l'égard de nos partenaires européens pour que deux conditions soient remplies dans les meilleurs délais.

La première a trait à la gestion des fonds, dont les producteurs eux-mêmes, et non les fonctionnaires de Bruxelles, comme on peut le craindre, doivent avoir la charge. Quant à ces fonds, leur utilisation doit être précise et concerner des actions nouvelles de promotion du lait et des produits laitiers.

Par ailleurs, au moment même où de nombreuses exploitations luttent pour survivre, il faut tout faire pour éviter que l'application de cette taxe, qui imposera à des milliers de producteurs de lait une charge devant normalement incomber au F. E. O. G. A., ne provoque une baisse du revenu des personnes concernées. Cette baisse devrait donc faire l'objet d'un rattrapage par un ajustement du franc vert et une réduction des montants compensatoires.

Tels sont, monsieur le ministre, les deux problèmes principaux qui se posent aux agriculteurs charentais. J'ai conscience d'avoir été un peu long ; pourtant l'importance de l'agriculture dans ce département aurait justifié un plus ample développement. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Marc Masson.

M. Marc Masson. Le projet de budget pour 1978 est en augmentation de 19 p. 100 par rapport à celui de l'année en cours. Cette progression, supérieure à la hausse des prix, reflète donc un effort méritoire.

Mais les constatations arithmétiques sont insuffisantes. Le vrai problème est de savoir si cette progression sera suffisante pour assurer l'avenir d'une agriculture en pleine mutation, qui doit adapter ses méthodes et transformer ses structures.

Le remembrement des parcelles a représenté un travail considérable. Cependant, certaines communes attendent qu'il y soit procédé, faute de crédits.

Dans d'autres communes où le remembrement a été effectué se pose le problème des travaux connexes. Des crédits plus importants devraient être affectés aux actions de remembrement et aux travaux connexes, ainsi qu'aux travaux d'hydraulique agricole et de drainage.

Personne n'ignore les difficultés financières des communes rurales. Après avoir consenti de gros efforts pour les ductions d'eau et l'électrification, elles se heurtent actuellement

à deux problèmes principaux : celui de l'assainissement, que les habitants demandent de façon plus pressante, et celui de la voirie rurale, dont la charge, de plus en plus élevée, est devenue insupportable à des communes qui, parallèlement à l'élévation du coût de l'entretien de la voirie, voient leur population diminuer. Il faut donc trouver une solution pour permettre aux maires de faire face à ces problèmes.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, n'a pas manqué d'inquiéter les S. A. F. E. R. La législation prévoit que, notamment lors des opérations de restructuration d'exploitations agricoles, les S. A. F. E. R. doivent effectuer des travaux d'équipement tant sur les sols que sur les bâtiments. L'agrandissement est considéré comme un moment privilégié pour accroître, par des équipements, la productivité de l'exploitation.

C'est ainsi qu'entre 1965 et 1976 les S. A. F. E. R. ont réalisé pour 447 millions de francs de travaux, grâce à des subventions spécifiques accordées par l'Etat.

Le projet de budget pour 1978 comportait d'importantes réductions des crédits affectés aux S. A. F. E. R., puisque l'en-semble des subventions, qui était de 76 millions de francs pour 1977, se trouvait ramené à 55 millions de francs pour 1978.

Les frais de fonctionnement des S. A. F. E. R. étant de l'ordre de 50 millions de francs, il s'ensuit que 5 millions de francs seulement restaient disponibles pour des travaux. Si cette mesure de compression draconienne avait été maintenue, il eût fallu s'attendre à de sérieuses difficultés pour les S. A. F. E. R. leur personnel, et pour l'agriculture elle-même.

Je vous ai écouté cet après-midi, monsieur le ministre, avec intérêt, et j'ai noté que vous proposiez pour les S. A. F. E. R. un complément de 12 millions de francs. C'est un effort appréciable, mais je dois préciser que les S. A. F. E. R. m'ont fait connaître, ainsi qu'à Jean-Pierre Soisson, qui m'a demandé d'intervenir sur ce point, qu'un crédit complémentaire de 20 à 25 millions de francs leur est nécessaire pour qu'elles puissent maintenir leur niveau d'activité antérieur.

Je voudrais évoquer aussi le problème des jeunes agriculteurs, installés dans une région que je connais bien, celle de la Puisaye. Ils viennent d'avoir successivement quatre mauvaises récoltes, d'où un endettement qui était absolument imprévisible. Ils ne peuvent pas faire face aux échéances des emprunts qu'ils ont contractés. Or, il s'agit de jeunes, chargés de famille, qui ont le ferme désir de rester à la terre. Ils ne pourront tenir que s'ils ont la possibilité de substituer aux divers emprunts qu'ils ont contractés un emprunt à long terme d'une durée de l'ordre de quinze ans, et, bien entendu, à un taux bonifié.

Monsieur le ministre, je vous ai exposé quelques-uns des problèmes d'une agriculture qui en compte beaucoup. Dans le temps très court qui m'était imparti, j'ai dû me limiter. Mais je sais que vous connaissez bien la situation de l'agriculture et qu'avec le concours éclairé de M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat, vous multipliez les efforts. C'est pourquoi je vous fais confiance pour apporter, dans le cadre de votre budget — dont je souhaite qu'il puisse, sur certains points, être amélioré — les solutions que les agriculteurs attendent de vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Duroure.

M. Roger Duroure. C'est de la recherche et de l'enseignement que je me propose de vous entretenir, monsieur le ministre.

Des déclarations, des communiqués font état d'un progrès sensible des moyens de l'institut national de la recherche agronomique. Pourtant les chercheurs eux-mêmes et les organisations syndicales s'inquiètent d'une régression de ces moyens. Où est la vérité ?

Elle est, hélas, claire : le budget de l'I. N. R. A. pour 1978, tel qu'il figure dans le projet de loi de finances, est en fait un budget de récession.

Il se compose essentiellement de deux parties : celle qui concerne les salaires et les charges du personnel, celle qui concerne les autres dépenses, qu'elles soient de fonctionnement ou d'équipement.

Pour ce qui est du personnel, la vérité est que soixante-dix postes nouveaux sont créés. Cela représente un accroissement de 1 p. 100. Les 14 p. 100 dont on parle résultent de crédits destinés soit à faire face à la hausse inévitable des salaires en 1978, soit à l'intégration de soixante-quatorze agents précédemment rémunérés sur d'autres crédits, soit au rattrapage des crédits de 1977 dont l'insuffisance avait été soulignée, à la grande indignation de votre prédécesseur. Mais ils ne correspondent pas à des moyens nouveaux.

Pour payer les salaires de ses sept mille agents avec les crédits dont nous avions dénoncé, l'an dernier, l'insuffisance, l'I. N. R. A. a dû maintenir en permanence près d'une centaine d'emplois vacants, sur instruction du ministère des finances. Beau résultat, en pleine époque de chômage et au moment où le Gouvernement annonce des mesures en faveur de l'emploi !

Encore faut-il souligner que pour obtenir cet infime accroissement des effectifs, qui est fort loin des 3 p. 100 promis par le Gouvernement en 1975, on diminue de moitié les possibilités d'avancement des personnels techniques et administratifs pourtant fort réduites déjà au cours des années précédentes, ce qui affectera leur déroulement de carrière. C'est prendre d'un côté ce que l'on donne de l'autre.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement se refuse à rétablir la parité des indices des chargés de recherches et des maîtres assistants de l'enseignement supérieur, ce qui était pourtant inscrit dans la loi Tanguy-Prigent de 1946 qui a créé l'I. N. R. A.

Venons-en aux autres crédits.

En 1977, 129 millions de francs d'autorisations de programme avaient été attribués, soit l'équivalent pour 1978 de 141 millions de francs, si on tient compte de l'érosion monétaire. Or, le projet de budget pour 1978 ne prévoit que 128 millions de francs, si l'on exclut tout au moins les quatre millions de francs versés pour inciter l'I. N. R. A. à remplacer l'ordinateur dont il est satisfait par une autre marque avec laquelle le Gouvernement a pris des engagements. En francs 1978, ce budget a donc été réduit de 16 millions de francs, c'est-à-dire de 9 p. 100 alors qu'il aurait fallu l'accroître d'environ 50 p. 100 pour retrouver le niveau des moyens de 1967.

Mais il y a plus. Les autorisations de programme qui sont accordées sont couvertes de façon dérisoire par des crédits de paiement. En 1977, les achats de matériel scientifique étaient couverts à raison de 38 p. 100, ce qui veut dire que les deux tiers des commandes de matériel de cette année ne pourront être passées qu'à partir du 1^{er} janvier prochain. Puis-je vous demander, monsieur le ministre, quel est le taux de couverture en crédits de paiement, pour 1978, des achats de matériel et des quelques constructions qui pourront être lancées ?

Lorsqu'on fait le total pondéré de l'accroissement du personnel — plus 1 p. 100 — et des réductions de crédits réels — moins 9 p. 100 — on arrive à une réduction de 1 p. 100 environ. Où est le progrès proclamé, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Duroure ?

M. Roger Duroure. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Vous étiez sans doute absent, monsieur le député, lorsque j'ai précisé cet après-midi que, grâce à un certain redéploiement de crédits, l'enveloppe de l'I. N. R. A. progresserait de 13,5 p. 100.

M. Roger Duroure. J'étais retenu en commission, monsieur le ministre, et je regrette de n'avoir pas entendu cette précision qui réduit la portée de mes critiques. J'en prends acte et je m'en réjouis.

En ce qui concerne l'enseignement agricole — allez-vous nous donner d'aussi bonnes nouvelles ? — le budget que vous nous présentez traduit une politique ou, plus exactement, une étape de la politique menée d'une façon continue depuis plusieurs années par vos prédécesseurs et maintenant par vous-même.

A la suite de la loi de 1960 et de la loi de programme de 1962, plusieurs ministres ont promis d'établir un projet de carte scolaire. Un tel projet aurait visé à couvrir le territoire d'établissements d'enseignement adaptés aux besoins, en tenant compte des établissements existants, en faisant la part du public et du privé. Il répondait aussi au souci d'assurer un enseignement qui soit autant rural qu'agricole et d'un niveau de formation humaine satisfaisant.

Mais cette carte scolaire fut comme l'Arlésienne : on en parlait toujours, on ne la vit jamais. Votre prédécesseur avoua un jour que, s'il ne la publiait pas, c'était bien volontairement.

Sous l'impulsion du ministre Chirac, nous avons assisté à un virage qui n'a fait depuis que se confirmer, je veux parler de la réorientation de l'enseignement technique agricole professionnel vers un enseignement purement technique et professionnel, c'est-à-dire utilitariste, réduisant la part proprement culturelle de la formation.

Ce faisant, le Gouvernement visait trois objectifs : s'accorder avec les vœux de la profession ; anticiper sur la loi Haby ; priver l'enseignement technique agricole professionnel de moyens

nouveaux, alors que, dans le même temps, il signait solennellement en 1976 avec les maisons familiales rurales une convention destinée à l'inverse à assurer leur développement.

Pour mettre en œuvre ces nouvelles orientations, M. Chirac a utilisé un processus quasi clandestin. Sans saisir le Parlement ni les enseignants, ni même les parents d'élèves, il a simplement créé une commission profession-ministère.

De cette procédure est sorti le plan global d'aménagement qui est l'application d'un véritable tournant, d'une politique nouvelle mûrement réfléchie dont en juin dernier, M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat ici présent, a nié l'existence. Le budget est là pour souligner le caractère quelque peu effronté et pour le moins dérisoire de cette dénégation. En effet, on supprime l'enseignement féminin agro-rural, les deux tiers des filières D', les quatrièmes et troisièmes qu'on recrée à l'éducation nationale sous la forme de cours pré-professionnels. Quant au plan qui se veut de rénovation pédagogique il est, en fait, destiné à adapter les méthodes à la professionnalisation de l'enseignement.

Par ailleurs, on regroupe des établissements publics en complexes départementaux au lieu de se rapprocher de l'agriculteur en démultipliant les centres, comme le voudrait un service public d'enseignement agricole bien compris. Et on laisse le soin aux établissements privés de couvrir le terrain, s'ils le désirent.

Réduction de personnels : des mutations et des licenciements sont provisoirement camouflés sous la notion de « personnels en surnombre », ce qui fait redouter pour le proche avenir des licenciements probables.

Tout cela ne constitue-t-il pas un corps de doctrine nouveau ?

L'esprit de la loi de 1960 était de former l'homme derrière l'agriculteur. Or la politique dont vous avez hérité et que vous poursuivez, monsieur le ministre, abandonne le premier volet, le plus fondamental de cette formation.

Et tout cela ne changerait pas la forme de cet enseignement ?

J'ajoute que vous ne pouvez même pas justifier ces mesures en invoquant je ne sais quelle situation conjoncturelle. Car il s'agit bien de la première année d'application d'un plan de quatre ans. Et personne, parmi ceux qui connaissent le problème, ne pourrait aujourd'hui prêter foi à une nouvelle dénégation de votre part : vous mettez bel et bien en place un enseignement agricole nouveau marquant, dans sa forme et dans son implantation géographique, un retour en arrière négatif par rapport aux conceptions d'un passé encore récent et qui laissait espérer une évolution plus féconde.

Et ce ne sont ni la création de soixante postes, dérisoire par rapport aux besoins évalués par vos propres services, ni la stagnation, en francs constants, des crédits de fonctionnement, ni la chute des crédits d'équipement — moins 15 p. 100 en valeur nominale, moins 25 p. 100 en francs constants — en dépit des énormes besoins d'entretien...

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Durouré ?

M. Roger Durouré. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je ne puis laisser dire n'importe quoi.

Vous prétendez, monsieur Durouré, que l'enseignement agricole ne permettrait pas d'assurer la formation des hommes. Eh bien, permettez-moi de vous dire que vous devez mal connaître l'enseignement agricole, auquel j'ai, pour ma part, participé. Cet enseignement forme des hommes, et je ne crois pas qu'un enseignement doive se borner à la littérature pour mériter le sceau de la noblesse.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'enveloppe de fonctionnement pour l'enseignement professionnel agricole, vous commétez de dramatiques erreurs. En effet, son augmentation est de 14 p. 100 pour l'enseignement public et de 16 p. 100 pour l'enseignement privé.

M. Roger Durouré. J'ai déjà dit ce qu'il faut penser de cette augmentation de 14 p. 100, monsieur le ministre.

Quant à l'enseignement agricole, je le connais de l'intérieur puisque j'en suis.

A vous entendre, on a le sentiment que vous êtes en retard de quelques années. En effet, la dégradation des programmes que je dénonce date de quatre ou cinq ans. L'enseignement agricole a atteint son plus haut degré de qualité vers 1970, et nous pensions alors que l'on s'orientait effectivement vers un enseignement de pointe qui aurait damé le pion, en matière de progrès, à l'éducation nationale. Mais sans doute cette évolution a-t-elle fait peur. Et si ce que vous dites était vrai il y a cinq ans, monsieur le ministre, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Je disais donc que ce ne sont ni la création de ces soixante postes, dérisoire par rapport aux besoins évalués par vos propres services, ni la stagnation en francs constants des crédits de fonctionnement, ni la chute des crédits d'équipement — moins 25 p. 100 en francs constants — qui peuvent modifier mon jugement.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, il n'est pas possible que les socialistes et radicaux de gauche cautionnent votre politique dans le domaine de l'enseignement agricole ni même dans celui de la recherche, et cela en dépit des amendements que vous avez annoncés au cours de ce débat.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 ; (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. et article 72 (suite) :

Agriculture :

(Annexe n° 2 [Dépenses ordinaires]. — M. Tissandier, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome I, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges ; annexe n° 3 [Dépenses en capital]. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome II [Développement rural] de M. Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 3148, tome II [Enseignement agricole] de M. Jean Brocard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 4 [F. O. R. M. A. et O. N. I. B. E. V.]. — M. Franchère, rapporteur spécial ; avis n° 3152, tome III [F. O. R. M. A.] de M. Hausherr, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Industries agro-alimentaires :

(Annexe n° 5. — M. Caro, rapporteur spécial.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) :

(Annexe n° 46. — M. Pons, rapporteur spécial ; avis n° 3148, tome XIX, de M. Jean Briane, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 3152, tome XXIV, de M. Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.